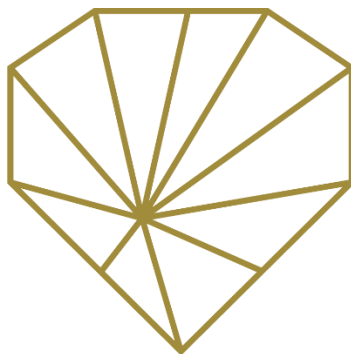




VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

DOSSIER D'APPROBATION, LE 27/02/2025

1.2 Diagnostic agricole

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITE AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI DE VILLEDIEU INTERCOM

Novembre 2019



ENSEMBLE
vos projets prennent vie

SOMMAIRE

Liste des cartes	3
Liste des graphiques, tableaux et schémas	4
Liste des photographies	6
GLOSSAIRE	7
INTRODUCTION.....	9
1- Preamble	9
2- Modalités de réalisation du diagnostic agricole.....	9
3- Méthodologie de réalisation du diagnostic agricole	10
PARTIE 1 : L'ESPACE AGRICOLE DU TERRITOIRE	14
1- Une région agricole	14
2- Une ressource limitée, convoitée et fragilisée	19
3- Un espace en prise avec de multiples enjeux de territoire	23
PARTIE 2 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE.....	28
1- La démographie agricole.....	28
2- Le profil des exploitations de la communauté de communes Villedieu intercom.....	38
3- La structuration du parcellaire agricole	53
4- L'environnement des sites de production : besoins des exploitations et principales contraintes	56
PARTIE 3 : L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE	62
1- Le poids économique de l'activité agricole dans le SUD Manche-Baie du Mont Saint Michel.....	62
2- le tissu économique agricole	63
3- Le développement des circuits-courts et la diversification des exploitations agricoles	69
4- Les plus-values locales : les signes de qualité présents sur le territoire	73
PARTIE 4 : SYNTHESE DES ENJEUX ET PRECONISATIONS POUR LE PLUI	75
1- Points de vigilance à prendre en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme.....	75
2- Synthèse des enjeux identifiés	79
PARTIE 5 : ANNEXES	84
■ Tableau des exploitations agricoles du territoire avec codes des sites de production.....	84
■ Plaque PLUI – communication aux agriculteurs	84
■ Réunion le 18 juin 2019 du groupe de référents agri-territoriaux pour construire les enjeux agricoles.....	84
- Feuille d'émargement,.....	84
- Panneaux présentant les constats et les dynamiques en cours de l'activité agricole.....	84
- Photos des participants	84
■ Fiches charte GEPER actualisée et signée en juillet 2017	84
■ Cartographies des sites de production et des terres fondamentales à la production au format A3	84

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Le territoire d'étude	13
Carte 2 : Les régions agricoles en « Basse-Normandie ».....	14
Carte 3 : Mode d'occupation des sols	16
Carte 4 : Part de la surface communale destinée à la production agricole (2017).....	18
Carte 5 : Zonages environnementaux « ressource en eau »	25
Carte 6 : Zonages environnementaux « biodiversité ».....	27
Carte 7 : Carte des sites de production : corps de ferme principaux et secondaires	31
Carte 8 : Installations aidées de 2007 à 2018	37
Carte 9 : Evolution des installations aidées	37
Carte 10 : OTEX communale selon le RGA 2010	44
Carte 11 : Part de la SAU destinée à la production de céréales.....	48
Carte 12 : Part de la SAU destinée aux surfaces fourragères principales.....	49
Carte 13 : Part de la SAU valorisée en prairies	50
Carte 14 : Représentation de l'occupation des sols agricoles	51
Carte 15 : Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale	53
Carte 16 : Structuration foncière du parcellaire agricole	54
Carte 17 : Communes ayant fait l'objet d'un aménagement foncier	55
Carte 18 : Localisation et typologie des corps de ferme	57
Carte 19 : Les productions agricoles du territoire	63
Carte 20 : Les principales industries agro-alimentaires dans le Sud-Manche	68
Carte 21 : Les terres fondamentales à la production	77

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET SCHEMAS

Figure 1 : Evolution du prix des terres agricoles	22
Figure 2 : Répartition des actifs agricoles dans les exploitations de la communauté de communes de Villedieu Intercom et de la Manche	32
Figure 3 : Répartition du travail dans les exploitations	33
Figure 4 : Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants	34
Figure 5 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation dans le PETR	35
Figure 6 : Etat de transmission des exploitations enquêtées	36
Figure 7 : Taille des exploitations enquêtées	40
Figure 8 : Forme juridique des exploitations du territoire	41
Figure 9 : Forme juridique des exploitations enquêtées	42
Figure 10 : Orientation technico-économique des exploitations	43
Figure 11 : Spécialisation des exploitations enquêtées	44
Figure 12 : Répartition de l'assolement exploité par les exploitations de la communauté de communes de Villedieu Intercom	46
Figure 13 : Evolution de la part de céréales dans la SAU totale sur le territoire de la CCVI	47
Figure 14 : Projets dans les exploitations	61
Figure 15 : Répartition du chiffre d'affaires agricole du PETR en 2018	62
Figure 16 : Typologie des débouchés en circuits-courts des exploitants de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM	70
Figure 17 : Typologie des ateliers de transformation présents dans les exploitations de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM	71
Figure 18 : Nature des activités de diversification envisagées par les exploitants de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM	72

Tableau 1 : Occupation du sol sur Villedieu Intercom	15
Tableau 2 : Comparatif des surfaces déclarées à la PAC en 2008 et en 2017.....	20
Tableau 3 : Nombre de sièges principaux d'exploitations agricoles par commune de la communauté de communes de Villedieu Intercom.....	29
Tableau 4 : Profil des exploitations du territoire de la Communauté de communes de Villedieu Intercom	38
Tableau 5 : Spécialisation agricole des communes de la CC Villedieu Intercom	45
Tableau 6 : Autres productions animales	52
Tableau 7 : Liste des CUMA	66
Tableau 8 : Intérêts et limites des circuits-courts	69
Schéma 1 : Intérêts environnementaux des sols agricoles	23
Schéma 2 : Périmètres de captage du Pré des Douits.....	24
Schéma 3 : Conséquences sur l'agriculture de l'implantation d'une habitation isolée	59
Schéma 4 : Difficultés d'accès aux parcelles et de circulation agricole	60
Schéma 5 : Un système d'exploitation = combinaison des facteurs de production.....	76

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Frange urbaine à Villedieu les Poëles.....	17
--	----

GLOSSAIRE

AGRESTE : Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

BAC : Bassins d'Alimentation de Captages

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) : société civile spécialement adaptée à l'agriculture, elle peut être familiale ou non familiale et comprend de 1 à 10 associés dont tous ne sont pas forcément exploitants agricoles.

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETP : Équivalent Temps Plein.

GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) : Il permet aux agriculteurs, les co-exploitants, de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles.

GEPER : Gestion Economique et Partagée de l'Espace Rural

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière français

ILOT : Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, d'une même exploitation, stables dans le temps et limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, cours d'eau...) et par les limites départementales.

MAEC : Mesures agroenvironnementales et Climatiques

OTEX : Orientation technico-économique des exploitations

PAC (Politique Agricole Commune) : Dans le document, ce terme fait référence aux déclarations de surfaces que les exploitants agricoles effectuent chaque année pour bénéficier des aides européennes aux cultures éligibles.

PBS : Production Brut Standard

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RPG (Relevé Parcellaire Graphique) : Ensemble des îlots agricoles déclarés par les exploitants pour bénéficier des aides PAC.

RGA : Recensement Général de l'Agriculture réalisé en 1988, 2000 et 2010 par l'Etat (Agreste).

RNU (Règlement National d'Urbanisme) : pour les communes dépourvues de documents d'urbanisme

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

SAU : Surface Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les surfaces en cultures permanentes.

SAU COMMUNALE : Il s'agit des surfaces agricoles localisées sur la commune.

SAU TOTALE (données RGA) : Les surfaces concernées sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) : Société civile pouvant être composée de personnes physiques ou morales. Il n'y a aucune exigence de capital minimum pour la constituer. Les associés peuvent être exploitants ou non.

SFP (Surface Fourragère Principale) : Elle comprend les surfaces en herbe, en maïs ainsi que les autres cultures destinées à l'alimentation du bétail.

STH (Surface Toujours en Herbe) : Il s'agit de surfaces ensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces pour le pâturage ou la fauche. Ces surfaces ne rentrent pas dans la rotation des cultures.

TOUTES EXPLOITATIONS : Toutes les exploitations y compris les exploitations professionnelles.

UGB (Unité Gros Bétail) : Unité utilisée en statistique pour faire des comparaisons entre des cheptels exploitant des animaux d'espèces et de caractéristiques différentes.

UTA (Unité de Travail Annuel) : Quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

INTRODUCTION

1-PREAMBULE

La Communauté de communes de Villedieu Intercom a confié à la Chambre d'agriculture de la Manche, la réalisation du diagnostic agricole préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). S'appuyant sur des rencontres avec les agriculteurs et des référents agricoles, ce diagnostic comprend :

- Un **état des lieux** partagé de l'espace agricole et des systèmes d'exploitation locaux, en particulier par une identification spatiale des sites de productions et des terres fondamentales à la production.
- Une **identification des enjeux agricoles** partagés avec les acteurs du territoire pour les prochaines années ;
- Une **évaluation des incidences des choix d'urbanisation** envisagés sur les exploitations agricoles. Cette évaluation a pour vocation d'anticiper des problèmes d'acceptabilité du projet de PLUi auprès des agriculteurs concernés et d'apporter des réponses adaptées.

Ce diagnostic agricole permet de disposer d'une connaissance globale et objective de l'agriculture locale, en mettant en évidence ses atouts, ses faiblesses, sa multifonctionnalité sur le territoire et les conditions de sa pérennité à moyen et long terme.

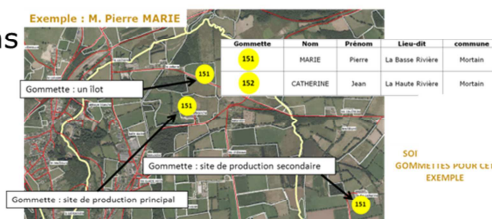
Il vise à constituer un outil d'appui et d'aide à la décision pour les élus dont le rôle est de fixer des orientations et des choix autour des questions d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement. En connaissant mieux l'activité agricole présente, ses contraintes, ses besoins, les élus seront plus en capacité de faire des choix au vu de l'ensemble des enjeux portés par le PLUi.

2-MODALITES DE REALISATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Présentation synthétique du déroulement du diagnostic agricole en 2019 avec les maires et les agriculteurs-référents du territoire :

- Réunion élus – DDTM - bureaux d'études
- Réunion Référents agri-territoriaux

- Collecte des informations dans chacune des mairies



- Réunion du groupe multi-acteurs pour définir les enjeux agricoles du territoire



La réalisation du diagnostic agricole s'est appuyée sur une réunion d'informations auprès des agriculteurs-référents et des réunions de collecte de données lors de permanences assurées dans les mairies des communes ou communes déléguées de Villedieu intercom.

Le rôle de l'agriculteur-référent :

Désigné par chacun des maires, l'agriculteur-référent assure un relais de communication entre les agriculteurs et la Communauté de communes, les maires, la Chambre d'agriculture, sur la démarche de PLUI.

Ce relais de communication est assuré dans les deux sens :

- Informer les agriculteurs sur le sens des démarches en cours, sur le déroulement de leurs réalisations,
- Faire « remonter » aux communes, à la Communauté de communes et à leurs partenaires, les besoins et préoccupations du terrain.

Une identification des enjeux agricoles du territoire a été possible par la réunion d'échanges du 18 juin 2019 avec les référents agri-territoriaux, répartis géographiquement sur l'ensemble de la communauté de communes.

3-METHODOLOGIE DE REALISATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic a été réalisé en référence à la charte GEPER (Gestion Econome et Partagée de l'Espace Rural) de la Manche, actualisée en juin 2017 et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- Art L. 101-2 sur la « préservation des espaces affectés aux activités agricoles »,
- Art L. 151-4 sur le « diagnostic (...) des besoins répertoriés en matière de (...) surfaces et de développement agricoles » et sur « l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ».

Le **périmètre d'étude** a été la Communauté de Communes Villedieu Intercom. De plus, l'aire d'examen s'est étendue au-delà de la limite de la Communauté de Communes pour bien intégrer les exploitations d'élevage situées en limite du territoire.

Plusieurs sources d'informations ont été mobilisées pour analyser l'agriculture du territoire entre mars et juin 2019 :

- Rendez-vous avec les référents agricoles communaux (8 jours de rendez-vous individuels en mairie),
- Parcelles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC)
- Bases de données actualisées de la Chambre d'agriculture
- Statistiques de l'AGRESTE (Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) : les données statistiques agricoles officielles proviennent du Recensement Général Agricole (RGA), organisé par le Ministère de l'Agriculture tous les dix ans. Le dernier RGA est paru en 2010, basé sur des enquêtes réalisées en 2009.
- Ateliers effectués avec les élus et les agriculteurs lors de la soirée du 18 Juin 2019. Lors de cette concertation, le diagnostic agricole a pu être partagé par l'ensemble des personnes présentes. Chacun a ainsi la possibilité de s'exprimer sur les perspectives d'évolution de l'agriculture locale. Les exploitants agricoles ont pu également partager avec les élus des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans le cadre de leur activité.

Précautions d'utilisation des données issues de l'enquête de 2019 :

Les éléments d'information agricoles locaux repérés sont liés à des exploitations professionnelles ayant un site de production (ensemble de bâtiments agricoles) sur le territoire. Il a été considéré qu'une exploitation professionnelle a une surface agricole de 10 ha minimum OU :

- Elevage hors sol de volailles, porcs
- Maraîchage, horticulture, pépinière, vergers basse-tige, petits fruits (fraises, etc), plantes médicinales, plantes aromatiques, semences, apiculture (25 ruches minimum)
- Elevage équin : 5 chevaux minimum
- Autre production équine : centre équestre, débouillage, dressage, entraînement, etc

Le repérage ne concerne pas les exploitations des particuliers (sauf celles ayant des bâtiments agricoles dans les bourgs). De même, les données fournies par les référents agri-territoriaux sont à prendre avec précaution et s'appuient sur leurs connaissances des exploitations de leur commune. Ces données correspondent à une situation connue au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires, si la procédure d'élaboration du PLUi s'étale dans le temps.

Les données issues de l'enquête

Le repérage des exploitations sur les cartographies a permis de recenser :

- **335 sièges d'exploitations** : gérés par 353 Agriculteurs à Titre Principal (ATP) et 51 Agriculteurs à Titre Secondaire (agriculteurs exerçant une activité professionnelle extérieure à l'exploitation).
- La totalité des sites de production des exploitations professionnelles : 469, dont 8 à l'extérieur et en bordure du territoire.

Spécificités sur la localisation des exploitations et des sites de production

- Les exploitations agricoles peuvent avoir plusieurs ancrages territoriaux. Certaines exploitent un site principal et un ou plusieurs sites secondaires sur le territoire de Villedieu Intercom. Cette organisation peut être liée au développement de l'activité ou d'une nouvelle activité un moment donné.
- Certaines exploitations agricoles ayant leur siège social sur le territoire de Villedieu Intercom (habitation de l'exploitant) ne possèdent pas de bâtiments agricoles. Seul le parcellaire est valorisé.
- Un chef d'exploitation peut avoir plusieurs sociétés agricoles valorisant un même site de production. Cela permet de gérer plusieurs activités agricoles.
- Un site de production en activité peut être valorisé par plusieurs exploitations agricoles n'ayant pas les mêmes chefs d'exploitation. Il s'agit souvent de petites exploitations, dont les chefs exploitants sont doubles-actifs. Dans la plupart des cas, ces derniers exploitent conjointement, chacun à titre individuel, un site hérité ou une propriété familiale.

Les données du RGA 2010 par commune

L'analyse des données du RGA demeure une référence. D'une part, car il s'agit de la statistique officielle (issue du Ministère de l'Agriculture). D'autre part, parce qu'étant établi sur tout le territoire national, le RGA permet de comparer des données identiques sur différentes échelles (communes, territoire étudié, département, région).

A l'échelle communale, certaines données du RGA sont soumises au secret statistique. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit commercial. Dans cette enquête, grâce à un outil développé par le Pôle Economie et Prospective (PEP) des Chambres d'agriculture de Normandie, des données ont pu être estimées pour les cas de secret statistique.

Les données internes actualisées de la Chambre d'agriculture

Ces données sont issues de bases de données constituées et gérées par la Chambre d'agriculture ainsi que de chiffres issus d'autres organismes : données INSEE, données MSA, fichiers SIRENE.

Les données géographiques et cartographiques

- Données cartographiques suivantes : IGN (Scan 25 et Orthophotoplan), potentialités agronomiques (BRGM), occupation du sol (DREAL), zonages environnementaux (DREAL, ARS) ;
- Les données sur l'espace agricole sont principalement issues du Registre Parcellaire Général (RPG) 2008 et surtout 2017 (le dernier disponible) provenant des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Dans une moindre mesure, le parcellaire agricole a été ajusté en fonction des déclarations des exploitants lors des entretiens.

Précautions de compréhension des données issues de sources différentes :

Le présent rapport esquisse un portrait de l'agriculture locale reposant sur l'analyse de données et d'informations issues de sources différentes.

Ces données émanent de plusieurs organismes dont les méthodologies de recueil d'information sont différentes et ne reposent donc pas sur les mêmes modalités.



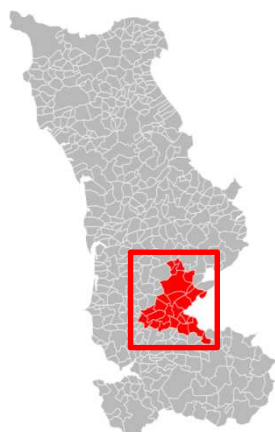
Chiffres-clés de l'enquête effectuée en mairies en mars-avril 2019 :

Nombre de rendez-vous en mairie (du 25 mars au 3 avril 2019) : 30

Nombre d'exploitations agricoles identifiées sur le territoire : 335

Nombre de sites de production en activité identifiés et localisés : 469 (dont 343 sièges et 126 sites secondaires)

Carte 1 : le territoire d'étude



PARTIE 1 : L'ESPACE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1- UNE REGION AGRICOLE

- **Le Bocage**

La zone d'étude appartient à la région naturelle du bocage normand caractérisée par des prairies entourées de haies. Le territoire du PLUi de Villedieu Intercom est compris dans 2 petites régions agricoles : le bocage de Coutances et de Saint Lô (pour la grande majorité des communes) et le Mortainais (pour les communes les plus au sud-est comme Saint Pois et Coulouvray-Boisbenâtre où la présence de granit est plus marquée).

Carte 2 : les régions agricoles en « Basse-Normandie »



Le « bocage » revêt une variété de formes qui est fonction des nuances climatiques, du relief, des conditions pédologiques et hydrologiques, des façons culturelles, des usages locaux. Il fait de la Manche, l'un des départements où l'arbre est présent partout alors qu'il est pourtant le moins pourvu en massifs forestiers.

Chaque parcelle est le plus souvent entourée d'une levée de terre, localement appelée « fossé », qui a été boisée avec les essences forestières de la région. Dans certaines zones, le talus disparaît et la

haie est directement installée à plat. (DDTM de la Manche, 2014, les paysages, caractéristiques physiques du département).

Le bocage est valorisé par des activités d'élevage. Il fait obstacle au travail mécanisé alors que son intérêt économique est moindre pour l'exploitant. Au cours des dernières décennies, la tendance est donc à un élargissement du maillage bocager alors que de nombreuses prairies sont retournées pour cultiver du maïs, des céréales ou des oléo-protéagineux.

- **Un paysage agricole et rural**

Tableau 1 : Occupation du sol sur Villedieu Intercom

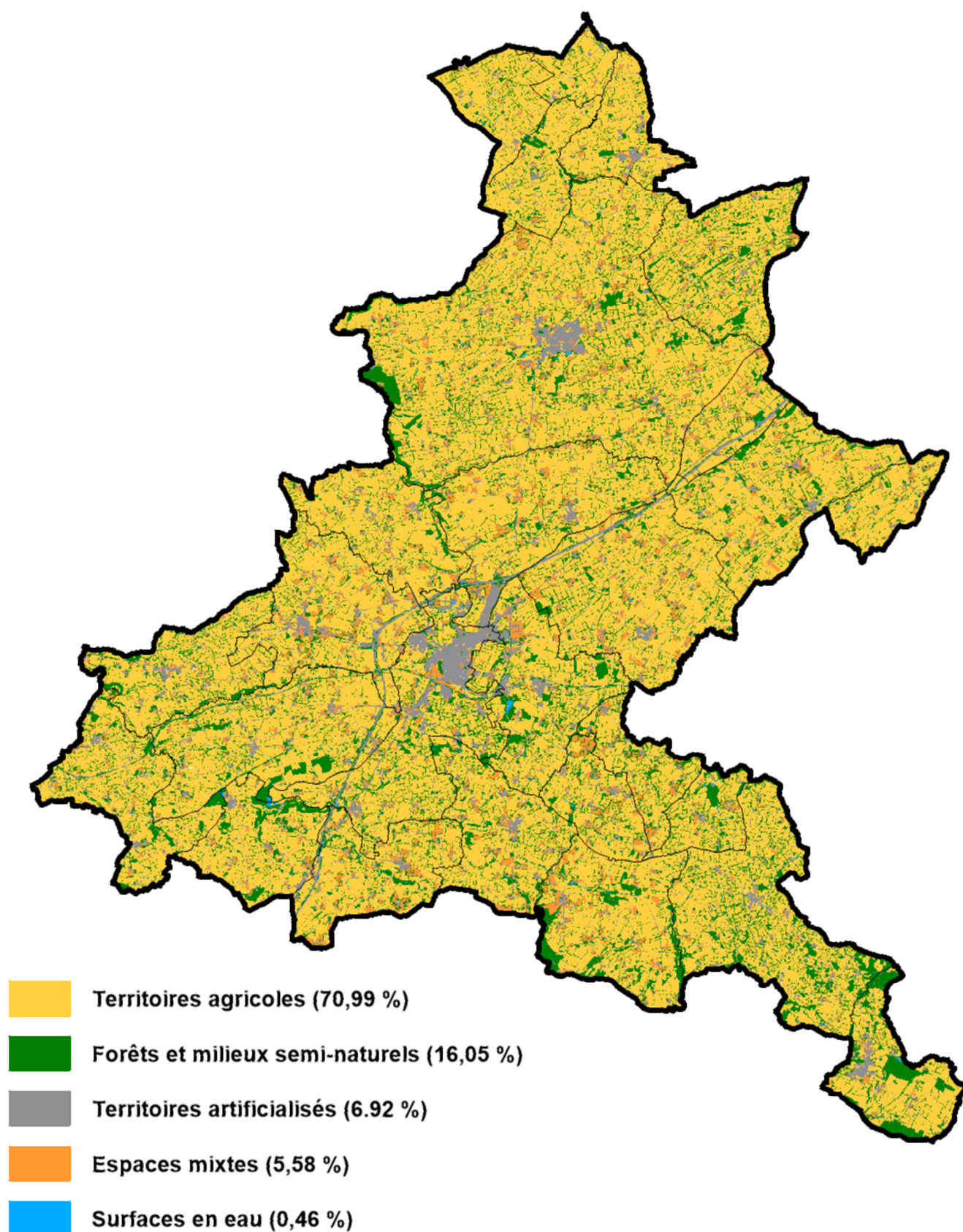
(Source : Corinne Land Cover)

	Villedieu Intercom
Territoires agricoles	95,1 %
Territoires artificialisés	3 %
Forêts et milieux naturels	1,9 %

Carte 3 : Occupation du sol sur la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(Source : Observatoire des Sols à l'Echelle Communale)

MODE D'OCCUPATION DES SOLS



73,8 % du territoire est déclaré à la PAC 2014 (les données OSCOM sont en partie également basées sur la PAC 2014). Comme une partie du territoire agricole n'est pas déclarée à la PAC, il est fort probable que les espaces mixtes et les milieux semi-naturels OSCOM sont partiellement constitués de surfaces agricoles et que celles-ci représentent près de 80 % du territoire.

Il n'y a pas véritablement de forêts mais plutôt des bosquets dispersés sur l'ensemble du territoire et des linéaires de haies. Les zones boisées les plus grandes se situent en secteur de relief et sur la commune de St Pois.

Les surfaces les plus artificialisées se concentrent sur la ville de Villedieu les Poêles-Rouffigny et sur la commune de Percy-en-Normandie. Villedieu les Poêles-Rouffigny a une position centrale au cœur de la Communauté de communes de Villedieu Intercom. Elle est aussi la ville la plus urbanisée du territoire.

Selon les déclarations PAC 2017, 74 % de la superficie est exploitée en agriculture, <i>soit 21 848 ha</i>
--

Photo 1 : Frange urbaine à Villedieu les Poêles, 2019, CRAN



- **Les surfaces dédiées à la production agricole**

DONNEES DE REFERENCE DU RPG 2017

SAU Villedieu Intercom : **21 848 ha**, soit **74 %** du territoire

SAU MANCHE : 427 119 ha, soit 72 % du territoire

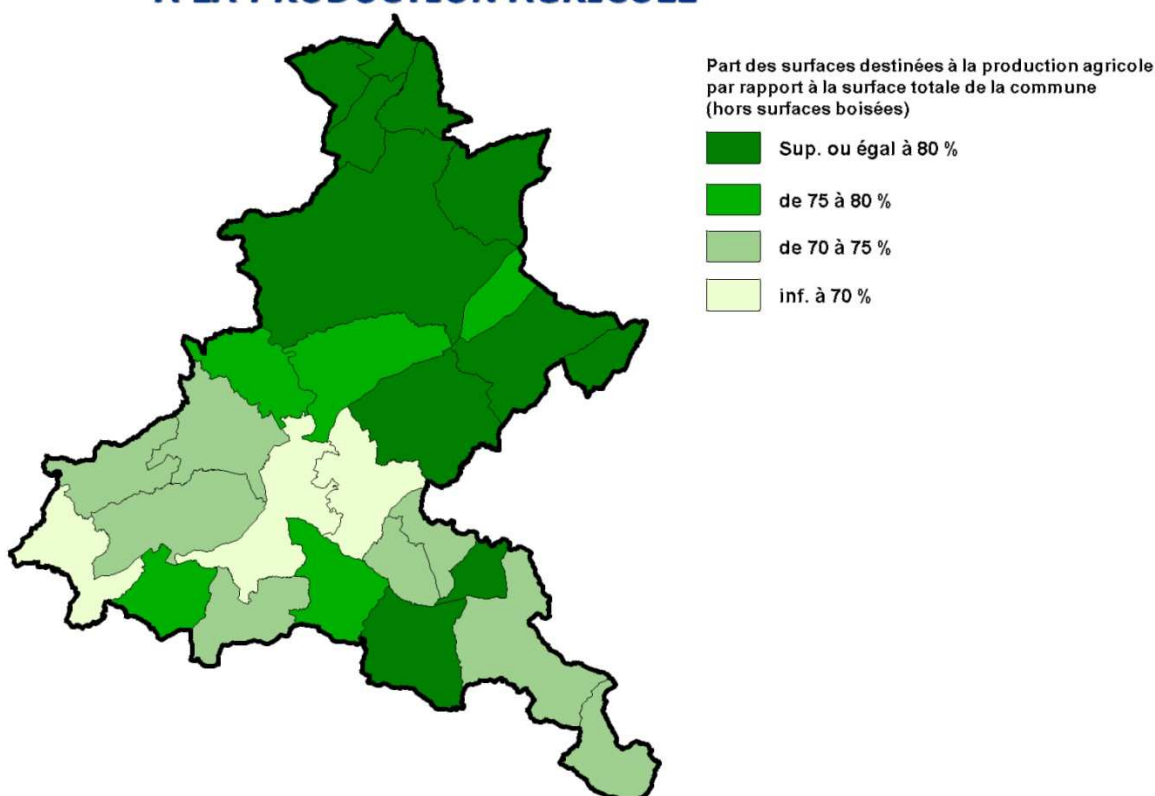
Le territoire de Villedieu Intercom est légèrement plus agricole que le territoire départemental (74 % de la superficie déclarée à la PAC).

La surface agricole de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM représente 5% de la surface agricole du département de la Manche.

Carte 4 : Part de la surface du territoire destinée à la production agricole (2017)

(Source : RPG 2017)

PART DE LA SURFACE COMMUNALE DESTINÉE À LA PRODUCTION AGRICOLE



Ce sont principalement les communes du Nord et du Nord-Est du territoire qui consacrent plus de 75 % de leur territoire à l'agriculture. Ailleurs ces taux sont également élevés (entre 70 et 80% de surfaces destinées à la production agricole), mais moindres pour 3 communes : Villedieu-les-Poêles – Rouffigny (commune urbaine), Ste Cécile et le Tanu (moins de 70% de la surface communale).



L'activité agricole du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM est ancrée sur un territoire aux dispositions particulièrement favorables (territoire au caractère agricole très marqué, des surfaces de productions importantes). Il apparaît nécessaire de maintenir / préserver le foncier agricole tant pour l'activité en place que pour conserver le caractère rural de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM.

2-UNE RESSOURCE LIMITEE, CONVOITEE ET FRAGILISEE

- La valorisation de l'espace agricole comme espace productif

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **682** exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM
MANCHE : **11 328** exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la MANCHE
EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **-495** exploitations agricoles sur le territoire, soit **-42%**
EVOLUTION RGA 2000/2010 MANCHE : **-6 914** exploitations agricoles sur le territoire, soit **-38 %**

En 2014, d'après les déclarations PAC, 786 exploitations agricoles, ayant leur siège principal ou non sur le territoire, valorisent les 21 960 ha de terres agricoles de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.

En 2019, d'après l'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture auprès des référents agri-territoriaux du territoire, 343 sièges principaux d'exploitation et 126 sites secondaires ont été identifiés sur le territoire de la CC de Villedieu Intercom.

Les écarts entre les données peuvent s'expliquer par les différences de définition de l'agriculture et des périodes analysées :

- RGA : exploitation avec superficie > 1 ha
- PAC : pas de seuil de surface (concerne tout demandeur de droit à paiement de base, aides animales, mesures agro-environnementales, assurance récolte, soutien à l'agriculture biologique)
- MSA :
 - o Cotisant de solidarité : < 12,5 ha (cf 1 Surface Minimale Agricole) mais $\geq$ 3,12 ha (cf $\frac{1}{4}$ SMA).
 - OU activité agricole < 1200 heures mais $\geq$ 150 h de travail annuel, et dans tous les cas revenus agricoles $\geq$ 800 Smic (soit 7 688 € en 2015).
 - o Agriculteur à titre secondaire : >12,5 ha OU à défaut > 1200 H/an
 - OU à défaut activité agricole > 1200 heures, Revenus professionnels agricoles sont au moins égaux à 800 SMIC et Revenus agricoles fiscaux inférieurs aux autres revenus professionnels
 - o Agriculteur à titre principal ou à titre exclusif : IDEM mais Revenus agricoles fiscaux supérieurs aux autres revenus professionnels
 - Si activité professionnelle uniquement agricole = agriculteur à titre exclusif
- Enquête Chambre d'agriculture 2019 : exploitation avec surface supérieure ou égale à 10 ha

- **Un espace convoité de moins en moins vaste**

Bien que l'occupation du sol de la CC de Villedieu Intercom témoigne du caractère agricole et rural du territoire (74 % de terres agricoles déclarés PAC 2017), la surface agricole utile (SAU) a eu tendance à diminuer ces dix dernières années.

Tableau 2 : Comparatif des surfaces déclarées à la PAC en 2008 et en 2017

(Source : RPG 2017, RPG 2008)

COMMUNES	RPG 2008 : SAU en hectares (surfaces arrondies)	RPG 2017 : en hectares (surfaces arrondies)	Evolution de la SAU déclarée entre 2008 et 2017 en %
BESLON	1419	1420	0,07
BOISYVON	300	290	-3,33
BOURGUENOLLES	547	534	-2,38
CHAMPREPUS	612	643	5,06
CHERENCE-LE-HERON	732	733	0,14
COULOUVRAY-BOISBENATRE	1104	1182	7,03
FLEURY	912	902	-1,10
LA BLOUTIERE	715	721	0,84
LA CHAPELLE CECELIN	380	377	-0,80
LA COLOMBE	1083	1094	1,02
LA HAYE-BELLEFOND	251	247	-1,59
LA LANDE-D'AIROU	1060	1074	1,32
LA TRINITE	671	659	-1,79
LE GUISLAIN	474	482	1,69
LE TANU	641	637	-0,62
MARGUERAY	360	350	-2,78
MAUPERTUIS	476	473	-0,63
MONTABOT	957	940	-1,78
MONTBRAY	1166	1156	-0,86
MORIGNY	379	385	1,58
PERCY EN NORMANDIE	3937	3952	0,38
SAINTE CECILE	681	668	-1,91
SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT	897	893	-0,45
SAINT-MAUR-DES-BOIS	370	346	-6,49
SAINT-POIS	422	457	8,29
VILLEBAUDON	489	486	-0,61
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	763	780	2,23
CC Villedieu Intercom	21797	21 881	0,39

Globalement, entre 2008 et 2017, les surfaces valorisées par l'agriculture se sont maintenues voire ont légèrement augmenté sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM ! Ce sont environ 84 ha supplémentaires qui sont valorisés par l'activité agricole.

Cette légère croissance de la SAU, ou son maintien, correspond au fait que de nouvelles surfaces ont été déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) par les agriculteurs sur le territoire de

l'intercommunalité. Ces nouvelles surfaces déclarées étaient le plus souvent des surfaces de prairies valorisées par de petites structures agricoles ou des particuliers et non déclarées à la PAC. Ces surfaces ont été reprises dans le cadre d'agrandissement d'exploitations professionnelles et déclarées à la PAC par les exploitants repreneurs. Les évolutions des règles de déclaration à la PAC peuvent également expliquer cette tendance à l'augmentation de la SAU. Certaines activités agricoles telles que le maraîchage ou l'arboriculture peuvent en effet être déclarées PAC depuis 2015.

Ce phénomène a permis de compenser les pertes de surfaces agricole liées à l'artificialisation des sols.

Douze communes ont connu une augmentation des surfaces agricoles sur leur territoire. Il s'agit de Beslon (+0,07 %), Champrepus (+5,06 %), Chérencé le Héron (+0,14 %), Coulouvray-Boisbenatre (+7,03 %), la Bloutière (+0,84 %), la Colombe (+1,02 %), la Lande d'Airou (+1,32 %), le Guislain (+1,69 %), Morigny (+1,58 %), Percy en Normandie (+0,38 %), Saint-Pois (+8,29 %) et Villedieu les Poêles -Rouffigny (+2,23 %).

Par ailleurs, les plus fortes pertes de surfaces agricoles s'observent sur les communes de Boisyvon (-3,33 %), Bourguenolles (-2,38 %), Fleury (-1,10 %), la Haye-Bellefond (-1,59 %), la Trinité (-1,79 %), Margueray (-2,78 %), Montabot (-1,78 %), Ste Cécile (-1,91 %) et surtout St Maur des Bois (-6,49 %). Précisément, ces pertes de surfaces s'expliquent :

- Soit parce que ce sont les communes périurbaines du territoire, sur lesquelles le développement urbain s'est poursuivi voire intensifié sur ces secteurs ;
- Soit il s'agit de communes concernées par un projet d'infrastructure : nouvelles routes, ligne à très haute tension, éoliennes...
- Soit le boisement s'est particulièrement développé dans ces communes

Le rythme de disparition des terres agricoles par urbanisation est cependant moins soutenu dans le territoire au cours des dernières années. Selon la SAFER de Normandie, la quantité de surfaces urbanisées a baissé de 36 % entre 2002 et 2015 (source : diagnostic révision SCOT Sud Manche-Baie du Mont-Saint-Michel, 2019). L'artificialisation des sols s'effectue principalement aux dépens des terres agricoles.

L'enquête, menée auprès des exploitants agricoles du territoire en 2019, révèle que plusieurs exploitants agricoles ont subi une perte de surface agricole utile pour leur exploitation depuis leur installation.

Ces pertes sont principalement liées à la réalisation d'infrastructures (autoroute A84), au développement des zones d'activité, à la construction de logements et à la réalisation d'ouvrages (ligne à très haute tension, éoliennes).



Malgré le maintien de sa surface agricole due à la déclaration de nouvelles parcelles agricoles et malgré la diminution du rythme de surfaces urbanisées, le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM n'est pas épargné par le phénomène de consommation de terres agricoles par l'artificialisation des sols.

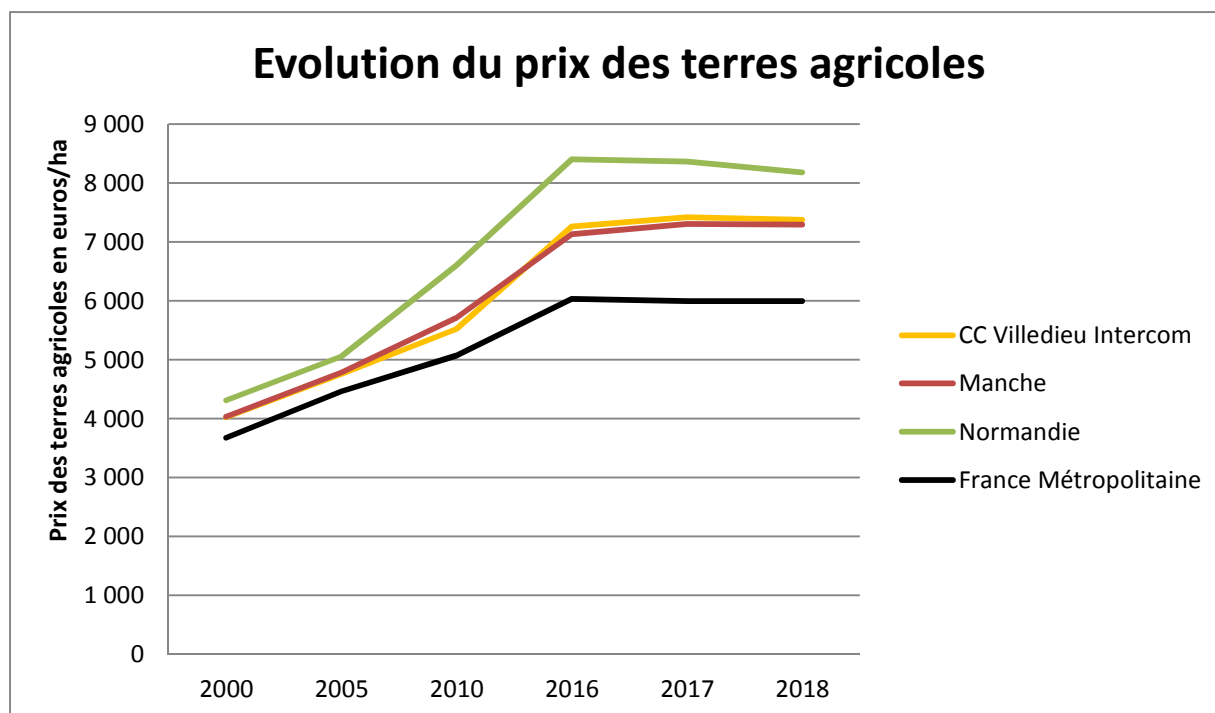
- **Un espace sur lequel s'exerce une forte pression foncière agricole**

Le développement de l'urbanisation n'est pas la seule pression pesant sur le foncier agricole. Dans un territoire où les exploitations agricoles sont dynamiques et nombreuses, quoiqu'en forte diminution, les terres sont très convoitées par les agriculteurs.

L'augmentation régulière du prix du foncier atteste de la présence de la pression foncière.

Figure 1 : Evolution du prix des terres agricoles

(Source : Journal officiel, CRAN)



En conséquence, le prix du foncier agricole sur la CC de Villedieu Intercom est nettement supérieur à la moyenne française (7 374 euros/ha contre 5 990 euros/ha en 2018), mais proche du prix moyen constaté à l'échelle départementale (7 290 euros/ha en 2018).

Sur une période de treize ans, entre 2005 et 2018, le prix des terres labourables a progressé de 55 % dans la CC de Villedieu Intercom. Cette augmentation est plus forte que celle du territoire national sur la même période (+34 %) mais proche de celle du territoire départemental (+52 %).

La hausse des prix et les problèmes d'accès au foncier sur un marché de plus en plus fermé (rareté de l'offre foncière) ont des conséquences sur les capacités de transmission des exploitations. Cette situation peut favoriser la reprise d'exploitations par des structures déjà en place, disposant des capitaux nécessaires à cet investissement, confirmant ainsi la tendance à l'agrandissement des exploitations, observée ces dix dernières années.

La reprise d'exploitations par des sociétés ou des groupes financiers apporteurs de capitaux peut aussi être une perspective envisagée.



Le prix élevé du foncier agricole est un frein majeur à l'installation et défavorise d'autant plus les jeunes souhaitant s'installer hors cadre familial.

3-UN ESPACE EN PRISE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX DE TERRITOIRE

Le territoire étant le support de multiples activités, usages et vocations, l'espace agricole de la CC de Villedieu Intercom est partagé et / ou en prise directe avec d'autres enjeux territoriaux.

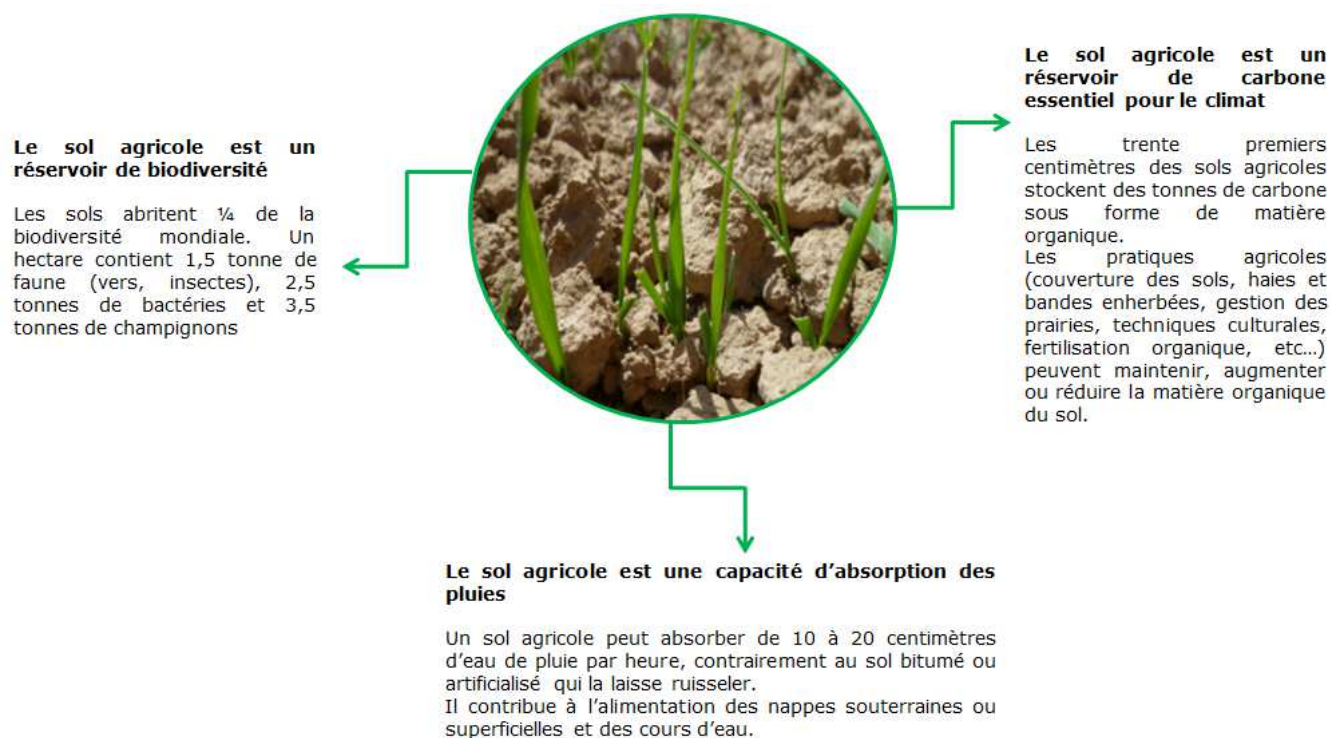
- **L'espace comme ressource naturelle**

Le territoire de la CC de Villedieu Intercom abrite différents enjeux environnementaux et est concerné par des projets et démarches de protection des ressources naturelles (environnement, paysage, eau, biodiversité).

L'activité agricole doit prendre en considération ces spécificités locales dans le cadre des pratiques quotidiennes mais peut aussi contribuer à les pérenniser.

Schéma 1 : Intérêts environnementaux des sols agricoles

(Source : CA76)



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Désormais, les campagnes PAC ont intégré la dimension et la fonction environnementale de l'agriculture.

Les exploitations de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM peuvent intégrer les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC systèmes ou MAEC unitaires-Natura 2000 Airou) de la PAC. Ce dispositif permet d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale, ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

■ Préservation de la ressource en eau :

D'une part, l'agriculture ne doit pas être une source de pollution diffuse de la ressource en eau. D'autre part, elle constitue un levier pour gérer la qualité de la ressource en eau.

- Périmètres de captage

Afin de sécuriser leur approvisionnement en eau et, conformément à la loi de 1992, plusieurs collectivités distributrices d'eau ont engagé des procédures relatives à la protection des captages et forage d'eau qu'elles exploitent.

Plusieurs périmètres de protection de captage figurent sur le territoire :

- Montfiquet, commune de Percy : 13 ha
- La Fontaine Saint Pierre, commune de Le Chefresne : 17 ha
- La Mesnillière, commune de Margueray : 143 ha
- L'Ermitage, commune de La Colombe : 171 ha
- Pré des Douits, communes de La Colombe/Beslon : 83 ha
- Rivière de la sienne-pont de la Dîme, communes de La Colombe/Sainte Cécile : 236 ha
- Rivière de la sienne-La Guermonderie, communes de ST SEVER (Département du calvados) : 135 ha dont 20 ha environ à Coulouvray-Boisbenâtre

Ces périmètres représentent une surface agricole de 683 hectares (zone sensible + zone complémentaire).

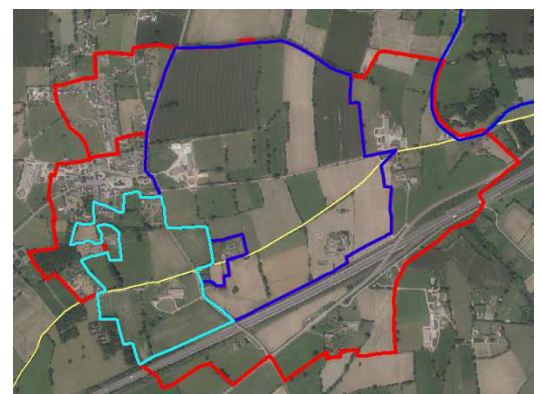
Ces exploitations agricoles connaissent des contraintes règlementaires par l'intermédiaire d'actions de protection, approuvées par arrêté préfectoral. Il s'agit par exemple :

- du maintien de surfaces en herbe pour retenir et infiltrer les eaux de pluie sur des sols avec un faible niveau d'intrants ;
- De taux de chargement animaux à ne pas dépasser pour maintenir la qualité du couvert végétal.
- D'accompagner les changements de pratiques agricoles (utilisation des produits phytosanitaires, développement de pratiques économes en intrants, l'agriculture biologique, etc...).

Afin d'assurer la protection des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) les plus menacés par les pollutions diffuses, l'Etat a également identifié des **captages prioritaires** en 2009 pour lesquels des mesures spécifiques devaient être mises en œuvre dans les périmètres de protection correspondants : diagnostics des pressions environnementales, identification des mesures à mettre en œuvre et animation des plans d'action. Couvrant une superficie de 731 ha dont 520 ha de SAU, le captage de Pré des Douits est concerné par ce dispositif.

L'évaluation d'incidences des futurs espaces à urbaniser que déterminera le PLUI sur les exploitations agricoles devra prendre en considération l'importance des « contraintes périmètres ».

Schéma 2 : Périmètres de captage du Pré des Douits
Orthophoto IGN 2016 ®



- Directive nitrates

Par ailleurs, les 2/3 du territoire sont classés « Zone vulnérable » le cadre de la Directive Nitrates. Il s'agit d'une législation européenne ayant pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

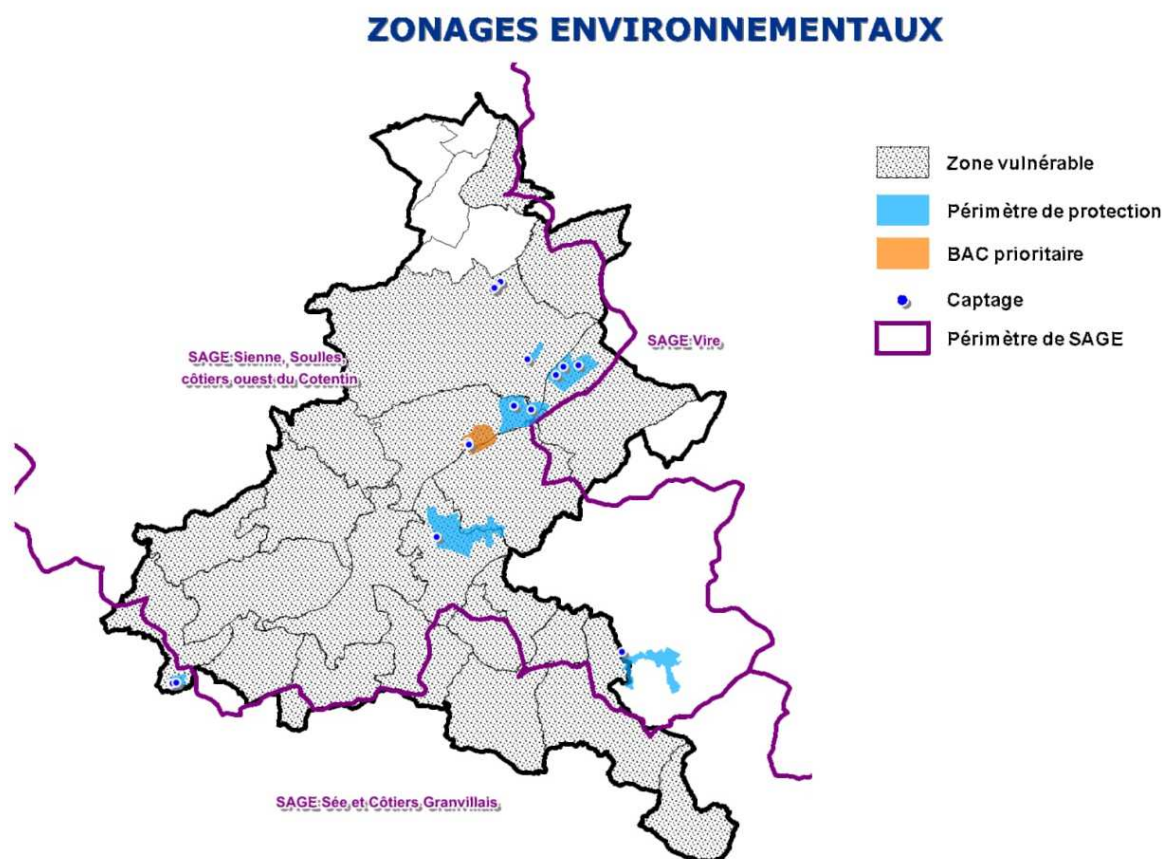
En juillet 1997, le premier programme d'actions Directive Nitrates voit le jour. Depuis, les programmes se sont succédés. C'est le 6^{ème} programme, paru en juillet 2018, qui est actuellement en vigueur.

Les exploitants ayant des bâtiments d'élevage et/ou des parcelles en zone vulnérable ont l'obligation d'appliquer le programme d'actions qui s'articule autour des thématiques suivantes :

- Capacités de stockage des effluents d'élevage,
- Plafond d'azote organique épandu : 170kg N/ha SAU,
- Calendrier d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés (organiques et minéraux),
- Stockage du fumier au champ,
- Conditions d'épandage liées aux parcelles et aux conditions météorologiques,
- Doses d'azote et documents d'enregistrement : Plan prévisionnel de fumure, cahier d'enregistrement des pratiques, analyses à réaliser, fractionnement des apports,
- Bandes enherbées le long de certains cours d'eau,
- Gestion des prairies permanentes,
- Couverture automnale des sols et gestion des intercultures.

Carte 5 : Zonages environnementaux « ressource en eau » présents sur la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(Source : DREAL Normandie, CRAN 2019)



- Espaces sensibles

La reconnaissance de la richesse du patrimoine floristique ou faunistique de certaines parties du territoire a créé des zones de protection ou de mise en valeur dans lesquelles les activités agricoles peuvent jouer un rôle :

- 4 zones classées **ZNIEFF* de type 1** (pour une surface de 169,84 ha) :
 - Sée et affluents
 - Sienne et affluents
 - Airou et affluents
 - Combles à Percy
- 4 zones classées **ZNIEFF de type 2** sont également présentes (environ 4 363 ha) :
 - Vallée de la Soules
 - Bassin de la Sée
 - Bassin de la Sienne
 - Moyenne vallée de la Vire et bassin de la Souleuvre

* Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. On distingue deux types de ZNIEFF: les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique), et les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

L'inventaire des zones ZNIEFF 2 doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

Sur le territoire, les ZNIEFF s'étendent le long des vallées de la Sée, de la Sienne, de l'Airou, de la Soules.

Dans les fonds de vallées, ainsi que sur les pentes des coteaux, le maintien de l'agriculture permet de garantir une richesse paysagère et biologique sur des secteurs qui peuvent être très rapidement gagnés par les boisements.

➔ 2 sites Natura 2000

- Bassin de l'Airou
- Vallée de la Sée

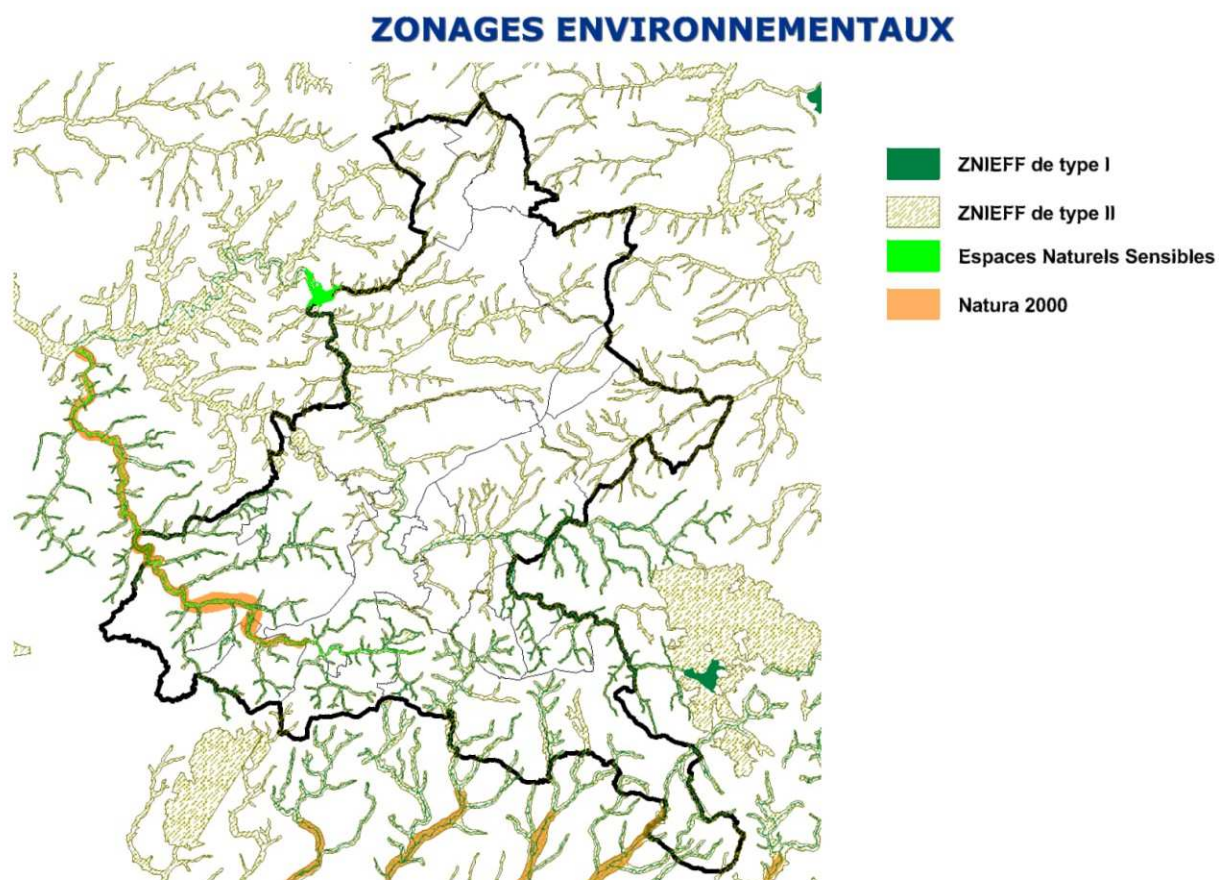
➔ 1 arrêté de Protection Biotope

- la Sienne et ses affluents

➔ Espaces naturels sensibles : aux abords de l'abbaye d'Hambye

Carte 6 : Zonages environnementaux « biodiversité » présents sur la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(Source : DREAL Normandie, CRAN 2019)



Les terres agricoles sont une ressource nécessaire à l'environnement d'où l'intérêt de pouvoir concilier le maintien de l'activité sur des secteurs sensibles, qui, par ailleurs, ont aussi été façonnés par les pratiques des agriculteurs.

PARTIE 2 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

1- LA DEMOGRAPHIE AGRICOLE

- **Nombre d'exploitations implantées sur le territoire**

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **682** exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (6% des exploitations du département)

MANCHE : **11 328** exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la MANCHE

EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **-495** exploitations agricoles sur le territoire, soit **-58 %**

EVOLUTION RGA 2000/2010 MANCHE : **-6 914** exploitations agricoles sur le territoire, soit **-62 %**

En 2014, d'après les déclarations PAC, 786 exploitations valorisent les 21 960 ha de terres agricoles de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.

En 2019, d'après l'enquête agricole menée auprès des référents agri-territoriaux, sur plus de 343 exploitations qui valorisent les terres agricoles de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, on dénombre :

- 343 sites principaux d'exploitation
- 126 sites secondaires.
- ...plus des exploitations agricoles situées hors de la communauté de communes de Villedieu Intercom mais qui valorisent du parcellaire sur ce territoire et un site secondaire.

Tableau 3 : Nombre de sièges principaux d'exploitations agricoles par commune de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(Source : RGA 2010, CRAN 2019)

COMMUNES	Données RGA 2010 : Nombre d'exploitations agricoles (sièges d'exploitation)	Données enquête agricole 2019	
		Nombre d'exploitations agricoles identifiées (sièges principaux)	Sites secondaires
BESLON	29	19	7
BOISYVON	12	8	4
BOURGUENOLLES	23	8	3
CHAMPREPUS	21	14	6
CHERENCE-LE-HERON	23	11	3
COULOUVRAY-BOISBENATRE	54	20	6
FLEURY	32	8	7
LA BLOUTIERE	27	12	8
LA CHAPELLE-CECELIN	11	4	0
LA COLOMBE	31	16	2
LA HAYE-BELLEFOND	4	4	1
LA LANDE-D'AIROU	50	19	5
LA TRINITE	22	11	4
LE GUISLAIN	9	8	4
LE TANU	34	16	0
MARGUERAY	7	4	6
MAUPERTUIS	16	12	2
MONTABOT	21	12	4
MONTBRAY	28	17	5
MORIGNY	7	4	1
PERCY-EN-NORMANDIE	91	49	21
SAINTE-CECILE	24	16	1
SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT	28	14	7
SAINT-MAUR-DES-BOIS	11	5	2
SAINT-POIS	14	9	6
VILLEBAUDON	12	11	7
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	41	12	4
Villedieu Intercom	682	343	126

Le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM n'est pas épargné par le phénomène global de disparition des exploitations agricoles, qui touche les pays industrialisés. Toutefois, ce phénomène est moins rapide sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM que sur l'ensemble du département, du fait de la spécialisation des exploitations.

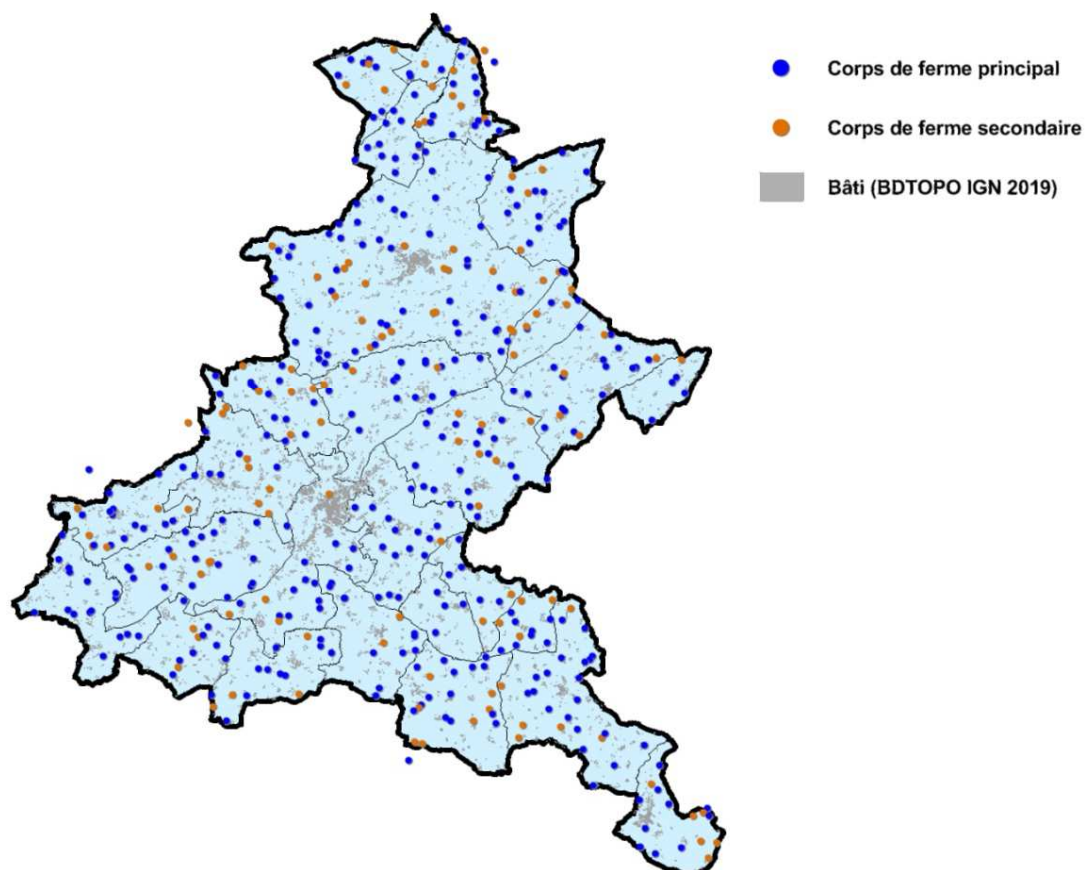
Cette tendance s'explique en premier lieu par la restructuration du foncier et des exploitations agricoles (phénomène de concentration des exploitations). Depuis le début de la seconde moitié du 20^e siècle, l'agriculture ne cesse de se moderniser. Cette évolution a entraîné progressivement la disparition des petites structures, engendré l'accroissement de la surface moyenne par exploitation ainsi que l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire (phénomène de concentration de l'activité).

Toutefois, toutes les communes bénéficient d'au moins encore 4 sièges d'exploitations agricoles (site principal). 16 communes en comptent entre 11 et 20 : Beslon (19), Champrepus (14), Chérencé le Héron (11), Coulouvray-Boisbenâtre (20), la Bloutière (12), la Colombe (16), la Lande d'Airou (19), la Trinité (11), le Tanu (16), Maupertuis (12), Montabot (12), Montbray (17), Ste Cécile (16), St Martin le Bouillant (14), Villebaudon (11) et Villedieu les Poêles-Rouffigny (12). La commune de Percy en Normandie compte encore 49 exploitations agricoles !

Carte 7 : Carte des sites de production (issue de l'enquête)

(Source : CRAN, 2019)

CORPS DE FERME PRINCIPAUX ET SECONDAIRES



La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM est un territoire très agricole. Même les secteurs les plus urbains abritent au moins un site de production en activité.

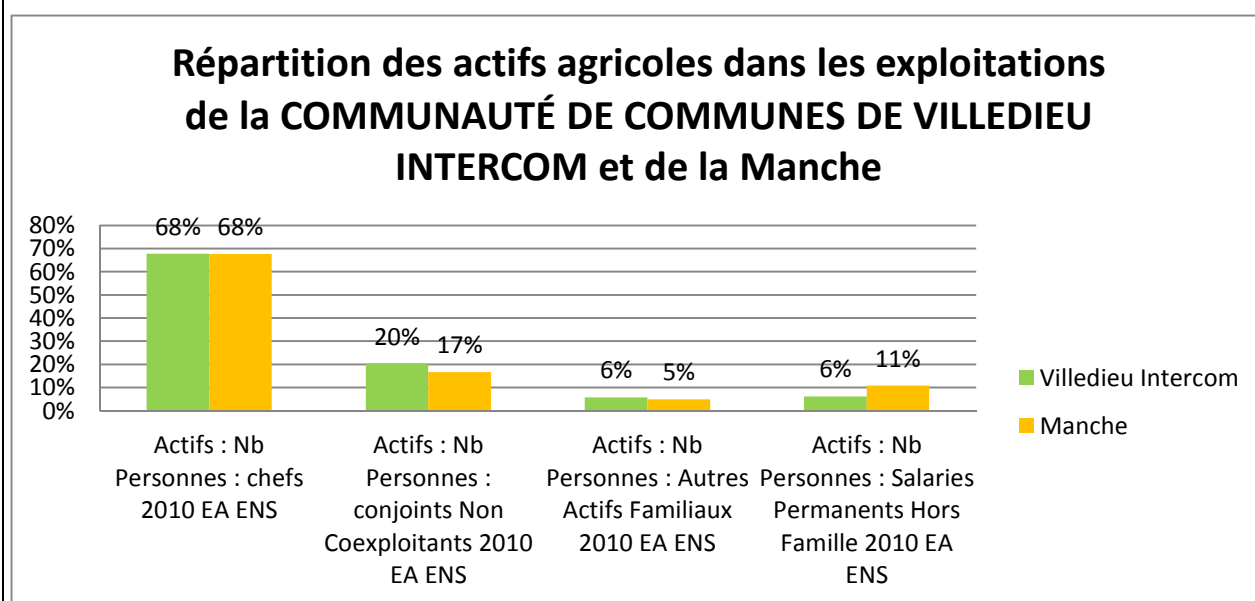
Il apparaît nécessaire de préserver les sites d'exploitation principaux et secondaires, qui tendent à disparaître, pour maintenir l'activité sur le territoire.

- Les actifs agricoles

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **713 Unités de Travail Annuels** (5,3 % des UTA agricoles du département) et 1 235 actifs agricoles (6 % des actifs agricoles du département) dont 837 chefs d'exploitations et co-exploitants
 MANCHE : **13 357 UTA** et 13 751 actifs agricoles

Figure 2 : Répartition des actifs agricoles dans les exploitations, données à l'échelle de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM et de la Manche (Agreste, RGA 2010)

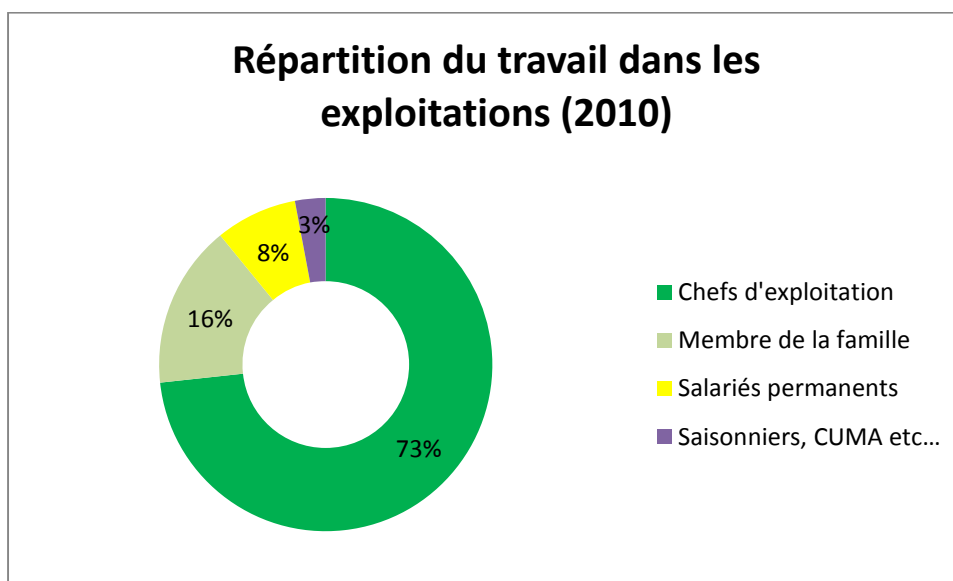


EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **-385 UTA**, soit **-35 %** et -803 actifs agricoles, soit -39 %

EVOLUTION RGA 2000/2010 MANCHE : **-5 440 UTA**, soit **-29 %** et -10 543 actifs agricoles, soit -34 %

La diminution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire s'accompagne naturellement d'une diminution du nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants agricoles, ainsi que du nombre d'unités de travail annuel (UTA) ou du nombre d'équivalent temps plein (ETP).

Figure 3 : Répartition du travail dans les exploitations



Sources : données RA 2000 & RA 2010 (AGRESTE) , CRAN – traitement CRAN



L'activité agricole est un secteur économique dynamique sur le territoire qui occupe encore de nombreux actifs. Il convient de soutenir l'activité pour maintenir l'emploi et l'attractivité économique de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM.

- **L'âge des chefs d'exploitations : population vieillissante et question de la succession des exploitations**

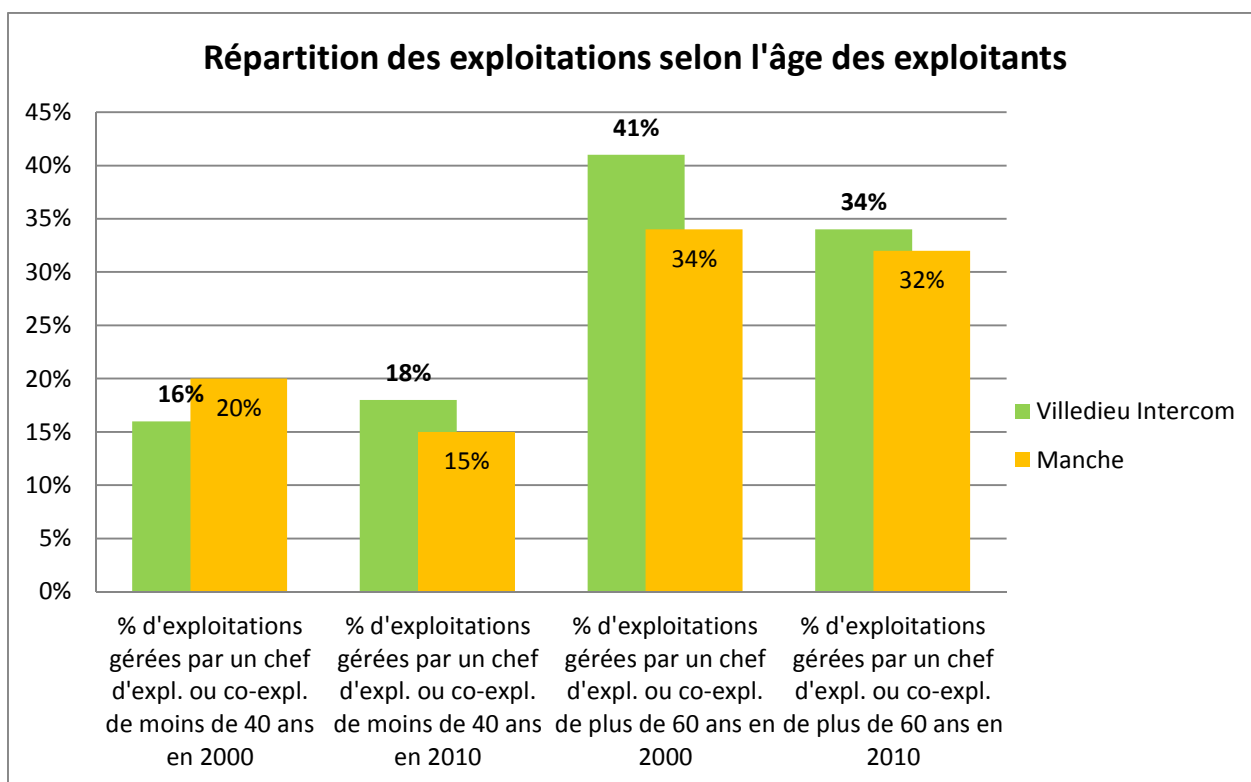
DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **18 %** des exploitations sont gérées par un chef exploitant ayant **moins de 40 ans** // **34 %** des exploitations sont gérées par un chef exploitant ayant **plus de 60 ans**

MANCHE : **15 %** des exploitations sont gérées par un chef exploitant ayant **moins de 40 ans** // **32 %** des exploitations sont gérées par un chef exploitant ayant **plus de 60 ans**

EVOLUTION RGA 2000/2010 :

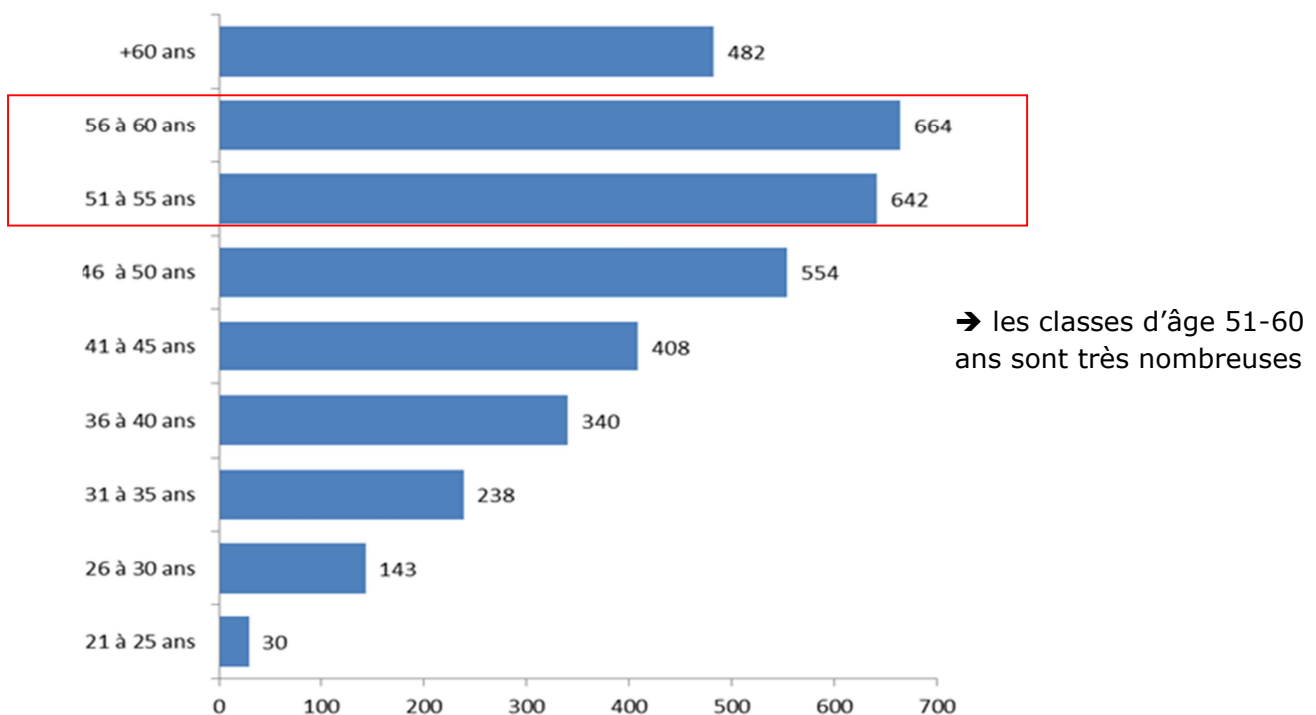
Figure 4 : Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants, données à l'échelle de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM et de la Manche



Chaque entreprise agricole est gérée par un chef d'exploitation. C'est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation.

Par convention, un seul chef d'exploitation est retenu même dans le cadre sociétaire (premier co-exploitant). Lorsque plusieurs personnes assurent les responsabilités dans l'entreprise, la plus jeune est retenue comme premier co-exploitant car elle a le plus de chance de devenir le seul chef d'exploitation à l'avenir.

Figure 5 : Pyramide des âges des chefs d'exploitations dans le PETR en 2016



Même si une dynamique d'installation de jeunes agriculteurs peut être constatée, le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM reste particulièrement concerné par le phénomène de vieillissement de la population agricole :

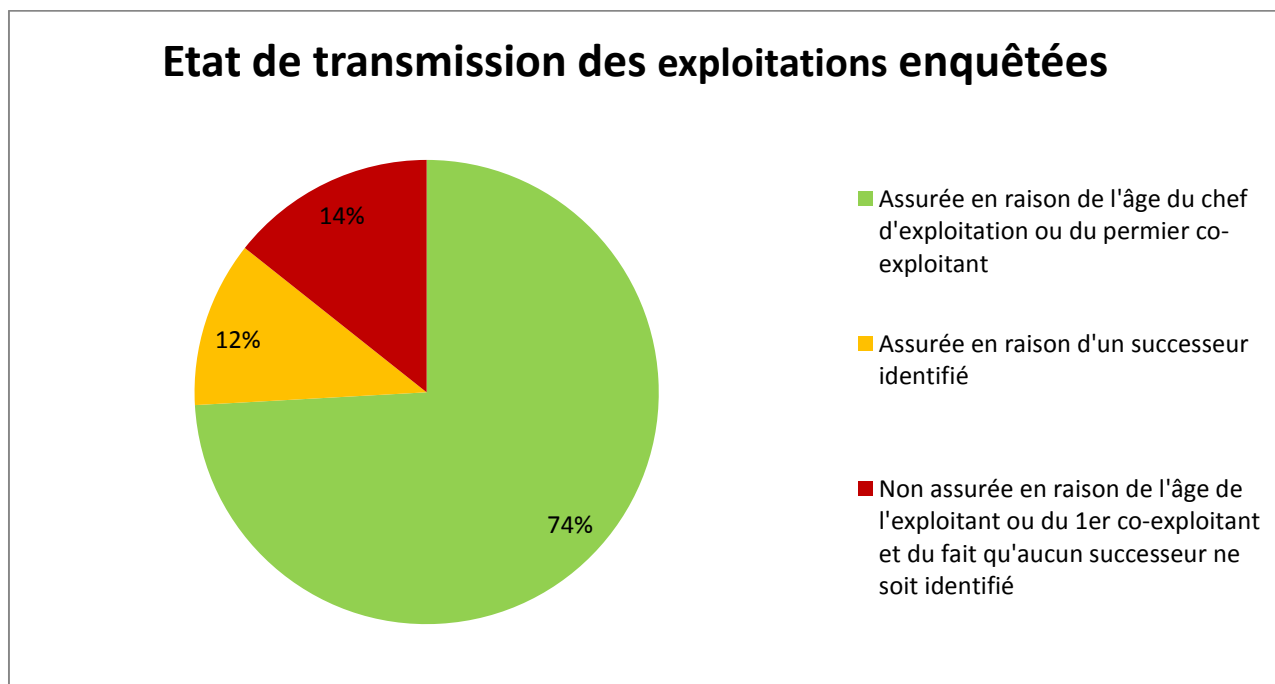
- L'âge moyen des chefs exploitants est de 47 ans (45 ans en 2010),
- Les classes d'âge comprises entre 51-60 ans sont très nombreuses (données PETR 2016) ;
- Plus de la moitié des chefs d'exploitation ou premiers co-exploitants ont plus de 50 ans (63%) sur le territoire de Villedieu Intercom, comme partout ailleurs dans le département (61% dans le département données RGA 2010) ;

Ce phénomène pose la question de la transmission des exploitations présentes sur le territoire.

D'après l'enquête agricole de 2019, selon les informations que nous avons pu recueillir via les référents agri-territoriaux et pour les exploitations dont nous avons l'information, la pérennité serait assurée pour 74 % des exploitations au cours des 10 prochaines années soit en raison de l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant, soit du fait de la reprise de l'exploitation par un successeur identifié.

14 % des chefs d'exploitation ou premiers co-exploitants, âgés de plus de 50 ans, n'auraient pas encore identifié leur successeur.

Figure 6 : Etat de transmission des exploitations enquêtées



Ces dernières exploitations risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et leurs terres seront probablement réparties entre plusieurs exploitations. Ce phénomène participe aussi à l'agrandissement et à la concentration des exploitations d'aujourd'hui.

Il participe également à mettre en concurrence les jeunes agriculteurs en recherche d'un lieu d'installation avec des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir et ayant un potentiel financier plus important.

Malgré la pression foncière ressentie sur le territoire, le vieillissement de la population agricole et l'incertitude de reprise de certaines exploitations, la pérennité des exploitations semble globalement assurée à court terme.

D'après l'enquête, il a également été relevé qu'un certain nombre de chefs exploitants envisagent de poursuivre leur activité même après l'âge légal de départ à la retraite (62 ans). Il s'agit souvent de conserver un patrimoine et un complément de revenu à la retraite. Ces personnes ont souvent une activité réduite (et change l'organisation du travail sur l'exploitation).

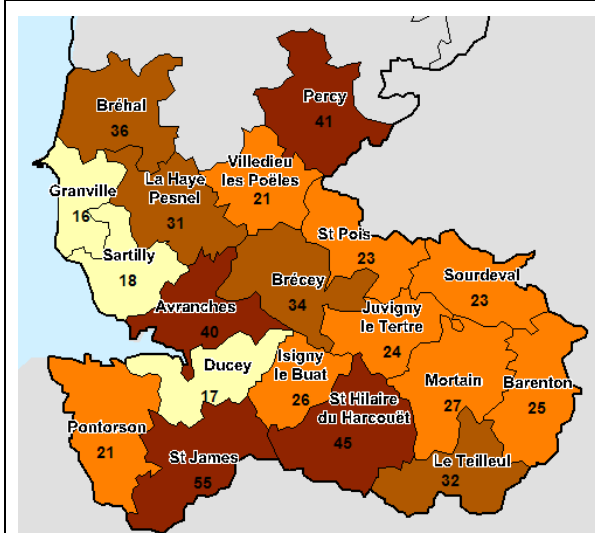


Face à une population agricole vieillissante, le maintien des capacités de développement des sites de production en activité fonctionnels peut faciliter les projets de reprise d'exploitation.

- **Les installations**

Carte 8 : Installations aidées de 2007 à 2018

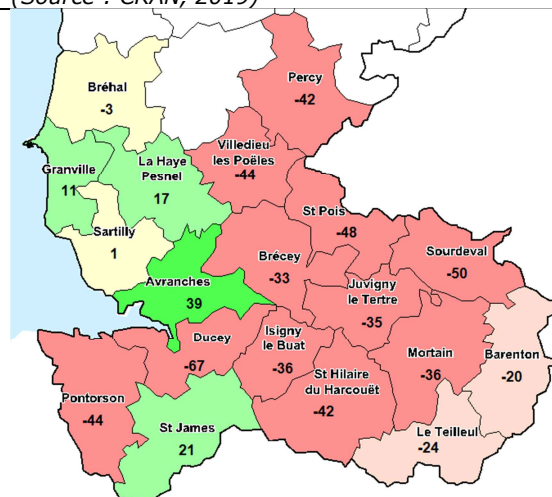
(Source : CRAN, 2019)



Carte 9 : Evolution des installations aidées

Taux annuel moyen entre les périodes 1997-2006 et 2007-2018

(Source : CRAN, 2019)



Entre 2007 et 2018, 62 agriculteurs (soit 5,2/an) se sont installés avec les aides nationales dans les anciens cantons de Percy et Villedieu les Poëles contre 90 entre 1997 et 2006 (soit 9/an). Cette baisse est supérieure à 40 %.

Les raisons de cette baisse sont diverses : démographie, attractivité des structures d'exploitations à transmettre, attractivité du territoire (peu de candidats à la reprise dans les zones rurales peu desservies par les réseaux routiers), attractivité du territoire pour la diversification.



Le maintien de la fonctionnalité des sites de production en activité est nécessaire pour faciliter les projets de reprise, en anticipant notamment la présence d'élevage.

2-LE PROFIL DES EXPLOITATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLEDIEU INTERCOM

- **Le profil moyen des exploitations du territoire**

Selon les informations données par les référents agri-territoriaux, nous avons pu dresser un profil moyen des exploitations du territoire.

Important : ces données n'ont pas été confirmées par les agriculteurs eux-mêmes et de ce fait elles n'ont d'intérêt que pour l'orientation globale qu'elles apportent.

Tableau 4 :

Profil des exploitations du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (enquête 2019)		
Système	Nombre d'exploitations	% des exploitations enquêtées
Lait	94	28%
Viande	69	21%
Mixte *	73	22%
Lait / polyculture	13	4%
Porcs **	10	3%
Volailles**	14	4%
Equins**	23	7%
Autres élevages***	14	4%
Cultures	10	3%
Arboriculture / maraîchage	11	3%

* mixte = système lait ou viande dominant mais associé à un autre élevage

** = élevage à dominante porcs, volailles, équins associé ou non à un autre élevage

***autres élevages = chèvres, moutons ou chiens

↳ 28% des exploitations en système LAIT seul

SAU moyenne : 80 ha
Nombre moyen de vaches laitières : 76 vaches laitières
Forme juridique : individuelle majoritairement (47%)
Réglementation : ICPE à 63%
Nombre d'associés par exploitation : 1,4 associé en moyenne
Age moyen d'un éleveur laitier : 47 ans
Répartition géographique : ensemble territoire

↳ 22% des exploitations en système MIXTE :

SAU moyenne : 105 ha
Nombre moyen de vaches laitières et vaches allaitantes : 94 VL et 68 VA ou 233 veaux
Forme juridique : société majoritairement GAEC (38%)
Réglementation : ICPE à 86%
Nombre d'associés par exploitation : 1,6 associé en moyenne
Age moyen d'un éleveur laitier : 49 ans
Répartition géographique : ensemble du territoire

↳ 21% des exploitations en système VIANDE :

SAU moyenne : 28 ha
Nombre moyen de vaches allaitantes : 22 VA ou 227 veaux
Forme juridique : exploitations individuelles majoritairement (94%)
Réglementation : RSD (84%)
Nombre d'associés par exploitation : 1
Age moyen d'un éleveur laitier : 53
Répartition géographique : ensemble du territoire

- Des structures d'exploitation de taille variable

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : la SAU moyenne des exploitations est de **36 ha** (71 ha pour les exploitations professionnelles)
MANCHE : la SAU moyenne des exploitations est de **38 ha** (56 ha à l'échelle normande)
EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **+14 ha**, soit **+63 %**
EVOLUTION RGA 2000/2010 Manche : **+13 ha**, soit **+52 %**

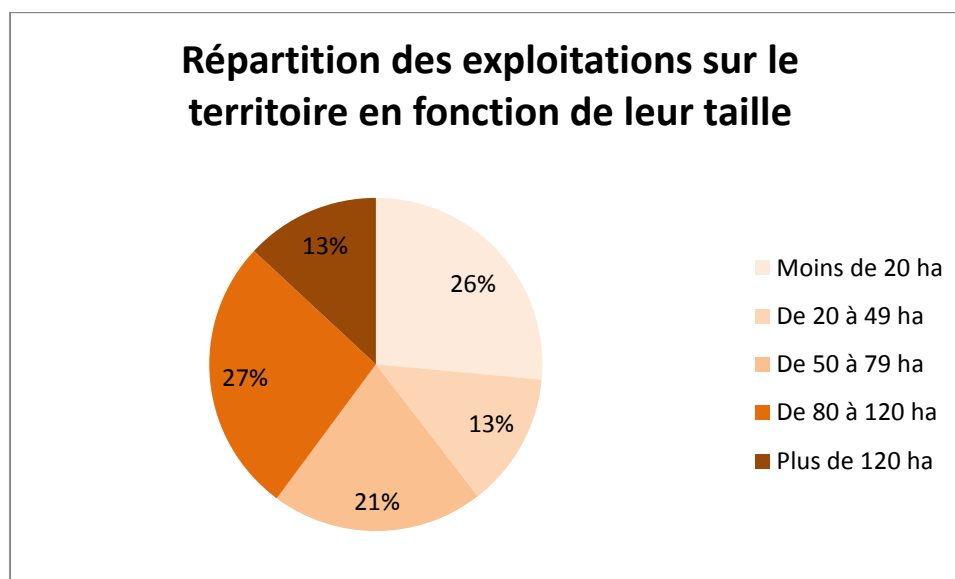
Le nombre d'exploitations agricoles diminue mais les structures tendent à se concentrer et à s'étendre sur des surfaces de plus en plus grandes.

Ce phénomène est particulièrement présent sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM et plus marqué du fait de la spécialisation des exploitations sur ce secteur.

D'après l'enquête de 2019, selon les données recueillies auprès des référents agri-territoriaux, 13 % des exploitations agricoles enquêtées ont une SAU supérieure à 120 ha.

Figure 7 : Taille des exploitations enquêtées

(Sources : CRAN, 2019)



Par ailleurs, le tissu de petites exploitations, dont la SAU inférieure à 20 ha, demeure également important (26 %). Les exploitations du secteur peuvent également travailler avec de petites surfaces.

Potentiellement, certains secteurs en friche ou ayant perdu toute vocation peuvent tout à fait être reconquis par une activité agricole nécessitant peu de surfaces de production.



- **Face à des exploitations qui travaillent avec des surfaces agricoles de plus en plus grandes, dans un contexte de pression foncière, la préservation du potentiel de production est un enjeu majeur.**
- **Face à la perte potentielle d'usages et vocations de certains espaces en milieu rural, certes très faible aujourd'hui sur le territoire, il peut être pertinent de faciliter une reconquête par l'activité agricole.**

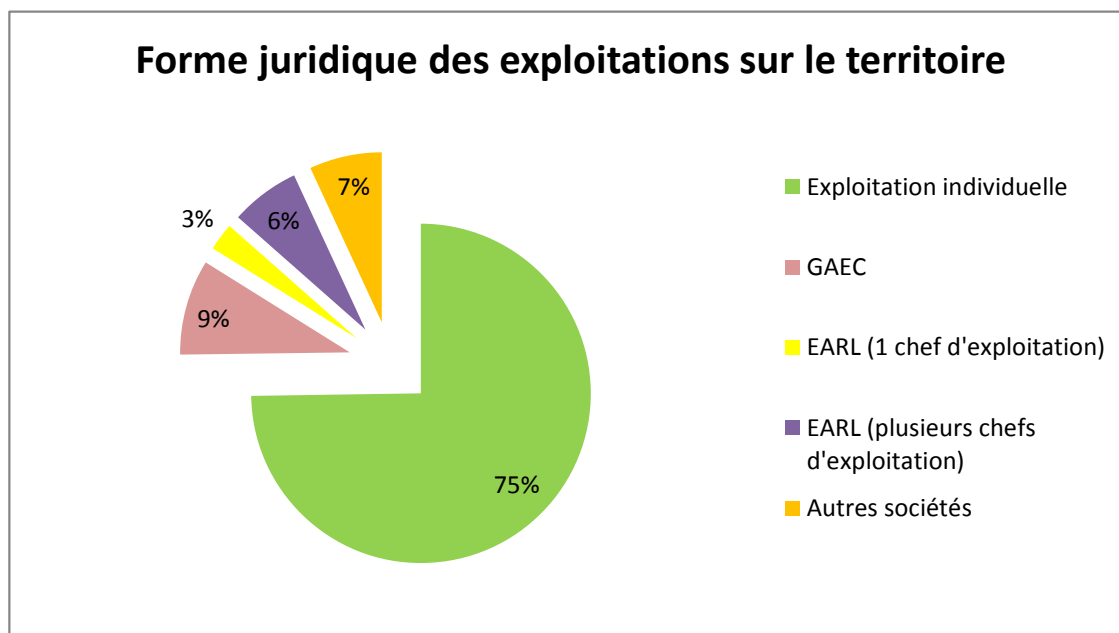
- De plus en plus de sociétés agricoles

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **75 %** d'exploitations individuelles et **25 %** de sociétés

Figure 8 : Forme juridique des exploitations du territoire

(source RGA 2010, Agreste, traitement CRAN)



MANCHE : 76 % d'exploitations individuelles et 24 % de sociétés

EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **-53 %** d'exploitations individuelles et **+75 %** de formes sociétaires

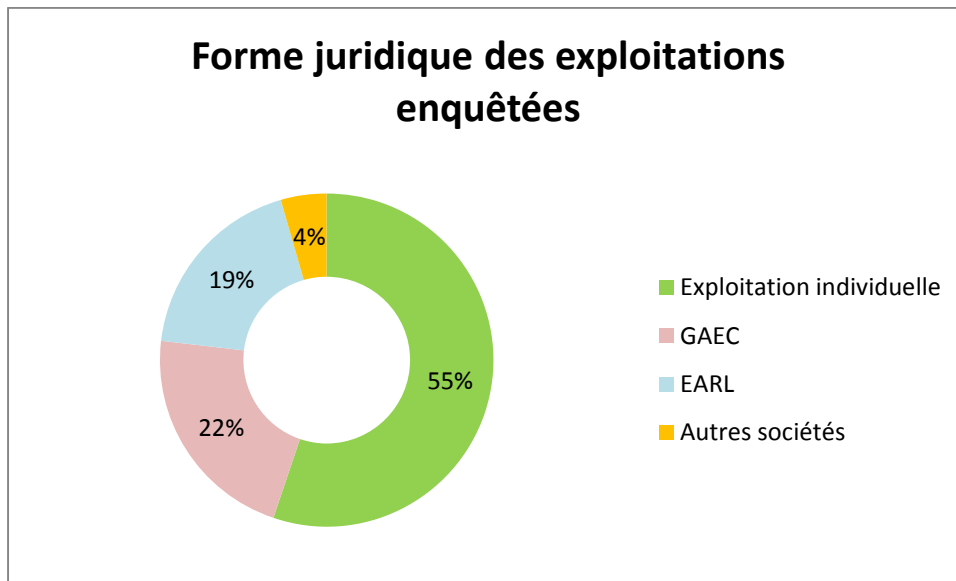
EVOLUTION RGA 2000/2010 Manche : **-47 %** d'exploitations individuelles et **+33 %** de formes sociétaires

Les structures individuelles restent la forme juridique majoritaire sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM comme à l'échelle départementale. En 2019, 55 % des exploitations enquêtées sont sous forme individuelle.

Néanmoins la tendance observée depuis plusieurs années est à l'augmentation du nombre de structures sociétaires dans le milieu agricole. Ainsi, à l'époque du RGA 2010, seulement ¼ des exploitations agricoles étaient sous forme sociétaire, tandis qu'aujourd'hui, les données de l'enquête indiquent que 45 % des exploitations sont en société.

Figure 9 : Forme juridique des exploitations enquêtées

(Source : CRAN 2019)



Les formes sociétaires offrent aux exploitants la possibilité de dissocier le patrimoine personnel du patrimoine de l'entreprise. Ainsi, en cas de difficultés financières, les créanciers de l'entreprise n'ont pas d'emprise sur les biens personnels.

L'organisation en société permet également de regrouper les moyens humains, matériels et financiers. Elle facilite aussi la transmission des exploitations.

Via une société, les exploitants peuvent faire le choix de s'associer avec un autre agriculteur qui aura aussi le statut de chef d'exploitation ou avec d'autres sociétés qui apportent des capitaux.

Cette tendance à l'augmentation des formes sociétaires explique donc aussi le phénomène de concentration des exploitations.

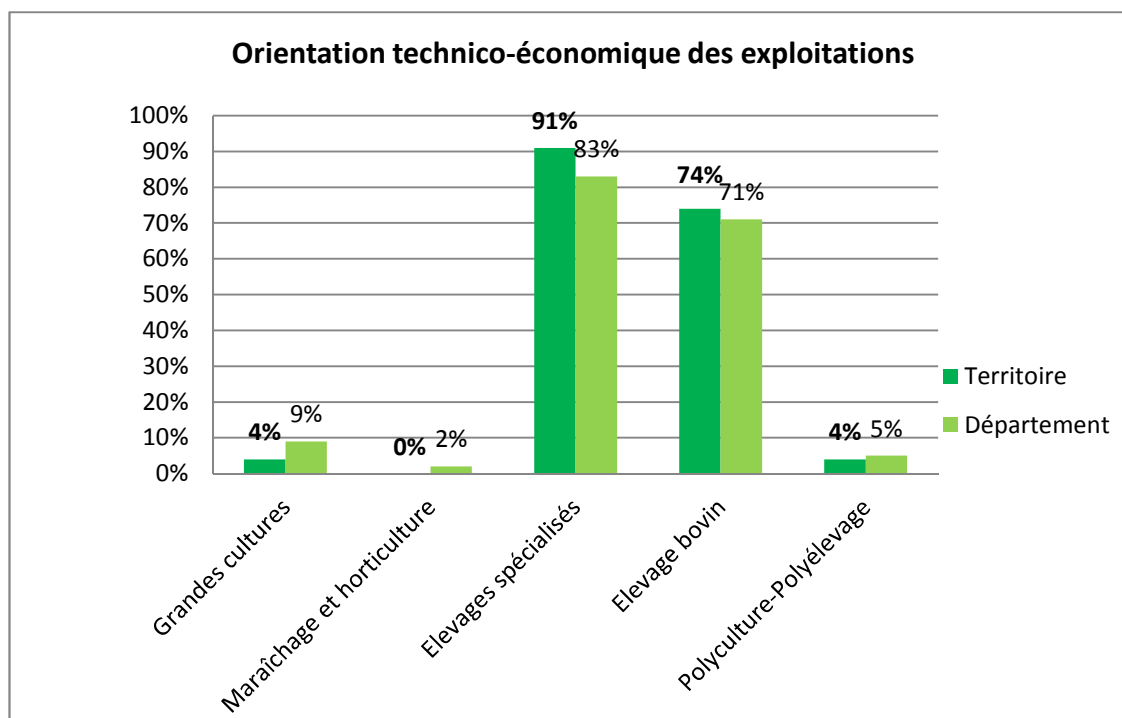
- **Des exploitations toujours tournées vers l'élevage malgré l'attrait des productions végétales**

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **3/4** des exploitations sont spécialisées en élevage bovin (dont 41% en bovins lait) et **4 %** des exploitations sont spécialisées en grandes cultures

Figure 10 : Orientation technico-économique des exploitations

(source : RGA 2010, Agreste, traitement CRAN)



MANCHE : 71% des exploitations sont spécialisées en élevage bovin (dont 41% en bovins lait) et 9 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures

EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : **+62 %** d'exploitations spécialisées en grandes cultures et **-44 %** d'exploitations spécialisées en élevage bovin

EVOLUTION RGA 2000/2010 MANCHE : **+11%** d'exploitations spécialisées en grandes cultures et **-39 %** d'exploitations spécialisées en élevage bovin

L'OTEX est une notion définie par la DRAAF pour classer les exploitations selon leur activité principale.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard, soit la valeur monétaire) de la ou les productions concernées dépasse deux tiers du total.

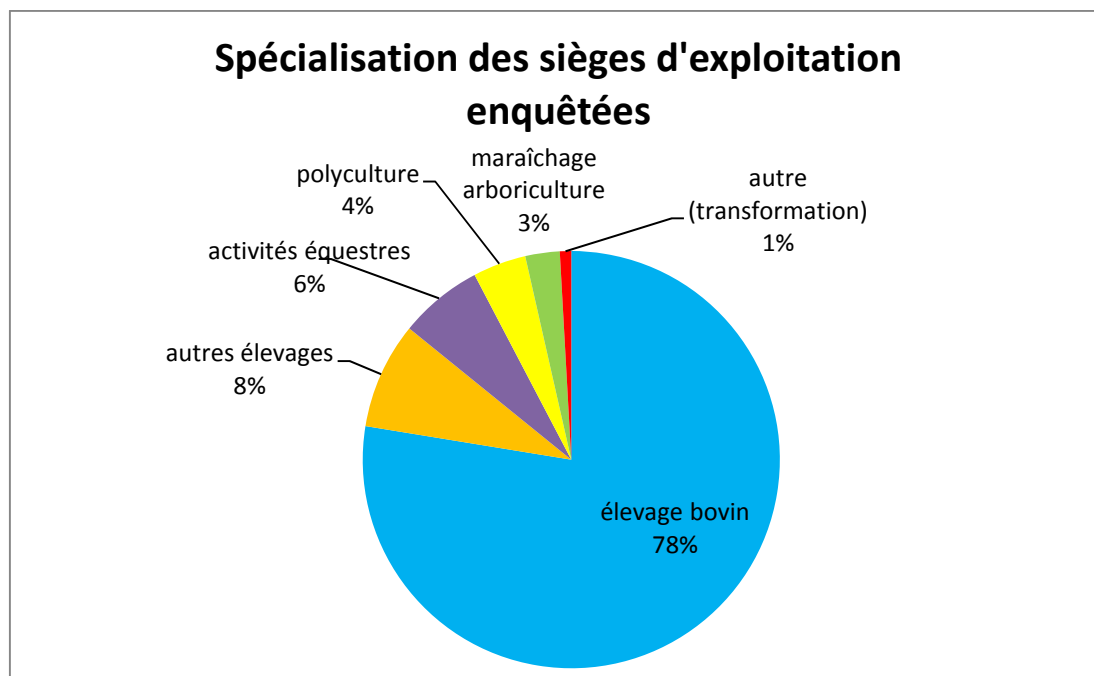
Les derniers recensements agricoles montrent que les exploitations ont eu tendance à privilégier les productions végétales, particulièrement les grandes cultures, au détriment des productions animales et de l'élevage bovin.

Toutefois, l'enquête de 2019, indique qu'au moins 32 % des exploitations du secteur ont une activité de « polyculture-élevage ». Aussi, bien que les recensements des dernières années mettent en

avant un recul de l'OTEX élevage bovins dans les exploitations agricoles en tant qu'OTEX dominant, celles-ci ont tout de même maintenu des ateliers en production animale (92 % des exploitations).

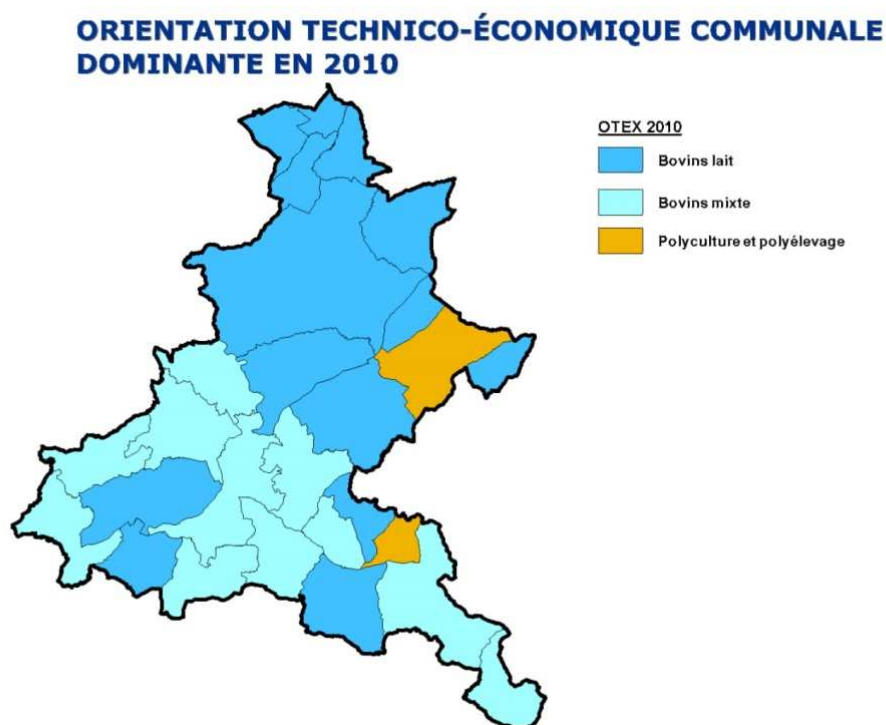
Figure 11 : Spécialisation des exploitations enquêtées

(CRAN, 2019)



Carte 10 : OTEX communale selon le RGA 2010

(Source : RGA 2010)



A l'échelle des communes de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, l'OTEX dominante peut également être déterminée. Elle traduit une orientation moyenne globale des communes du territoire, selon la contribution de chaque atelier au sein des exploitations.

Tableau 5 : Spécialisation agricole des communes de la CC Villedieu Intercom

(Source : RGA 2000 et 2010)

COMMUNES	OTEX 2000 (données RGA)	OTEX 2010 (données RGA)
BESLON	Bovins lait	Polyculture et polyélevage
LA BLOUTIERE	Bovins mixte	Bovins lait
BOISYVON	Polyculture et polyélevage	Bovins mixte
BOURGUENOLLES	Bovins lait	Bovins mixte
CHAMPREPUS	Bovins mixte	Bovins lait
LA CHAPELLE-CECELIN	Bovins mixte	Bovins lait
CHERENCE-LE-HERON	Bovins mixte	Bovins mixte
LA COLOMBE	Bovins lait	Bovins lait
COULOUVRAY-BOISBENATRE	Bovins mixte	Polyculture et polyélevage
FLEURY	Bovins mixte	Bovins lait
LE GUISLAIN	Bovins lait	Bovins lait
LA HAYE-BELLEFOND	Bovins lait	Bovins lait
LA LANDE-D'AIROU	Bovins lait	Bovins mixte
MARGUERAY	Bovins lait	Bovins lait
MAUPERTUIS	Bovins lait	Polyculture et polyélevage
MONTABOT	Bovins lait	Bovins lait
MONTBRAY	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
MORIGNY	Bovins lait	Bovins lait
PERCY-EN-NORMANDIE	Bovins lait	Bovins lait
SAINTE-CECILE	Bovins mixte	Bovins mixte
SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT	Bovins lait	Bovins lait
SAINT-MAUR-DES-BOIS	Bovins lait	Bovins lait
SAINT-POIS	Bovins mixte	Bovins mixte
LE TANU	Bovins mixte	Bovins mixte
LA TRINITE	Bovins mixte	Bovins lait
VILLEBAUDON	Bovins lait	Bovins lait
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	Bovins mixte	Bovins mixte

En volumes de production, les cultures tiennent une place de plus en plus importante dans les exploitations agricoles du territoire et dans les communes de la CC de Villedieu Intercom. Néanmoins, les ateliers d'élevage sont toujours très présents dans les exploitations et dans les communes de la CC de Villedieu Intercom.

L'ensemble des communes du territoire de Villedieu Intercom ont des élevages bovin (lait ou mixte). Les communes au Nord de Villedieu-les-Poêles ont une densité plus forte d'élevage en système bovins lait. Les communes de Montbray et de Boisyyon sont davantage tournées vers la polyculture et l'élevage en général.



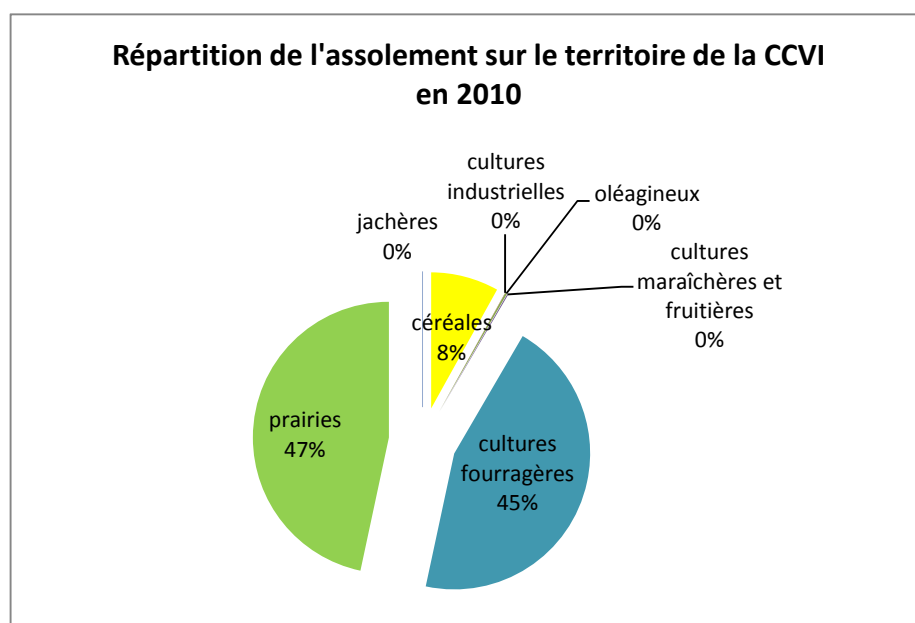
Malgré un contexte économique difficile, les ateliers d'élevage sont encore très présents et dominants concernant les volumes de production sur le territoire. Il est nécessaire de soutenir le maintien des activités d'élevage sur le territoire.

- **Les productions végétales**

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : 47% de la SAU valorisée par les exploitations sont affectés à la prairie, 45% sont destinés à la production de fourrages pour l'alimentation des animaux (hors prairies) et moins de 1/10^e est destiné à la production de céréales.

Figure 12 : Répartition de l'assolement exploité par les exploitations de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM



MANCHE : 13 % de la SAU valorisée par les exploitations est affecté à la production de céréales tandis que 45% de la SAU est maintenu en prairie.

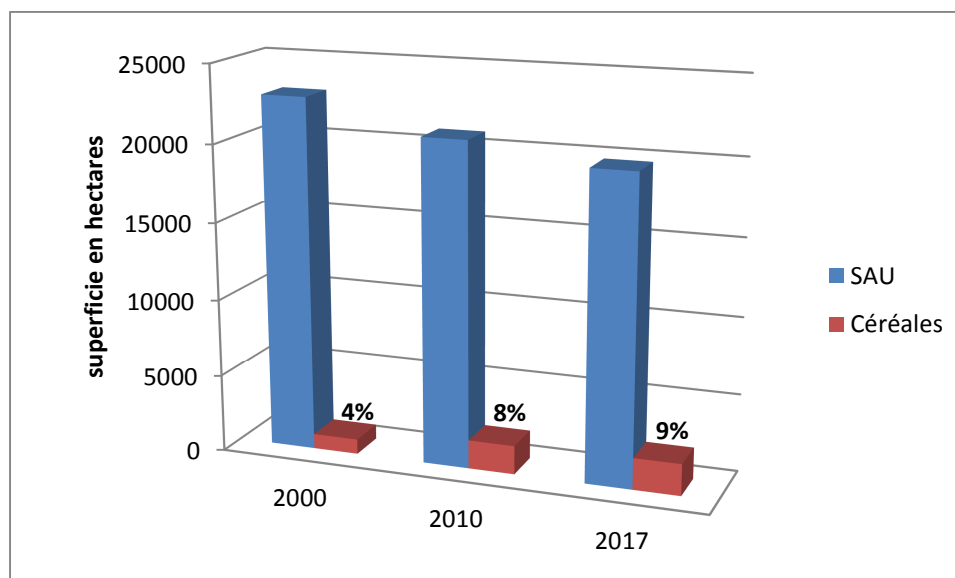
EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : - **29%** de surfaces valorisées en prairies par les exploitations du territoire, et **+92 %** de surfaces affectées aux céréales.

EVOLUTION RGA 2000/2010 Manche : **-23%** de surfaces valorisées en prairies **+27%** de surfaces affectées aux céréales par les exploitations du territoire

En 2017, selon les données de la PAC, 9 % de la SAU du territoire de la CC Villedieu Intercom sont affectés à la production de céréales (blé, orge, avoine, triticale).

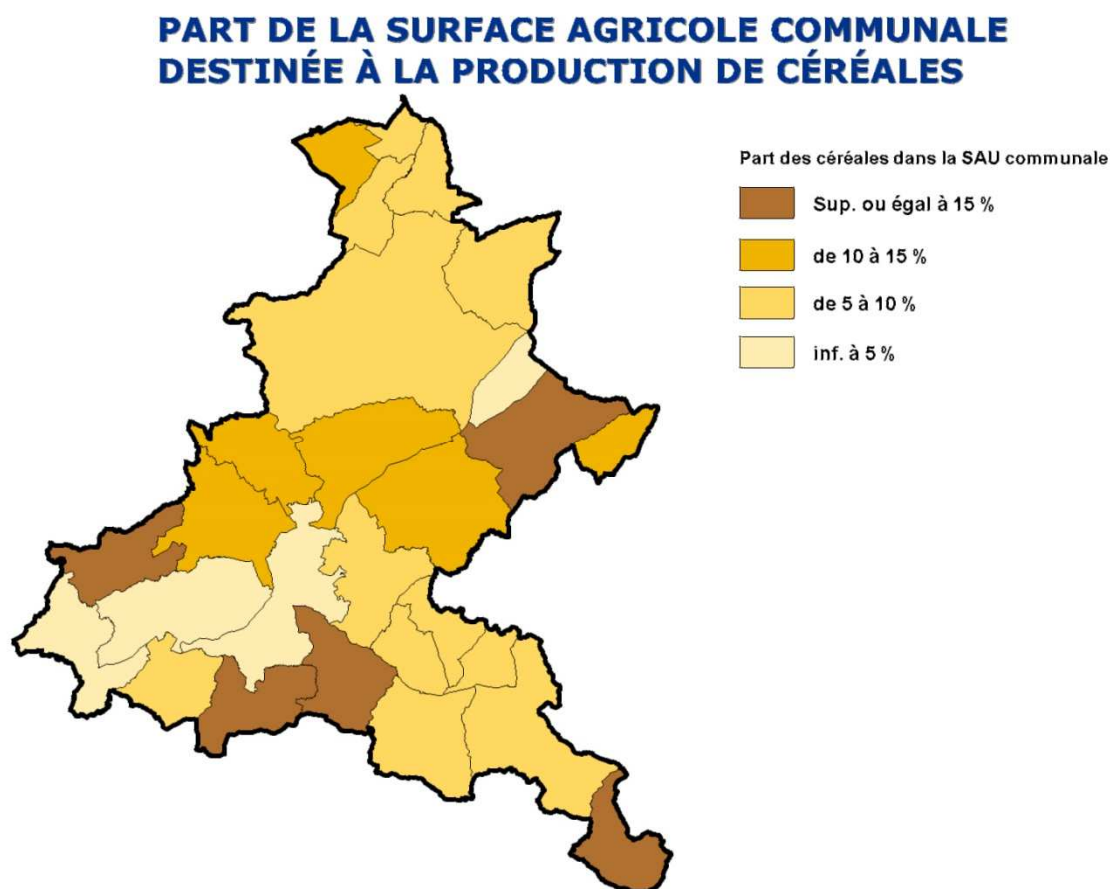
En 2010, selon les données PAC, 8 % de la SAU étaient affectés à la production de céréales. La filière croît sur le territoire de Villedieu Intercom.

Figure 13 : Evolution de la part des céréales dans la SAU totale sur le territoire de la CCVI
(sources : données RA 2000 et 2010, Agreste, RGA 2017)



Carte 11 : Part de la SAU destinée à la production de céréales

(Source : RPG 2017)



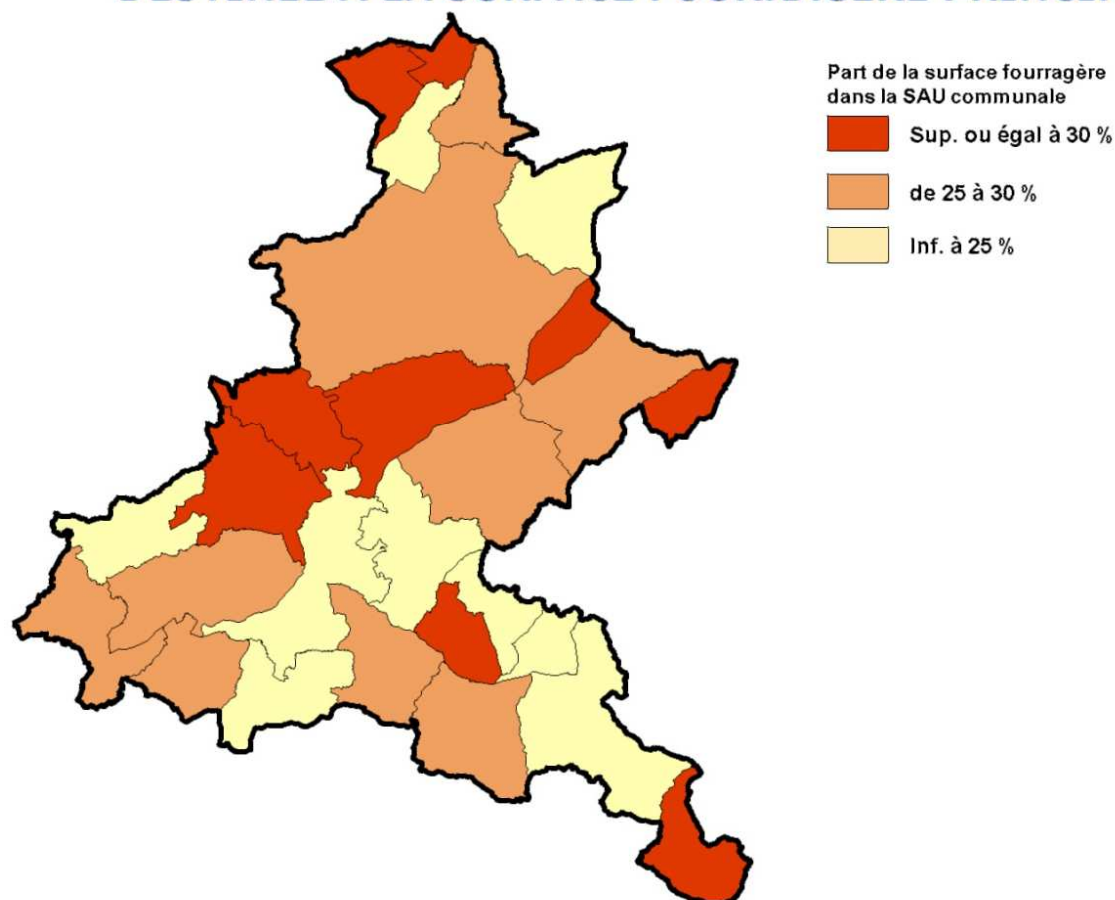
Dans 5 communes du territoire, la part de la culture de céréales est supérieure à 15 % de la SAU. Le développement de la production de céréales est plus marqué sur les communes de Champrepus, Chérencé-le Héron, Montbray, St Pois, la Trinité

A contrario, les surfaces consacrées à la production de cultures industrielles (lin, betterave sucrière et pommes de terre de consommation) sont quasiment inexistantes sur le territoire de la CC Villedieu Intercom.

Carte 12 : Part de la SAU destinée aux surfaces fourragères principales

(Source : RPG 2017)

PART DE LA SURFACE AGRICOLE COMMUNALE DESTINÉE À LA SURFACE FOURRAGÈRE PRINCIPALE

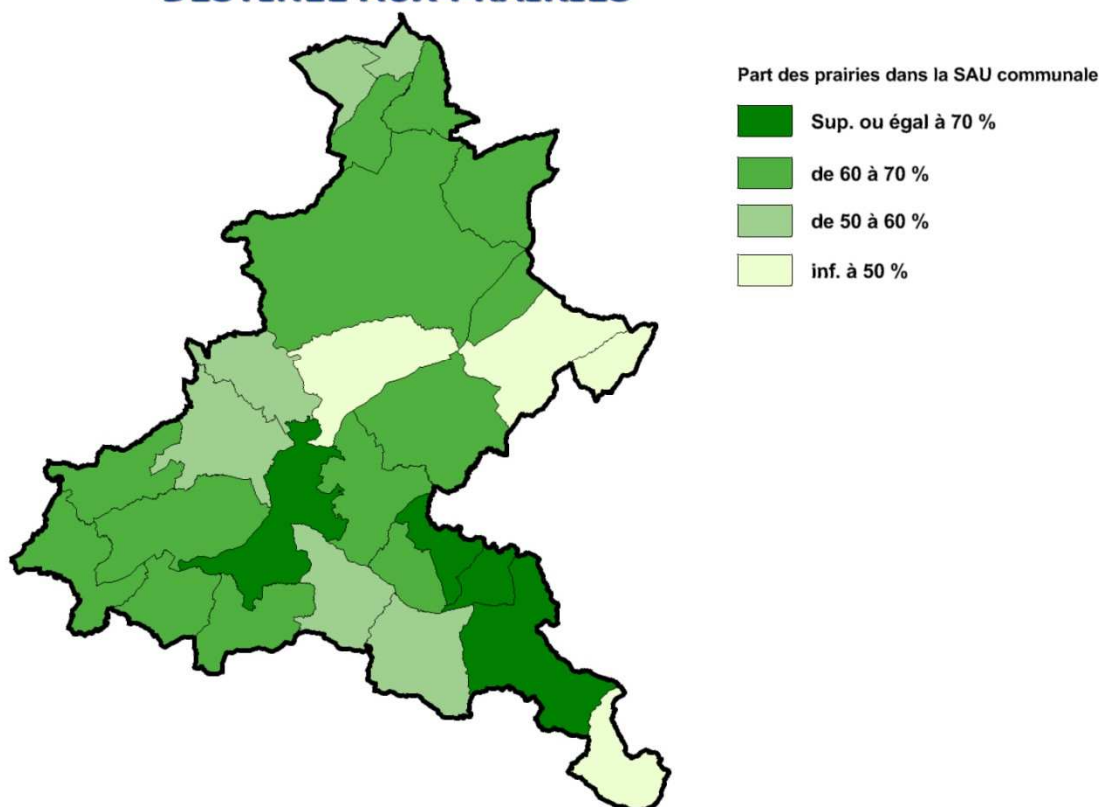


Dans 9 communes la part affectée à la production fourragère dépasse 30% de la SAU (le Guislain, la Haye-Bellefond, Margueray, Morigny, la Colombe, la Bloutière, Fleury, la Chapelle-Cécelin, St Pois). La part de la SAU valorisée en prairie permanente atteint 43 % de la SAU intercommunale en 2017. Il est à noter qu'en 2010, 47 % de la SAU étaient valorisés en prairie. Ce chiffre illustre le phénomène du recul des prairies et de l'élevage au profit d'autres productions plus rentables économiquement.

Carte 13 : Part de la SAU valorisée en prairies

(Source : RPG 2017)

PART DE LA SURFACE AGRICOLE COMMUNALE DESTINÉE AUX PRAIRIES



Dans 4 communes du territoire, la part de la SAU destinée aux prairies est supérieure à 70 % (Villedieu les Poêles-Rouffigny, St Maur des Bois, Boisyvon, Coulouvray-Boisbenâtre).

Par ailleurs, dans 4 communes de la CC Villedieu Intercom, la part de la SAU destinées aux prairies représente moins de 50 % de la SAU (la Colombe, Montbray, Morigny, St Pois).

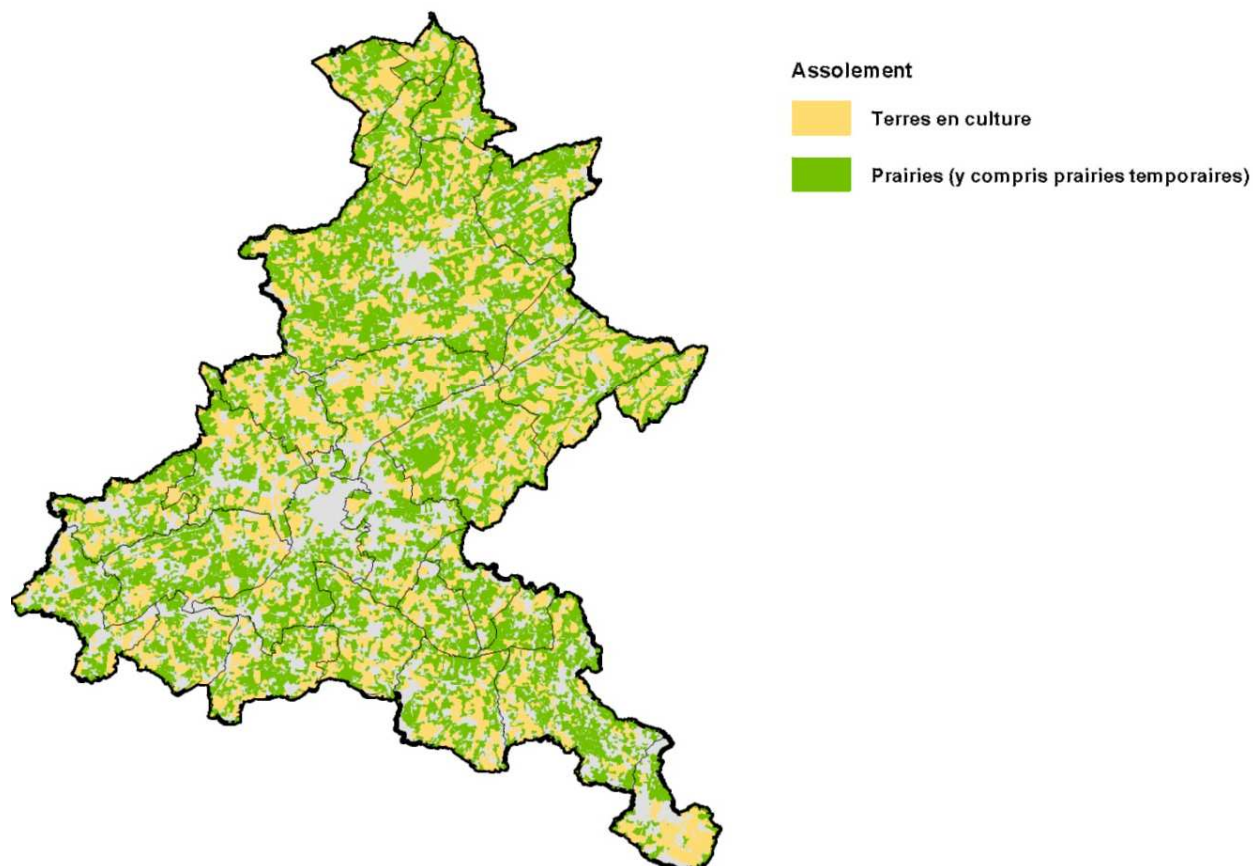
Une forte proportion de prairies est située sur les secteurs de vallée.

Il est notable que les communes qui abritent le plus de prairies sont celles qui ont une topographie moins favorable aux pratiques culturales.

Carte 14 : Représentation de l'occupation des sols agricoles

(Source : RPG 2017)

REPRÉSENTATION DE L'OCCUPATION DES SOLS AGRICOLES



39 % de la SAU intercommunale est exploité en terres labourables.

Par ailleurs, l'enquête effectuée en 2019 recense également la présence de productions maraîchères, et arboricoles (9 exploitations concernées). Ces activités sont situées en périphérie de Villedieu Intercom.



Pour assurer le maintien des prairies et la valorisation de la SAU en prairies, il est primordial de soutenir les activités d'élevage sur le territoire de la CC de Villedieu Intercom.

- **Les productions animales**

DONNEES DE REFERENCE DU RGA 2010

Effectifs COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (têtes) : 15 810 vaches laitières / 2 185 vaches allaitantes / 17 963 porcins

MANCHE (têtes) : 238 356 vaches laitières / 45 386 vaches allaitantes / 403 642 porcins

EVOLUTION RGA 2000/2010 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : +1,2% d'effectifs de vaches laitières, -34 % d'effectifs de vaches allaitantes, -7 % d'effectifs porcins

EVOLUTION RGA 2000/2010 Manche : -9,3% d'effectifs de vaches laitières, -4,2% d'effectifs de vaches allaitantes, +6,6 % d'effectifs porcins

Selon les données de l'Agreste de 2010, il y avait 511 exploitations agricoles abritant un atelier d'élevage bovins sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (contre 849 en 2000, soit une diminution de 40% des exploitations).

Les cheptels bovins lait ont augmenté sur le territoire entre 2000 et 2010, ce qui illustre le phénomène de concentration des élevages.

Au dire des référents agri-territoriaux lors de l'enquête de 2019, on dénombre 259 détenteurs de bovins sur le territoire.

Le territoire de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM abrite d'autres productions animales :

Tableau 6 : Autres productions animales

Type de production animale	Nombre de détenteurs
volailles	13
porcs	7
équins	26
ovins	7
chiens	4
autres (zoo, lapins)	2



Depuis quelques années et notamment la crise laitière de 2016, les exploitations d'élevage se restructurent et les troupeaux s'agrandissent.

Par ailleurs, certaines exploitations optent pour une diversification vers un autre élevage (volailles, porcins ou ovins par exemple).

Toutes ces transformations s'accompagnent de besoins en construction et notamment de nouveaux bâtiments dans l'espace agricole.

3-LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

La taille moyenne des îlots d'exploitation est d'un peu plus de 4 hectares sur l'ensemble du territoire intercommunal, avec des disparités en fonction des communes et des exploitations.

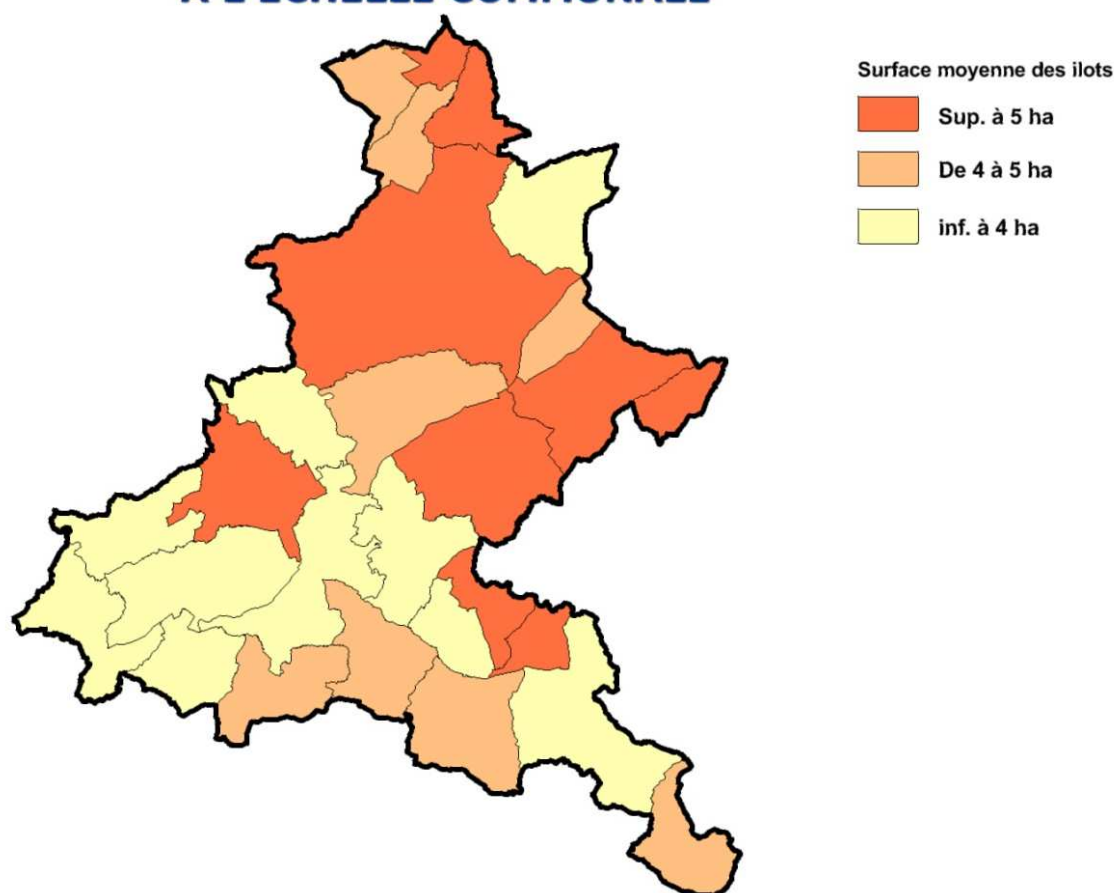
Les communes de la Haye-Bellefond, Villebaudon, Percy, Montbray, Morigny, Beslon, Fleury, St Maur des Bois et Boisyvon abritent des îlots agricoles dont la taille moyenne est supérieure à 5 ha.

A l'inverse, les communes de Montabot, la Bloutière, Champrepus, le Tanu, la Lande d'Airou, Bourguenolles, la Trinité, Villedieu les Poêles-Rouffigny, Ste Cécile, la Chapelle-Cécelin et Coulouvray-Boisbenâtre ont de petits îlots agricoles car la taille moyenne des îlots y est inférieure à 4 ha.

Carte 15 : Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale

(Source : RPG 2017)

TAILLE MOYENNE DES PARCELLES AGRICOLES À L'ÉCHELLE COMMUNALE

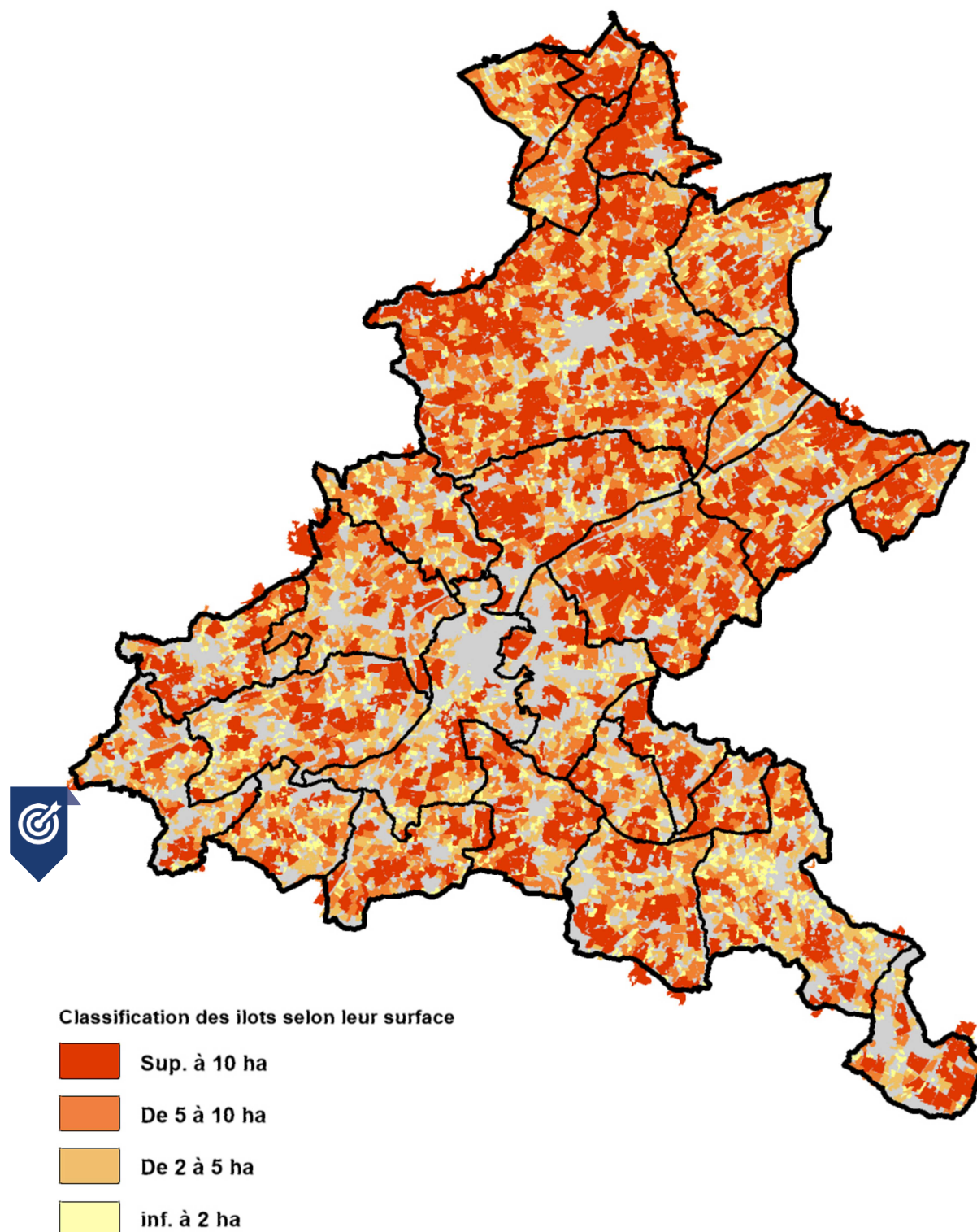


Le parcellaire agricole du territoire de la CC de Villedieu Intercom est hétérogène : il est composé de nombreux îlots de superficie relativement modeste. 47 % de la SAU (554 îlots) appartiennent à des îlots de plus de 10 ha, tandis qu'à peine 10% de la SAU (2 244 îlots) s'étendent sur des îlots de moins de 2 ha.

Carte 16 : Structuration foncière du parcellaire agricole

(Source : RPG 2017)

STRUCTURATION FONCIÈRE DU PARCELLAIRE AGRICOLE



En élevage et en culture, les îlots agricoles de vaste superficie permettent d'optimiser la production agricole et sont plus faciles à entretenir.

En effet, l'exploitation de nombreux îlots de petites surfaces peut être fastidieuse surtout si ces derniers sont éloignés les uns des autres et génèrent de surcroît, des circulations agricoles nombreuses.

Pour soutenir l'activité agricole, il convient de préserver des tailles d'îlots suffisamment importantes.

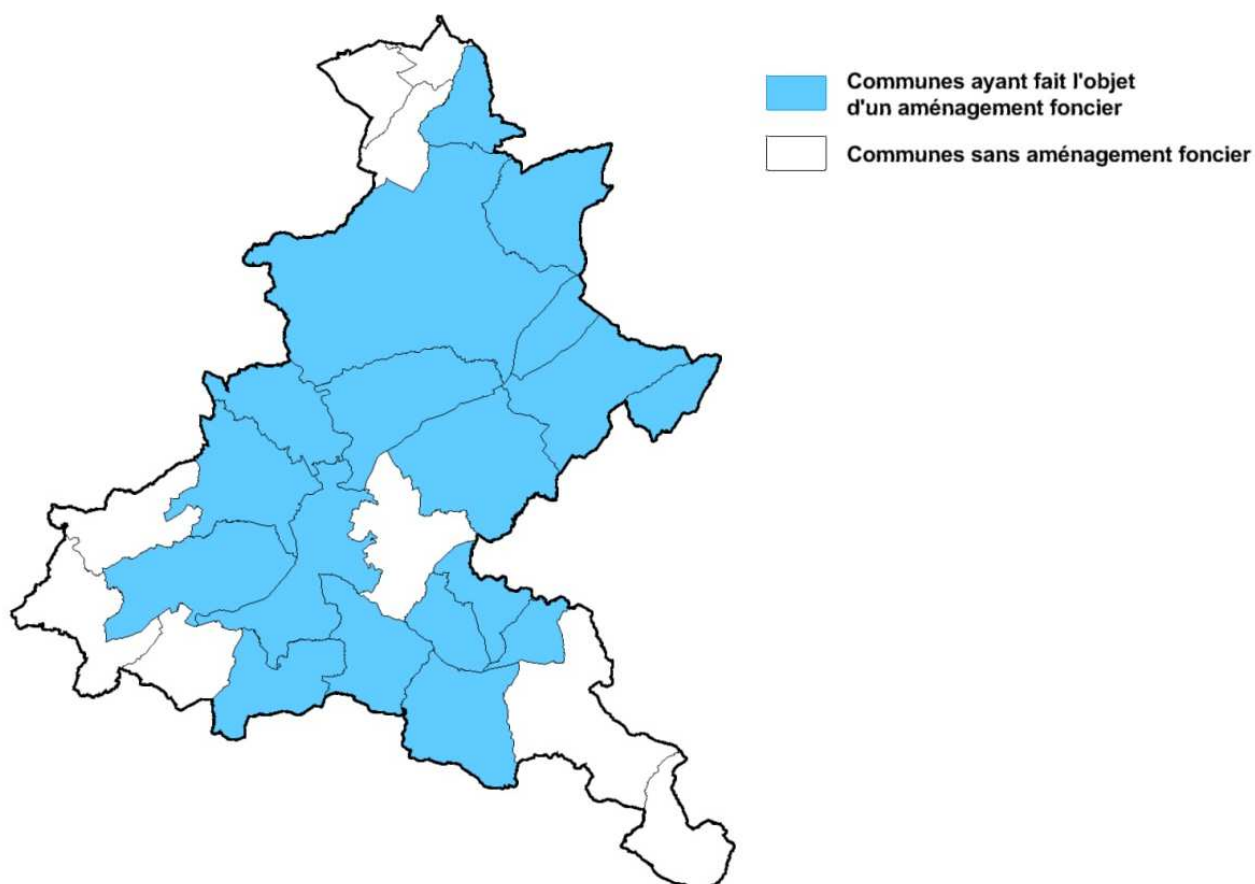
Pour autant, les îlots de petites tailles peuvent convenir à d'autres activités comme le maraîchage ou l'arboriculture

D'après la carte suivante, 18 communes sur les 27 du territoire ont fait l'objet d'un remembrement. Les communes situées aux extrémités Nord (la Haye Bellefond, le Guislain, Maupertuis), Sud-Ouest (Champrepus, le Tanu, Bourguenolles) et Sud-Est (Coulouvray-Boisbenâtre, St Pois) du territoire n'ont pas fait l'objet d'aménagement foncier.

Carte 17 : Communes ayant fait l'objet d'un aménagement foncier

(Source : CRAN 2019)

COMMUNES AYANT FAIT L'OBJET D'UN AMÉNAGEMENT FONCIER



4-L'ENVIRONNEMENT DES SITES DE PRODUCTION : BESOINS DES EXPLOITATIONS ET PRINCIPALES CONTRAINTES

• Les principaux bâtiments des exploitations agricoles

Selon les activités pratiquées, les sites d'exploitations agricoles sont composés de bâtiments et d'installations spécialisées :

- les bâtiments d'élevage pour gérer les animaux (stabulation, salle de traite, nurserie, manèges, boxes, carrières, poulailler etc.) et leurs effluents (fumière, fosse à lisier) ;
- les installations pour les cultures et les plantations (serres, tunnels) ;
- les bâtiments pour le stockage des aliments et le matériel d'entretien pour les animaux, les semences et les produits nécessaires aux cultures, le matériel et les équipements de l'exploitation, la production de l'exploitation (stockage simple ou frigorifique) ;
- les locaux de transformation (laiterie, fromagerie, laboratoire de transformation de viande, fruits et légumes, moulin, pressoir, fournil, etc.) ;
- les locaux d'accueil à la ferme (gîtes ruraux, magasin ou local de vente, salle d'accueil du public, etc.).



Les exploitations agricoles ont de multiples besoins en termes de constructions de bâtiments ou d'installations en fonction des orientations économiques retenues. Il est primordial de permettre aux exploitants agricoles de pouvoir construire sur leurs exploitations afin de s'adapter.

• La réglementation applicable aux ateliers d'élevage

L'élevage est une activité qui peut occasionner certaines nuisances (présence de mouches liées aux troupeaux de vaches, meuglement des veaux en période de sevrage, odeur de fumier, etc.). Aussi, le maintien des exploitations d'élevage à proximité des zones bâties passe par une réglementation particulière. En fonction du type d'élevage et de son importance, trois régimes qualifient les ateliers d'élevage (voir annexe) :

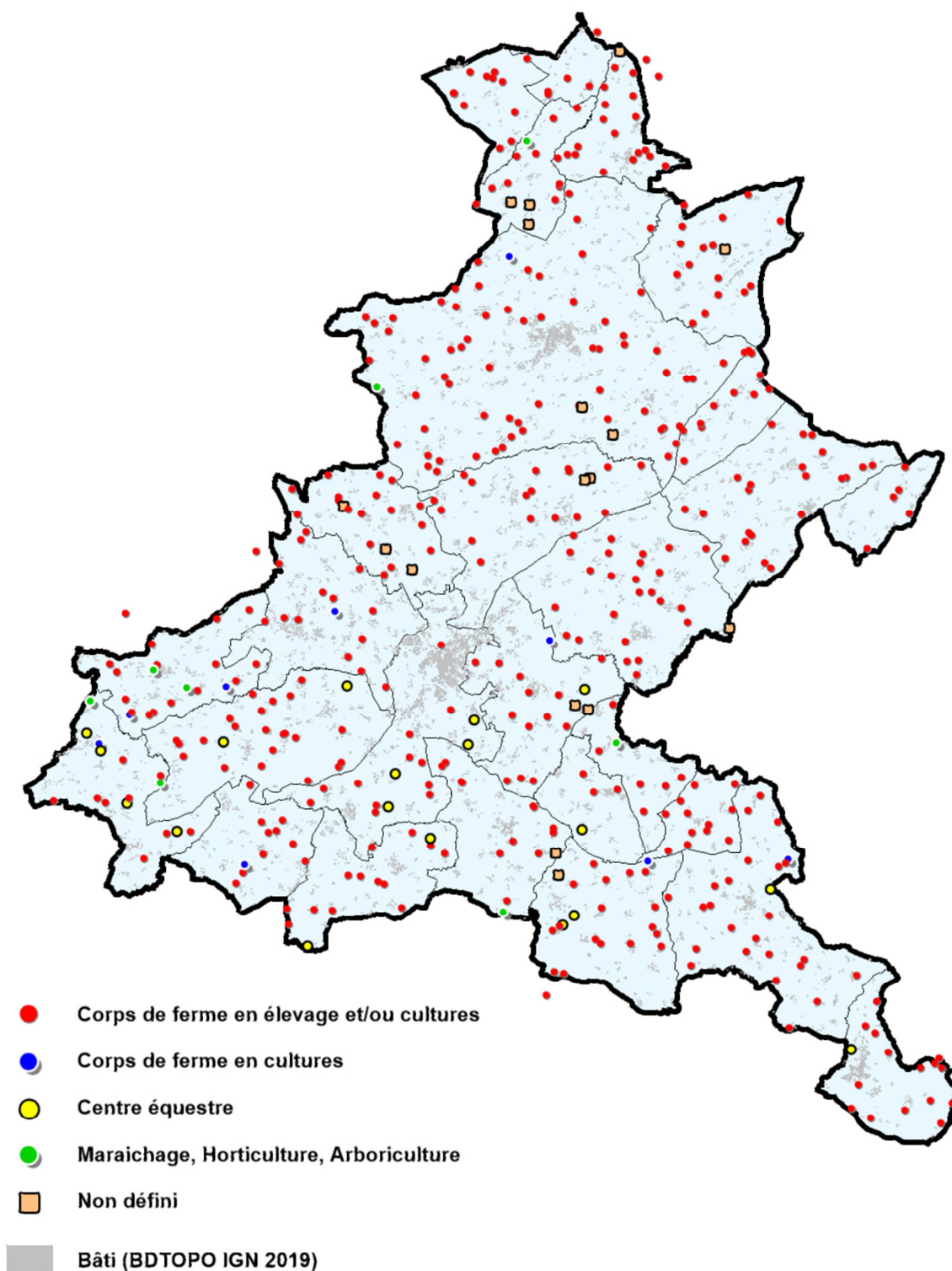
- Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Déclaration ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Autorisation.

Sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, plus de 300 exploitations agricoles possèdent au moins un atelier d'élevage. Parmi elles, certaines sont soumises au RSD, tandis que d'autres sont des Installations Classées.

Carte 18 : Localisation et typologie des corps de ferme

(Source : CRAN, 2019)

LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES CORPS DE FERME





La préservation des élevages est un enjeu majeur pour la diversité et le dynamisme de l'activité agricole locale mais également pour la préservation des paysages, de l'environnement et de l'identité des territoires ruraux.

De plus, les surfaces en herbe qu'ils valorisent ont une réelle incidence sur la gestion des eaux de surface et la qualité des eaux souterraines.

L'activité d'élevage nécessite en outre de lourds investissements (mises aux normes environnementales) dans un contexte réglementaire mouvant et des conflits d'usage de plus en plus fréquents à proximité des habitations de tiers. Ces investissements peuvent être réalisés sans visibilité à long terme et les contraintes réglementaires ou les projets d'aménagement impactant l'activité pourraient mettre à mal l'avenir de l'ensemble de la filière.

- **Le principe de réciprocité vis-à-vis de tiers**

Le principe de réciprocité, posé à l'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime, a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et habitations occupées par des tiers.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations, sont fixées :

- par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à 50 mètres linéaires minimum
- par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à 100 mètres linéaires minimum.

Ces périmètres s'appliquent autour des bâtiments d'élevage et de l'ensemble de leurs annexes.

Le principe de réciprocité reste un outil efficace de protection des sites agricoles existants mais il ne garantit pas la possibilité d'implantation de constructions nouvelles. C'est pourquoi, pour les exploitations pérennes, il est essentiel de réserver un cône de développement en zone agricole bien au-delà des distances réglementaires sur des parcelles attenantes aux sites de production.

Pour les sites d'exploitation sans élevage (stockage des récoltes, paille, matériel, etc.), il n'existe aucune législation visant à éloigner les tiers des bâtiments en activité.

Des protections de 50 mètres ou plus peuvent néanmoins s'avérer nécessaires sur ces sites, notamment au regard des nuisances produites (bruit, salissement) ou du risque incendie.

La carte des périmètres de vigilance de cette étude reprend un à un les sites d'exploitation agricole. En sus, pour appréhender le potentiel de développement des exploitations, un périmètre de vigilance de 250 mètres a été déterminé autour des limites du site de production, sur les parcelles attenantes. Ce périmètre n'est pas réglementaire, il s'agit d'un outil à destination de la collectivité. Il permet d'identifier si l'évolution des sites de production est possible sur le territoire.



Il est primordial d'éviter les nouvelles constructions à usage d'habitation de tiers à proximité des sites de production, pour :

- **éviter de compromettre toute possibilité de développement des exploitations (notamment en cas d'agrandissement) ;**
- **permettre la création de nouveaux bâtiments ou leur extension dans le respect du principe de réciprocité, dont les travaux relatifs à la mise aux normes environnementales des bâtiments agricoles ou à la mise en œuvre d'activités de diversification ;**
- **créer un espace tampon entre les bâtiments et les habitations afin de limiter les problèmes d'usage ou de voisinage, de plus en plus nombreux, avec des tiers/nouveaux arrivants, dont il est constaté**
- **Préserver les parcelles fondamentales à la production telles que les parcelles directement accessibles depuis les bâtiments agricoles, ne nécessitant pas ou peu l'emprunt de voies ouvertes à la circulation, faciles à surveiller, remplissant un rôle essentiel pour le pâturage de vaches laitières en lactation ou les travaux de manutention (lisiers, fumiers, fourrages, etc.).**

• Les règles d'épandage

Les agriculteurs épandent des effluents provenant des élevages (fumier, lisier) mais également des boues de station d'épuration et des boues industrielles.

La plupart des exploitants agricoles du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM possèdent un plan d'épandage. Les effluents proviennent principalement des élevages. Quelques effluents proviennent du milieu industriel (boues de station d'épuration, digestats d'unité de méthanisation, etc.).

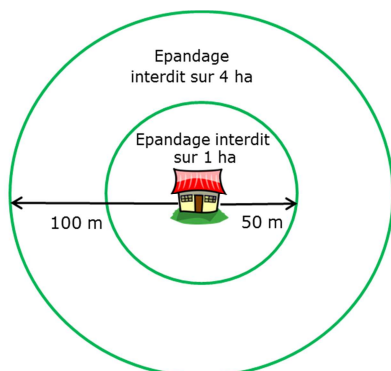
Les exploitations doivent respecter des distances d'épandage et les règles environnementales se traduisent par la tenue et la mise à jour d'un cahier d'épandage des effluents.

Les matières fertilisantes, principalement issues des déjections animales, ne peuvent être épandues à proximité directe de zones construites, de cours d'eau ou de points d'eau. La réglementation impose une zone tampon entre ces éléments du territoire et les surfaces d'épandage allant généralement de 35 à 100 mètres selon les contraintes.

Les surfaces d'épandage ont un rôle primordial pour les structures d'élevage. Elles permettent de gérer les déjections animales produites au sein de l'exploitation, tout en améliorant la qualité agronomique des sols à moindre coût.

Disposer d'une surface épandable suffisante est également une nécessité économique pour tous les élevages soumis aux réglementations environnementales.

Schéma 3 : Conséquences sur l'agriculture de l'implantation d'une habitation isolée



Par ailleurs, chaque habitation nouvelle implantée en zone agricole réduit les possibilités d'épandage dans les parcelles agricoles. Et, en l'absence de principe d'antériorité pour ces plans d'épandage (contrairement aux bâtiments d'élevage), c'est à l'agriculteur de mettre à jour son plan d'épandage à chaque nouvelle construction. Il devra respecter des distances de retrait de 50 à 100 mètres en fonction des effluents épandus.



Préserver le potentiel de surfaces épanables des exploitations pour assurer leur devenir.

• Les circulations agricoles

Le développement de l'urbanisation entraîne aussi de façon plus ou moins directe des contraintes de circulations du matériel agricole.

Le développement des zones bâties engendre une augmentation de la circulation sur les axes routiers, lesquels ne sont pas toujours en capacité de supporter ce nouveau trafic. Les aménagements réalisés sur certaines voies pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser la circulation (chicane, giratoire, dos d'âne, etc.) constituent des obstacles parfois difficilement franchissables par les engins agricoles. Les limitations de tonnage sur les voies sont également contraignantes.

Cette problématique est d'autant plus sensible que la majorité des exploitations agricoles du territoire sont en système élevage ou polyculture et élevage. En effet, ces systèmes génèrent de nombreux déplacements entre les sites de production et les parcelles (déplacement des animaux, préparation, semis, traitements, récolte des cultures, épandages, etc.) sur des distances parfois longues, selon l'éloignement du parcellaire.

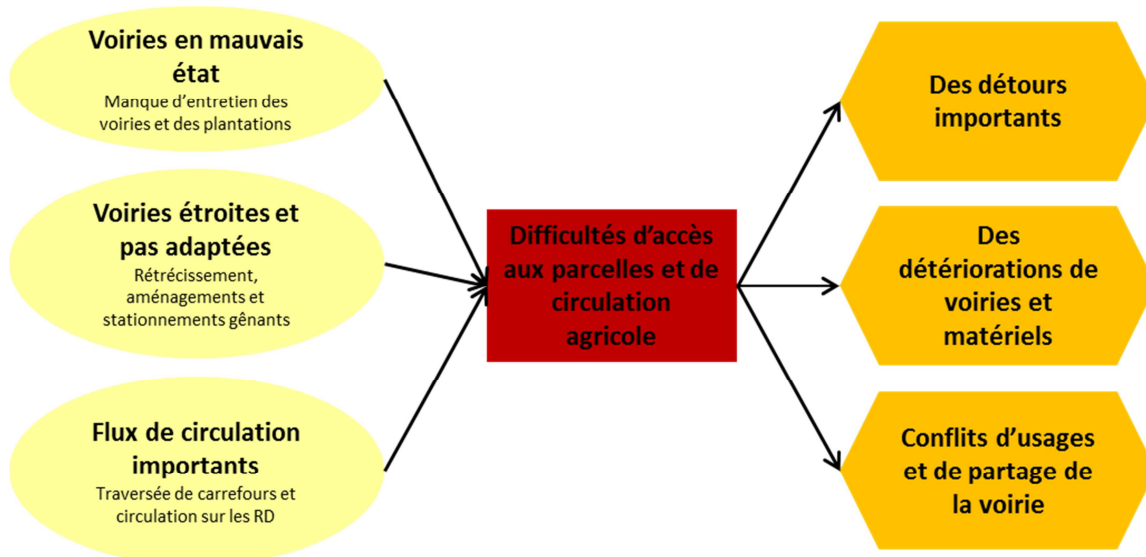
De plus, selon les calendriers culturaux, ces déplacements peuvent être concentrés sur de courtes périodes.

Derrière les fronts bâtis, les surfaces agricoles sont parfois enclavées et difficiles d'accès.

Par ailleurs, les déplacements d'engins agricoles se font également en direction des lieux d'approvisionnement ou de livraison des récoltes ainsi que vers les centres de réparation et d'entretien du matériel.

A noter : Les conditions de circulation des engins agricoles ou forestiers sont définies par un arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers. Cet arrêté précise que les convois agricoles autorisés, sans pour autant être considérés comme des convois exceptionnels, peuvent avoir une largeur comprise entre 2,55 et 4,50 mètres et que leur longueur ne doit pas excéder 25 mètres. Par ailleurs, les hauteurs des transports de lin, de fourrages et de paille peuvent atteindre 4,80 mètres et nécessiter un tirant d'air de 5 mètres.

Schéma 4 : Difficultés d'accès aux parcelles et de circulation agricole



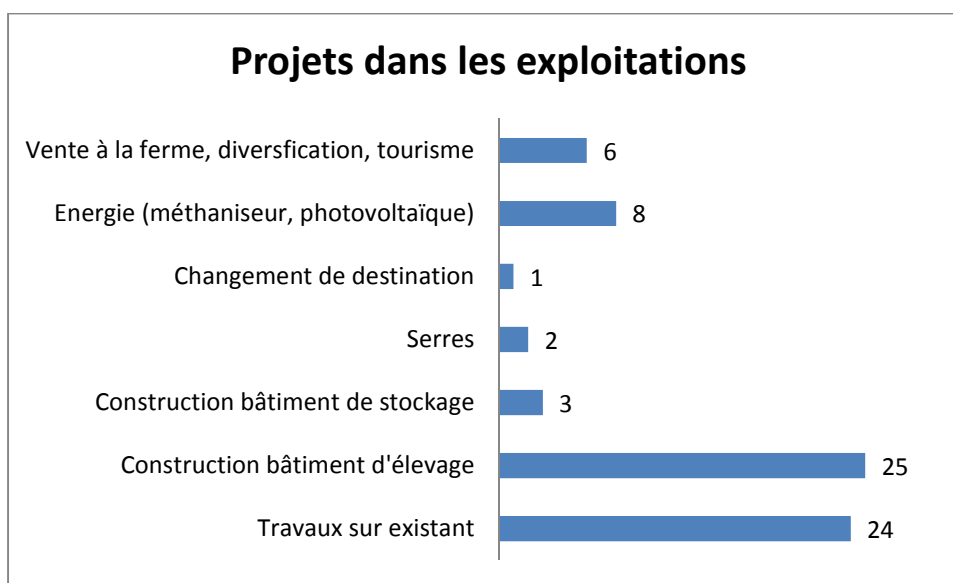
Des exploitations dynamiques qui s'adaptent perpétuellement.



Les exploitations agricoles du territoire connaissent des difficultés de circulation. La concertation avec la population agricole à l'occasion des prochains aménagements de voirie pourrait être recommandée.

D'après l'enquête de 2019 et selon les indications des référents agri-territoriaux, près de 70 projets ont été recensés. Les projets des exploitants du territoire sont divers et variés, mais la plupart concerne la réalisation d'un nouveau bâtiment.

Figure 14 : Projets des exploitations



Pour de nombreuses exploitations (27), le développement de l'exploitation se traduira par l'installation d'un jeune ou du conjoint.



Accompagner l'évolution des exploitations agricoles pour assurer la pérennité de l'activité.

PARTIE 3 : L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1- LE POIDS ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DANS LE SUD MANCHE-BAIE DU MONT SAINT MICHEL

En 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 506 millions d'euros, soit 45 % de la Manche alors que le territoire du PETR ne représente que 37 % de la superficie du département. Ce chiffre d'affaires est réparti entre les productions suivantes :

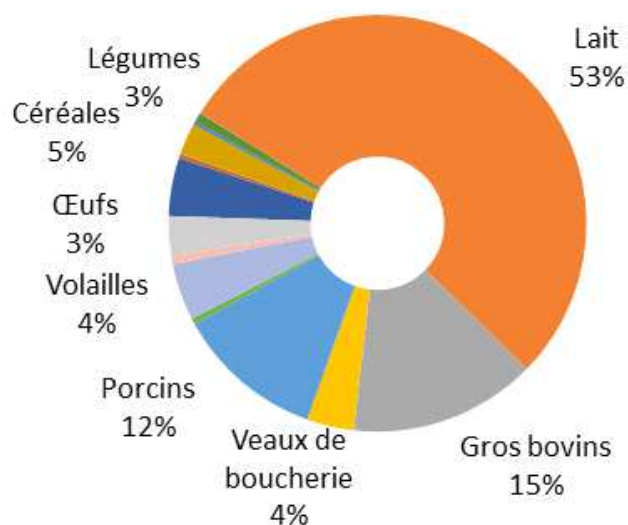
- 53 % du CA est réalisé par la vente de lait.
- 72 % du CA est réalisée en incluant le lait et la production de viande bovine.
- 91 % du CA de la zone est réalisé par les productions de lait, viande bovine, porcs et volailles.

Ces 10 dernières années, la croissance des volumes de production laitière a accentué la spécialisation du territoire. Longtemps bridée par les quotas laitiers, les volumes de lait ont repris leur croissance et augmenté leur poids dans le mix produit.

Les aides PAC : En 2016, les exploitations du sud Manche-Baie du Mont Saint Michel ont reçu 51.8 millions d'euros d'aides de la PAC (moyenne de 345 euros par hectare), montant supérieur à celui de l'ex-Basse-Normandie (282 €/ha).

Figure 15 : Répartition du chiffre d'affaires agricole du PETR en 2018

(Source : CRAN, pôle économie-prospective)



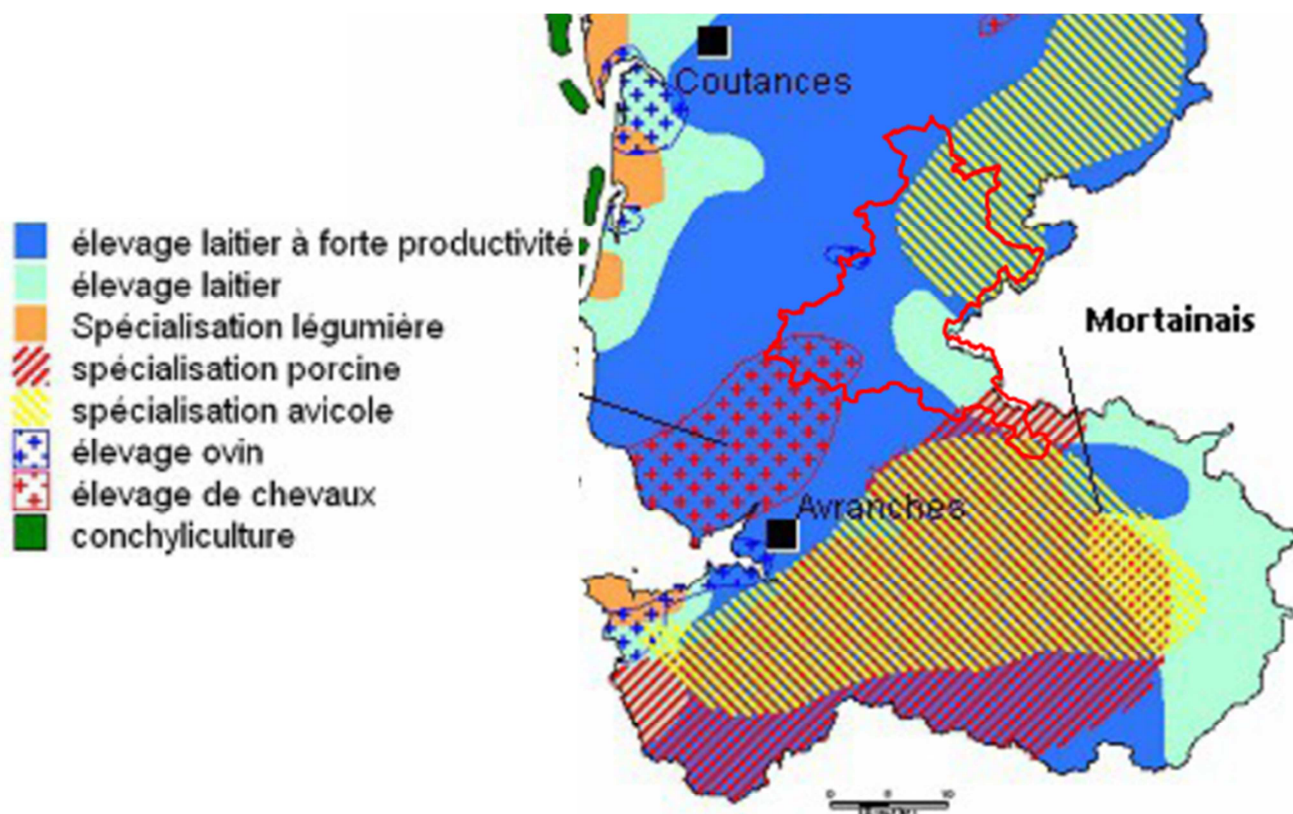
Les élevages laitiers produisent 755 millions de litres de lait, ce qui permet de fournir des produits laitiers à 2,67 millions de consommateurs français, soit l'équivalent de 18 fois la population du PETR.

Les éleveurs fournissent la viande bovine de 1,2 million de personnes, soit 8 fois la population locale.

Ces chiffres sont également élevés en viande de porc (9 fois) et volailles (5 fois).

Carte 19 : Les productions agricoles du territoire

(Réalisation : DDTM Manche)



Le territoire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM** s'étend sur 27 communes et représente 5,3 % de la SAU départementale.

2-LE TISSU ECONOMIQUE AGRICOLE

• Des emplois directs et indirects

L'enquête agricole réalisée en 2019, a identifié 343 sièges d'exploitation et 126 sites secondaires, répartis sur les 27 communes de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (voir tableau p.86).

Il s'agit d'exploitations dites « professionnelles », gérées par des chefs exploitants dont l'activité agricole reste l'activité dominante principale, ainsi que les exploitations « non professionnelles » gérées en double activité.

Globalement, les structures comprenant un atelier d'élevage laitier concentrent une main d'œuvre par exploitation plus importante que les exploitations en grandes cultures et autres élevages (allaitant, ovins,...).

En outre, de nombreuses activités dépendent de la présence de l'agriculture sur le territoire.

Pour chacune des filières présentes (élevage lait et viande, grandes cultures, maraîchage, arboriculture, élevage équin, etc...) l'activité agricole induit de nombreux emplois indirects. Il s'agit de tous les emplois existants dans des organismes ou entreprises ayant un lien direct avec l'agriculture.

- **Les entreprises liées à l'activité agricole**

L'exploitation agricole est ancrée sur son territoire, elle se trouve au cœur d'un tissu économique plus large et dépend fortement des débouchés et des marchés des productions agricoles.

Un grand nombre d'entreprises, organismes ou autres opérateurs sont directement liés aux exploitations, qu'il s'agisse de l'approvisionnement, de la fourniture de matériel, des activités de services, etc. Lorsque l'activité agricole connaît des changements, c'est toute cette économie liée qui est impactée.

Les organismes se répartissent en 4 grandes catégories, regroupant les fournisseurs et les clients des exploitations agricoles :

- Les entreprises amont de la production agricole, pour répondre aux besoins des exploitations du territoire : les fabricants ou fournisseurs (machines agricoles, tracteurs, plants, semences, engrais, aliments, etc.) et les activités de services (encadrement administratif et financier, vétérinaires, etc.).
- Les entreprises aval de la production agricole, pour permettre la commercialisation des productions agricoles des exploitations du territoire : coopératives, négociants, abattoirs, industries (de transformation des matières premières) agroalimentaires ou non, moulins, sucreries, etc.
- Les organismes de services : centres de gestion, contrôle laitier, etc.
- Les Organismes Professionnels et Administrations : Chambres d'agriculture, organismes de recherche, administrations, groupes de développement agricole (GDA), etc.

Beaucoup d'entreprises liées à l'activité agricole sont d'envergure départementale, régionale, nationale ou internationale avec des filiales ou relais localement.

On notera que pour la production laitière, les activités de grandes cultures et de production de viande, les débouchés se font principalement vers des entreprises implantées localement, soit directement sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (négociants, coopératives), soit dans le département.

De manière non exhaustive mais pour avoir une idée de l'activité économique liée à l'agriculture, voici une liste des structures économiques avec lesquelles les agriculteurs locaux travaillent préférentiellement :

APPROVISIONNEMENT, AGROEQUIPEMENT ET COLLECTE

↳ Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole

Il s'agit de structures de regroupement des agriculteurs pour l'acquisition, la mise à disposition d'outils agricoles et de salariés. 16 CUMA sont recensées sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM :

Tableau 7 : liste des CUMA

Nom	Commune
CUMA L'HERMITAGE	COULOUVRAY BOISBENATRE
CUMA DE LE GUISLAIN	LE GUISLAIN
CUMA DE L UNION	MARGUERAY
CUMA DE L UNION	MONTABOT
CUMA DES OEUF DU BOCAGE	MONTBRAY
CUMA DE LA CHAUSSEE	COULOUVRAY BOISBENATRE
CUMA LA PERCYAISE PERCY	PERCY EN NORMANDIE
CUMA LA CHEFRENNAISE	PERCY EN NORMANDIE
CUMA D'ABATTAGE	PERCY EN NORMANDIE
CUMA DES LANDES	PERCY EN NORMANDIE
CUMA DE LA GIEZE	PERCY EN NORMANDIE
CUMA LA PERCYAISE PERCY	PERCY EN NORMANDIE
CUMA LA SAINT MARTINAISE	ST MARTIN LE BOUILLANT
CUMA DE LA TRINITE	LA TRINITE
CUMA DE VILLEBAUDON	VILLEBAUDON
CUMA DE VILLEDIEU	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY

↳ Les entreprises de travaux et services agricoles

Les exploitants du territoire font appel à des sociétés de services et travaux agricoles présentes localement.

Ce sont souvent des ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) qui interviennent comme prestataires en appui des exploitants pour réaliser les travaux de moissons, de récoltes, de semis ou d'arrachage par exemple.

Les ETA sont souvent gérées par des exploitants agricoles qui ont développé une deuxième société en parallèle de leur entreprise agricole. Plus d'une vingtaine d'ETA ont été recensées sur le territoire.

↳ La transformation et la valorisation des produits par les industries agro-alimentaires

La production agricole locale est collectée par de nombreuses unités de transformation présentes sur le territoire ou ses abords proches.

Sur le territoire communautaire :

- Société fromagère de Sainte-Cécile (LACTALIS – marque « Président » ou « Bridel »),

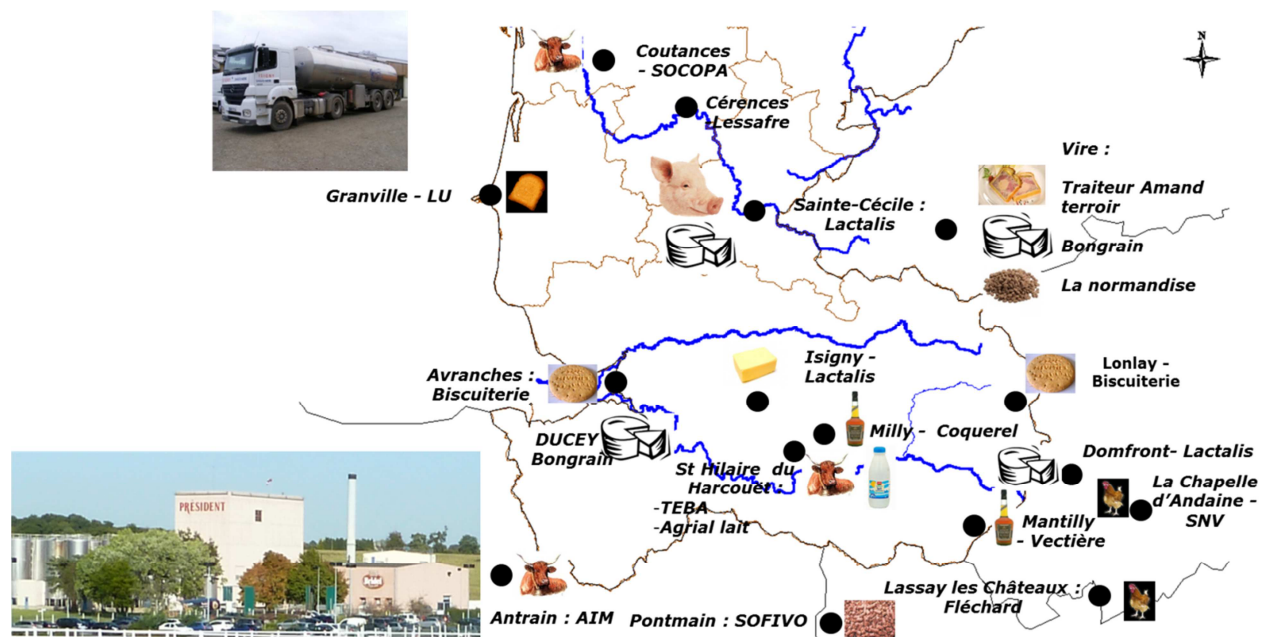
Hors territoire communautaire :

- Produits laitiers :
 - Compagnie des fromages à Ducey (BONGRAIN - camembert Cœur de Lion),
 - Coopérative laitière Agrial sur Ducey,
 - Société beurrière Isigny-Le-Buat (LACTALIS – beurre Président),
 - Fromagerie de Pain d’Avaine, pour le crémeux du Mont-Saint-Michel),
 - Société fromagère de Sainte-Cécile (LACTALIS – marque « Président »),
 - Fromagerie de Domfront (LACTALIS – marque « Président »).
- Produits viande bovine :
 - Abattoir bovins de Coutances (SOCOPA).
 - Atelier de découpe TEBA à Parigny
- Produits porcins :
 - Abattoir industriel à Sainte-Cécile (en cours de reprise)
- Produits avicoles :
 - Outil d’abattage volailles SOFRAL Fléchard dans la Mayenne et SNV à La-Chapelle-d’Andaine dans l’Orne,
 - Atelier de découpe de volailles, à Saint-Quentin-sur-le-Homme (spécialisé dans les volailles domestiques et petit gibier d’élevage à plumes),
 - L’Avicole de l’Ouest, sur Le-Grand-Celland, comme centre de conditionnement d’œufs label rouge de la marque « Œufs de nos villages »
- Produits ovins :
 - Abattoir de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- Produits cidricoles :
 - Distillerie de la Vectière (Mantilly).
 - Distillerie du Coquerel (Milly)
- Produits de biscuiterie :
 - Biscuiterie Saint-Michel à Saint-Senier-sous-Avranches
- Autres : fabrication de produits alimentaires pour chiens et chats à Vire (Normandie).

Le territoire de la CC de Villedieu Intercom bénéficie d’une certaine attractivité territoriale (situé à la croisée des axes Vire-Granville, St Lô- le Mont St Michel et Coutances – St Hilaire du Harcouët en plein cœur de la Manche) et d’une bonne desserte de transport (autoroutes A84, voie ferrée). Ces particularités favorisent la structuration des filières agricoles.

Il y a 29 établissements agro-alimentaires (toute taille confondue) sur le territoire de VILLEDIEU Intercom qui valorisent les produits laitiers, la viande ou les céréales (source : INSEE, SIRENE, AGRESTE – traitement CRAN)

Carte 20 : Les principales Industries Agro-alimentaires dans le Sud Manche



Réalisation : CRAN



L'activité agricole du territoire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM** fonctionne en réseau avec d'autres filières amont aval liées à l'agriculture.

Le maintien et le développement du dynamisme économique du territoire passe par un soutien de l'ensemble du secteur.

3-LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS ET LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- **De nombreux débouchés en circuits-courts sur le territoire**

Si la présence d'un tissu économique gravitant autour des exploitations met plutôt, en évidence un schéma de commercialisation classique en filières longues (avec plusieurs intermédiaires) pour les débouchés agricoles, les circuits-courts ont tendance à se développer de plus en plus.

Les filières courtes ou circuits-courts regroupent les formes de commercialisation pour lesquelles il existe au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur : vente directe à la ferme, point de vente collectif, marchés, AMAP, livraisons en grande ou moyenne surface (GMS), restauration collective, etc.

Certains exploitants agricoles ont donc choisi de s'orienter vers ces nouvelles formes de commercialisation. Toutefois, ce schéma n'est pas accessible à tous comme l'indique le tableau de synthèse suivant :

Tableau 8 : Intérêts et limites des circuits-courts

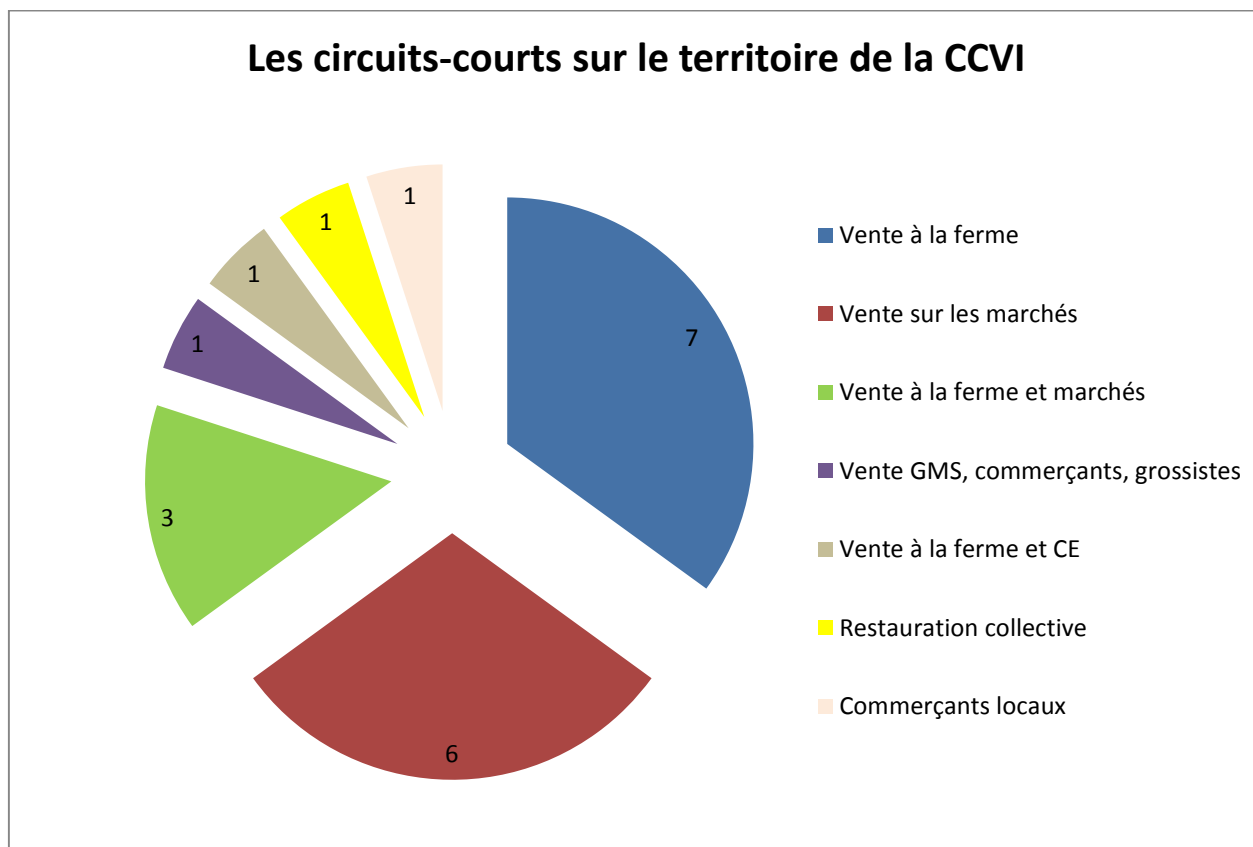
Intérêts de privilégier les circuits-courts	Inconvénients ou limites
- S'amender du contexte économique agricole globalisé et la dépendance des débouchés des exploitations vis-à-vis des cours des productions, à la concurrence internationale, à la fluctuation des prix, aux exigences des intermédiaires et opérateurs etc..., qui peuvent fragiliser les revenus des exploitations - Multiplier les débouchés ou trouver de nouveaux débouchés - Avoir une valeur ajoutée plus importante sur les produits	- Avoir du temps à consacrer à cette nouvelle activité - Mobiliser des moyens humains (de la main d'œuvre) pour gérer le nouveau débouché - Investir dans des moyens techniques (local, camion, etc...) - Avoir la fibre commerciale et/ou avoir une formation spécifique pour développer ce débouché (réglementation pour la vente de produits de consommation, réglementation pour l'accueil du public, etc...) - Appréhender l'éventuelle concurrence entre agriculteurs exerçant sur un même territoire - Les débouchés sont plutôt limités aux produits de consommation courante (légumes, fruits, pommes de terre, produits laitiers, œufs, viandes)

A l'échelle de la région Normandie, 10 % des agriculteurs pratiquent la vente en circuits-courts, contre 18 % à l'échelle de la France métropolitaine.

Sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, les circuits-courts sont peu développés car d'après l'enquête de 2019, 20 exploitations ont engagé une démarche de circuits-courts.

Figure 16 : Typologie des débouchés en circuits-courts des exploitants de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(Source : CRAN 2019)



Ces chiffres identifient une pratique mais ne reflètent pas les volumes écoulés par les circuits-courts. Cette démarche est par ailleurs tout à fait complémentaire des débouchés en filières longues.

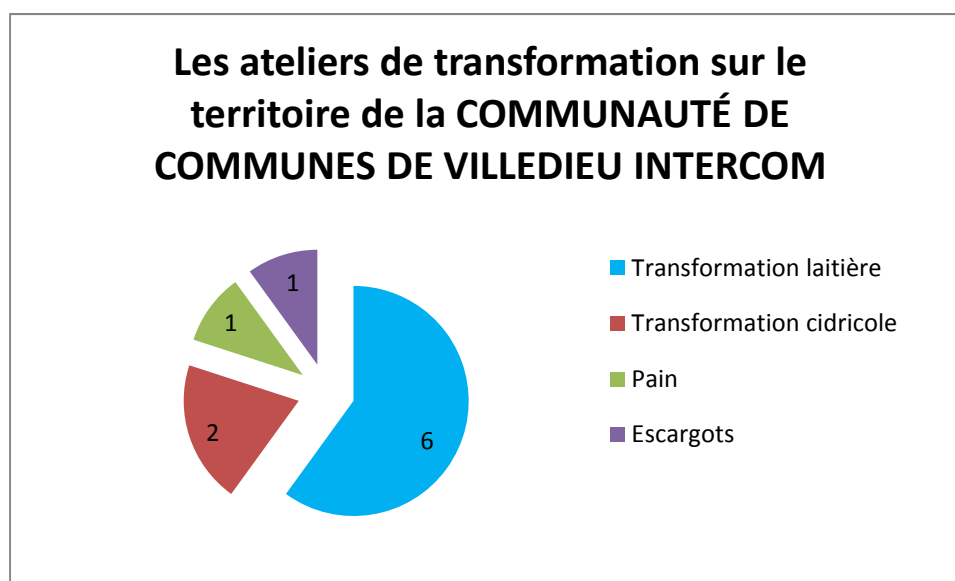
5 exploitants agricoles, selon les référents agri-territoriaux, auraient projet de développer les circuits-courts sur leur exploitation.

- **De nombreux ateliers de transformation sur les exploitations de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom**

La moitié des exploitations, qui pratiquent en circuits-courts, a également développé une activité de transformation au dire des référents agri-territoriaux (10 exploitations).

Figure 17 : Typologie des ateliers de transformation présents dans les exploitations de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

(source : CRAN 2019)



Une exploitation aurait une intention de développer un projet de transformation (transformation laitière pour vente directe) selon les référents agri-territoriaux.

• **Autres ateliers de diversification**

En outre, pour trouver de nouveaux revenus, les exploitations ont également pu diversifier leurs activités.

En agriculture, la diversification regroupe l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole, complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles et dégagant un complément au revenu agricole, qu'il soit principal ou secondaire. Plusieurs formes de diversification peuvent donc être identifiées :

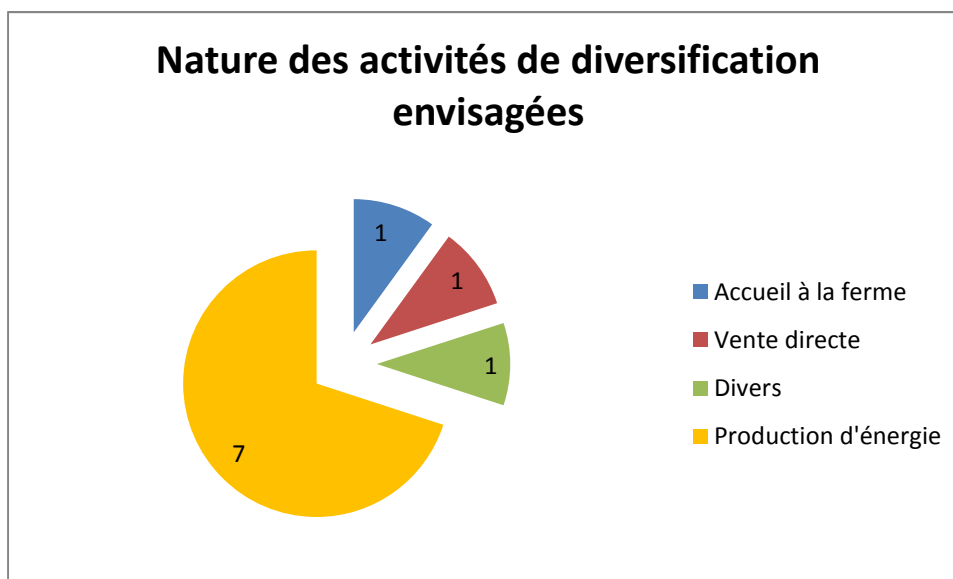
- les activités d'accueil à la ferme : dont l'activité de vente directe mais aussi d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme ;
- la production d'énergie ;
- la prestation de services : traitement de déchets verts, travaux d'aménagement paysager, etc.

Hormis la vente à la ferme ou en circuits-courts, peu d'autres activités de diversification ont été développées par les exploitants de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM. A part les centres équestres, 7 exploitations font de l'accueil à la ferme (tourisme, vente directe). L'agritourisme est peu développé actuellement.

Selon les données des référents agri-territoriaux et selon leur connaissance, 27 exploitations ont des systèmes de production d'énergie (présence de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments et/ou d'un méthaniseur).

Les intentions de projets demeurent dans les mêmes proportions.

Figure 18 : Nature des activités de diversification envisagées par les exploitants de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM (source : CRAN 2019)



Les débouchés en circuits-courts et les activités de diversification sont peu développées sur le territoire. D'après les déclarations des référents agri-territoriaux, ces activités sont amenées à se développer petit à petit.

Il convient d'accompagner ces démarches pour maintenir et poursuivre le développement des exploitations agricoles qui le souhaitent.

4- LES PLUS-VALUES LOCALES : LES SIGNES DE QUALITE PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales qui s'orientent en ce sens, les exploitants peuvent aussi faire le choix de certains modes de production à forte valeur ajoutée.

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine.

● Appellation d'Origine Protégée (AOP)



L'appellation d'origine protégée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Il s'agit d'une déclinaison au niveau communautaire de l'**Appellation d'origine contrôlée (AOC)**. **La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM est dans le périmètre de plusieurs AOP : Prés salés du Mont St Michel, Camembert de Normandie, Pont-l'Evêque, Pommeau de Normandie et Calvados.**

● Indication Géographique Protégée (IGP)



L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. **La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM est sous périmètre de plusieurs IGP : Volailles de Normandie, Porc de Normandie, et Cidre de Normandie.**

Il ne nous a pas été renseigné d'exploitant de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM produisant sous ces modes.

● Agriculture Biologique (AB)



L'agriculture biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Les aliments bio sont produits à partir d'ingrédients cultivés sans produits chimiques de synthèse et sans OGM. Ils ne contiennent ni exhausteurs de goût, ni colorants, ni arômes chimiques de synthèse. L'utilisation d'additifs est très fortement limitée. **En 2017, on recense 25 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique sur le territoire de l'EPCI, soit 5 % des exploitations agricoles bio du département (467 en 2017).** Si la Normandie est la région qui compte le moins d'exploitations agricoles bio de France, elle connaît néanmoins une croissance plus rapide en nombre d'exploitations agricoles (+10,4 % entre 2014 et 2015, contre +9,1 % à l'échelle nationale).

● Label Rouge



Le Label Rouge est un signe de qualité défini au niveau national. Il désigne des produits de qualité supérieure par rapport aux produits similaires habituellement commercialisés. La qualité supérieure repose sur des caractéristiques organoleptiques et des conditions de production ou de fabrication particulières, ainsi que sur une image et des éléments de présentation spécifiques.

Il nous a été mentionné au moins une exploitation agricole de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM qui produit en respectant ce cahier des charges.



Au-delà des signes de la qualité et de l'origine, sur la région Normandie, plus de 400 exploitations sont adhérentes au réseau **Bienvenue à la ferme, dont 2 sur le territoire de l'EPCI**, animé par la Chambre d'agriculture. D'autres agriculteurs hors réseau pratiquent aussi l'accueil de public, la vente directe et/ou la transformation de leurs productions.

Les circuits-courts sont peu représentés sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, de même que les modes de productions sous signe de qualité (pour rappel la production sous signe de qualité concerne 6 % des exploitations à l'échelle départementale selon le RGA 2010).



La production sous signe de qualité est peu développée sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM mais réponds néanmoins à une attente de la société et pourrait donc constituer un nouveau débouché pour les exploitations du territoire.

Il convient donc d'accompagner leur développement sur le territoire

PARTIE 4 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRECONISATIONS POUR LE PLUI

1- POINTS DE VIGILANCE A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU DOCUMENT D'URBANISME

• La préservation des sites d'exploitation dans leurs fonctions

Pour limiter les atteintes à l'environnement et l'impact sur le voisinage, les bâtiments d'élevage sont soumis à des règles d'éloignement, notamment vis-à-vis des habitations. Ces distances sont fixées, selon la taille de l'exploitation (nombre d'animaux présents), par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou par la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Afin de préserver l'activité agricole, la loi SRU du 13 décembre 2000 a créé le principe de réciprocité (art L111.3 du code rural) qui impose les mêmes règles de distance pour la construction d'habitation et locaux habituellement occupés par des tiers non liée à l'exploitation.

Les cartographies insérées dans les annexes, représentent ces périmètres de vigilance préconisés par la charte GEPER :

- Qui ont vocation à se développer avec un périmètre de 2-300 mètres,
- Relevant du RSD et qui n'ont pas vocation à se développer avec un périmètre de 50 mètres.

La charte GEPER préconise de « *prévoir un périmètre large dépourvu de tout projet de développement urbain pour le développement des exploitations agricoles pérennes... Ce périmètre peut comprendre une distance de 2 à 3 fois la distance du principe de réciprocité* » (voir fiche annexe E1).

Avec cette identification de périmètres de vigilance ou d'alerte, sans portée réglementaire, la Communauté de communes pourra s'interroger sur la possibilité réelle de continuer à permettre le développement de l'habitat à proximité de ces installations.

Vers un agrandissement de sites de production

L'adaptation des exploitations au contexte économique se traduira par une recherche d'économie d'échelle et une spécialisation des sites de production. La tendance déjà observée de concentration des sites de production va se poursuivre. Les besoins d'agrandissement ou de transformation de certains sites de production actuels ou la construction de nouveaux sites seront importants et à prendre en compte dans le PLUI.

Equilibre zones N- zones A :

Lors de la réunion organisée auprès des référents agri-territoriaux, les participants ont demandé à ne pas sur-protéger les espaces agricoles pour des raisons paysagères notamment, au détriment parfois des activités économiques agricoles.

- **Les terres fondamentales à la production**

Les surfaces pâturées par les vaches laitières, les vaches allaitantes et les ovins

L'élevage laitier et l'élevage allaitant constituent les productions dominantes du territoire.

Dans les régions d'élevage, les surfaces pâturées par les vaches laitières et les vaches allaitantes à proximité des bâtiments d'exploitation tiennent une place importante dans les systèmes de production.

Il convient de prendre soin de ces surfaces et de ne pas créer de coupures ou de suppression d'accès à ces surfaces.

Les surfaces en agriculture biologique ou en conversion

Ces surfaces ont bénéficié de modes de production avec des effets à long terme. Leur réduction engendrerait une perte de production durable et difficile à compenser.

Les surfaces épandables

Dans un bassin de production d'élevage, les exploitations ont besoin de surfaces pour épandre leurs effluents. Indépendamment de son inclusion dans un plan d'épandage ou de son exploitation par un agriculteur professionnel, le potentiel de surfaces épandables est déterminé principalement par :

- La présence des habitations (interdiction d'épandre des engrais organiques à 50 mètres ou 100 mètres des habitations de tiers selon le type d'effluents (fumier ou lisier) et le type d'exploitation (régime RSD ou ICPE),
- La proximité des cours d'eau (35 mètres ou 10 mètres si présence de bande enherbée).

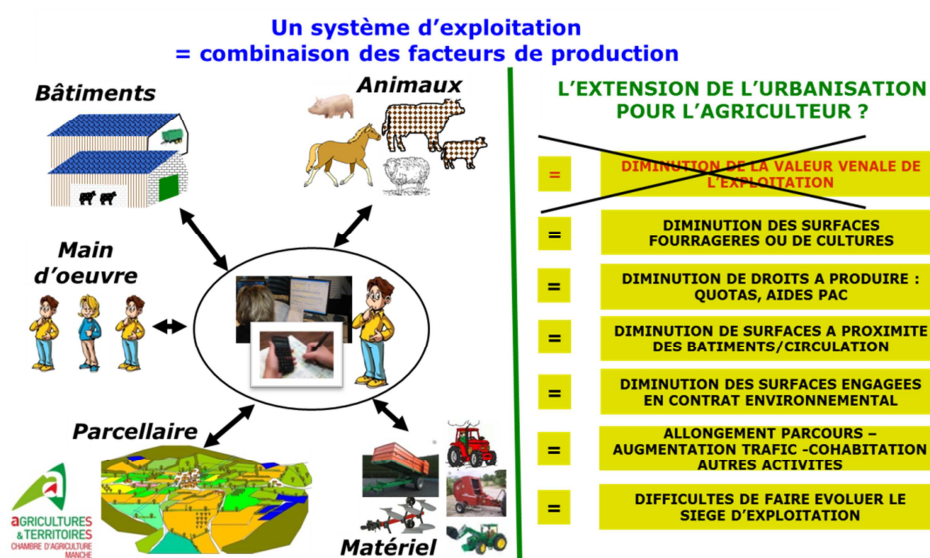
L'urbanisation de surfaces potentiellement épandables peut créer des difficultés dans la gestion des effluents à court terme pour les agriculteurs concernés et à long terme pour tous les agriculteurs du territoire.

Les cultures spécialisées

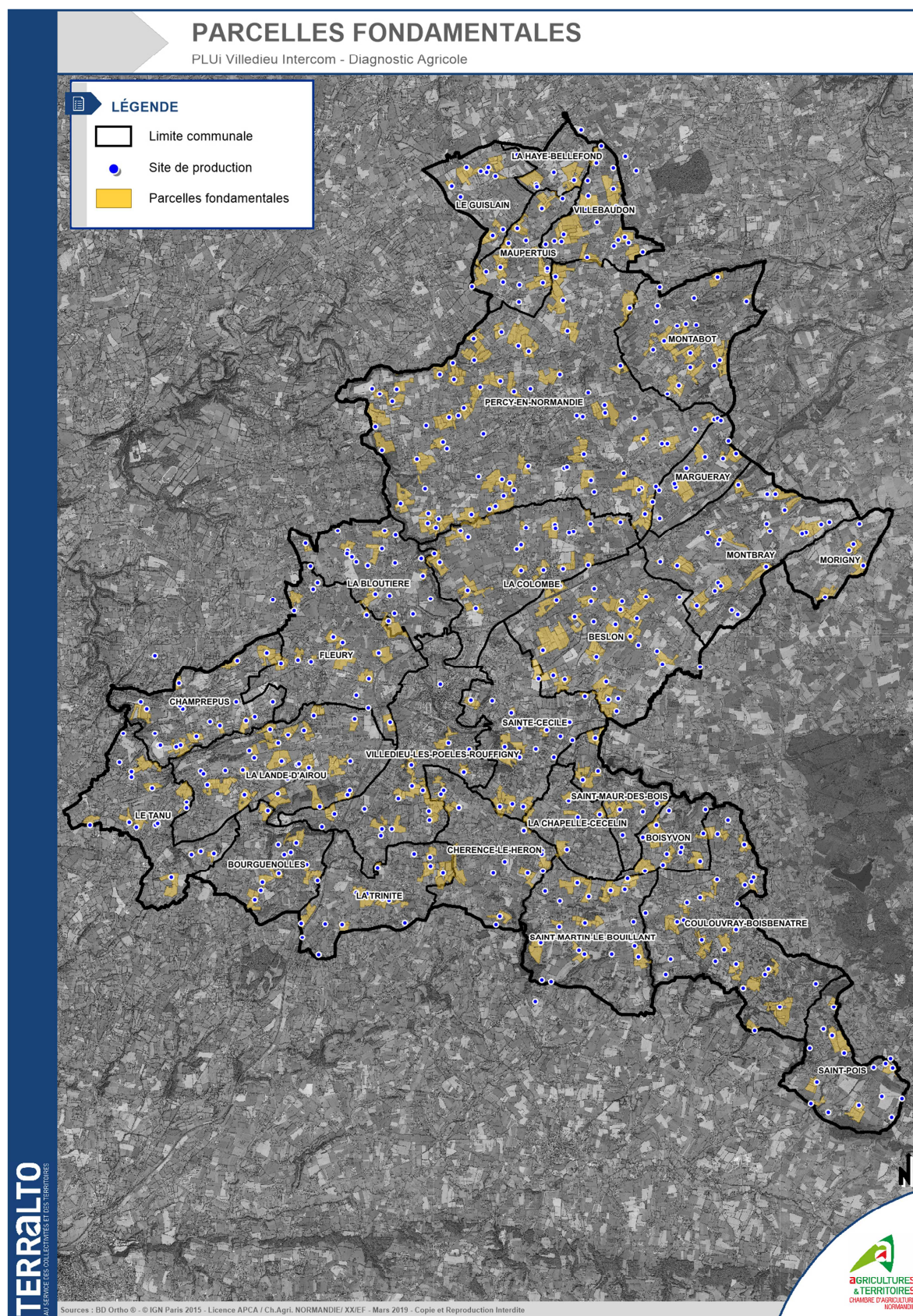
Des surfaces sont consacrées à des cultures spécialisées : vergers, maraîchage ou pépinières. Les investissements effectués sur ces surfaces sont lourds et difficilement transférables sur d'autres parcelles.

- **Intérêt d'une approche système d'exploitation**

Schéma 5 :



Carte 21 : Les terres fondamentales à la production



- **Développement du bâti para-agricole, devenir du bâti non agricole**

Face à l'agrandissement des exploitations agricoles, les CUMA seront probablement moins nombreuses mais agrandiront leurs sites de stockage matériel. Les Entreprises de Travaux Agricoles continueront à développer leurs activités et auront également des besoins d'agrandissement de leurs sites de stockage matériel.

Les structures s'agrandissant, s'intensifiant, devenant le plus souvent des sociétés, elles feront davantage recours à de l'emploi salarié. Le développement de cette main d'œuvre, qu'elle soit permanente ou saisonnière, posera la question de son logement.

Avec le développement des structures agricoles sociétaires et la présence de retraités agricoles n'ayant pas connu de successeur, certains sites de production sont (et vont continuer à être) désaffectés (stabulations ou autres hangars de petites capacités par rapport aux nouveaux besoins des structures sociétaires, par exemple). D'autres usages de ces bâtiments délaissés, présentant souvent une qualité architecturale, seront recherchés sans occasionner de gênes à la poursuite de l'activité agricole environnante :

- ✓ Changement de destination en artisanat, changement de destination en habitation de tiers ou gîte rural,
- ✓ Respect des distances d'épandage et de traitement phytosanitaires, actuelles et à venir.

2-SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES

- Tableaux synthétiques des enjeux identifiés lors de la réunion multi-acteurs

THEMATIQUE 1 : Les filières économiques

ETAT ACTUEL / DYNAMIQUE EN COURS	ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES
▪ Espace agricole = 74 % du territoire – 21 848 ha déclarés PAC (72 % pour la Manche). Peu d'espaces artificialisés, peu d'espaces boisés ▪ Un tissu d'exploitations professionnelles dense mais en diminution ▪ Très important bassin de production d'élevage : nombreuses filières animales (bovins lait, bovins viande, porc, volailles, oeufs) ▪ Production végétale très présente : conditions pédoclimatiques favorables. Forte production fourragère (88 % de la SAU en surfaces fourragères), 39% de la SAU est labourable ▪ Agriculture génératrice d'emplois : forte présence des industries agro-alimentaires dans le territoire et dans les territoires environnants ▪ Des circuits courts de commercialisation en local très peu présents : une vingtaine d'exploitations. Quelques projets identifiés en 2019 ▪ Très peu d'agro-tourisme ▪ Peu de valorisation en signes officiels de qualité : - 25 exploitations engagées en Agriculture biologique - Quelques exploitations en volailles label rouge. ▪ Des productions en recherche de valorisation : quelles démarches qualité ? quelles diversifications ? ▪ Des pratiques agronomiques et d'élevage qui évoluent : davantage de rotations, utilisation productive et agronomique des couverts végétaux dans les systèmes d'exploitation, acquisition de robots de traite, des surfaces de moins en moins pâturées ▪ Des risques de déprise dans les parcelles difficiles à exploiter : fond de vallée, versant à très forte pente	• Reconnaître les circuits courts comme facteur de valorisation (être vigilant sur la réglementation PLUI) • Permettre l'agro-tourisme (accueil à la ferme, gîtes ruraux, vente à la ferme...) • Respecter ses voisins (bruits, odeurs, circulation etc...) • Effectuer une « charte de bonne cohabitation en milieu rural » (expliquer le travail des agriculteurs/saisons et les devoirs de chacun : agriculteur, particulier, élus) et la diffuser • Permettre l'évolution des exploitations (agrandissement, diversification) • Ne pas bloquer les extensions des sites de production présents en zones humides • Accompagner la transmission-installation • Préserver les surfaces d'épandage pour préserver l'élevage • Valoriser la filière bois • Favoriser le développement des énergies renouvelables. Réaliser un parc éolien plutôt que de saupoudrer des éoliennes sur le territoire • Ne pas figer les surfaces en prairies naturelles, permettre leur rotation et autoriser d'autres surfaces fourragères • Adapter le parcellaire à l'évolution des pratiques et du matériel pour éviter les friches • Rendre les parcelles attractives en facilitant leur entretien • Maintenir la filière agro-alimentaire et les entreprises locales

THEMATIQUE 2 : Les exploitants, les exploitations

ETAT ACTUEL / DYNAMIQUE EN COURS

- Une baisse du nombre d'exploitations professionnelles : - 30 % entre 2000 et 2010 (source : RGA)
- Une baisse du nombre des installations aidées au cours des dernières années
- Un vieillissement des chefs d'exploitation : moyenne d'âge = 47 ans (45 ans en 2010)
- Prix élevé du foncier (+48% entre 2006 et 2016), rareté des terres disponibles, frein à l'installation
- Des exploitations de plus en plus grandes : 71 ha en moyenne en 2010 (+44% de la SAU depuis 2000)
- Une forte présence d'entreprise de travaux agricoles et d'organisations collectives du travail ou culture d'entraide : CUMA, groupements d'employeurs
- De plus en plus de salariés sur les exploitations mais ne compensant pas la diminution de la main d'œuvre
- Des difficultés de recrutement liées à l'attractivité des métiers agricoles du territoire. Faible taux de chômage des bassins d'emploi locaux (5,5 % et 5,8 % pour ceux d'Avranches et de Saint-Lô au deuxième trimestre 2019),
- Un équipement en robots de traite en développement

ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES

- Favoriser la transmission des exploitations
- Défiscaliser les reprises d'exploitations
- Limiter la flambée des prix pour faciliter les installations
- Encourager le remembrement inter-communal (pour réduire la circulation agricole)
- Empêcher le mitage du foncier agricole
- Instaurer un périmètre de protection suffisant autour des sites de production
- Ne pas rajouter de contraintes locales aux agriculteurs pour ne pas empêcher l'installation.
- Rester ouvert à tout type de production
- Associer le milieu agricole à la vie sociétale (ex : conseil municipal, portes ouvertes)
- Favoriser l'aide à l'apprentissage pour bénéficier d'une main d'œuvre formée et qualifiée
- Améliorer les aides à l'embauche du salarié ou réduire les charges
- Former les employeurs aux ressources humaines, au tutorat
- Renforcer l'attractivité de la profession agricole et du métier de salarié agricole
- Baisser le coût de la main d'œuvre

THEMATIQUE 3 : L'organisation de l'espace

ETAT ACTUEL / DYNAMIQUE EN COURS

- Espace agricole : 74 % du territoire déclarés à la PAC 2017- (72 % pour la Manche)
- A l'échelle du PETR : 14 ha/an urbanisés entre 2010 et 2015 (contre 22 ha/an entre 2002 et 2007)
- Nouvel usage du sol entre 2002 et 2015 : l'habitat représente 2/3 des surfaces urbanisées
- 81% des sols urbanisés étaient des prairies
- Les zones d'activités agricoles ont représenté près d'1/4 de l'urbanisation totale entre 2002 et 2015 – extensions de sites existants, mises aux normes environnementales des bâtiments d'élevage, modernisation de bâtiments agricoles
- Sur les 27 communes :
3 communes sont couvertes par un PLU
3 communes par une carte communale
21 communes sont dépourvues de documents d'urbanisme (RNU)
- 466 sites de productions agricoles recensés, nombreuses CUMA et Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)
- Dispersion des parcellaires agricoles constatée
- Un habitat et une activité artisanale traditionnellement dispersés
- Cohabitation / partage de la route parfois difficile
- Gênes occasionnées par les habitations isolées sur l'épandage et la construction de bâtiments agricoles

ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES

- Encourager les échanges parcellaires « amiables » (ex : mettre en place des « bourses d'échange parcellaire », soutien par la collectivité)
- Prendre en compte la circulation agricole dans les aménagements routiers
- Limiter les changements de destination et/ou réhabilitation des bâtiments agricoles (isolés surtout) et maîtriser les destinations autorisées (attention à ne pas créer de nouvelles contraintes pour l'épandage ou de créer des troubles de voisinage)
- Pratiquer un abattage raisonné des talus, en valorisant le bois
- Maintenir les talus en bordure de route
- Défiscaliser pour maintenir la qualité du paysage bocager
- Organiser l'urbanisation, combler les « dents creuses », éviter l'extension des hameaux
- Densifier les secteurs urbanisés, ne plus étaler l'urbanisation, stopper la dispersion de l'habitat
- Aménager les axes routiers (communaux et départementaux) de façon à permettre le croisement des véhicules
- Tenir compte des plans d'épandage
- Intégrer dans tous les domaines d'aménagement et à tous les acteurs de l'aménagement le principe de réduction des surfaces à construire.
- Accorder des aides financières pour réaliser des « boviducs » et sécuriser les traversées de routes (pour les systèmes herbagers)
- Faut-il ouvrir tous les chemins à la circulation piétonne ou aux randonneurs ? Quid des chemins privés ?

THEMATIQUE 4 : L'environnement

ETAT ACTUEL / DYNAMIQUE EN COURS	ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES
- Etat des lieux : Environ 700 ha en périmètre de protection de captage Près de 10% du territoire en zones potentiellement humides (selon DREAL) Espaces naturels sensibles sur Percy-en-Normandie (abords de l'abbaye d'Hambye) 4 363 ha de ZNIEFF de type 2 2/3 du territoire en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates - Territoire très majoritairement situé dans le bassin-versant de la Sienne - Densité bocagère 6% supérieure à celle du département 2% de forêts et milieux naturels - Energie – climat : réchauffement climatique, production d'énergie, circulation engins agricoles, productions locales, production herbe et fourrages... - Dynamiques et dispositifs en place : Mises aux normes environnementales de bâtiments d'élevage et modernisation des bâtiments agricoles Projets d'unité de méthanisation - MAEC systèmes et unitaires (Natura 2000 Airou) - Epandage de boues de stations d'épuration	- Zone humide : il y a déjà une réglementation de protection existante, ne pas les durcir au risque de voir des parcelles abandonnées - En zone humide non exploitée, permettre une exonération de la taxe foncière - Risque de friches en zone humide ⇒ parasitisme et plus d'élevage sur ces zones - Réaliser un inventaire des zones humides sur le terrain et non à partir d'une lecture « bureau » - Cours d'eau : instaurer des zones tampons pour réduire la pollution - Ne pas effectuer des bandes enherbées en bordure de cours d'eau supérieure à la réglementation - Faciliter l'entretien des cours d'eau, quelle définition du cours d'eau retenir ? - Employer des travailleurs d'intérêt général pour réaliser l'entretien (cours d'eau, buses, barrages...) avec encadrement - Haie/bocage : ne pas tout figer. Donner la possibilité de déplacer les haies - Ne pas aller au-delà de la réglementation en classant les haies dans le PLUi (elles sont déjà référencées à la PAC) - Différencier les haies, pour leur gestion, en fonction de leur nature, de leur localisation ... - Haies à maintenir pour l'élevage - Concilier la grandeur des parcelles et la préservation du bocage pour préserver la ressource en eau et le sol (en cas de pente) - Attribuer des aides pour replanter des haies - Maintenir les surfaces d'épandage ↔ réduire le développement de l'urbanisation - Encourager la méthanisation et le photovoltaïque dans les sites de production mais à condition d'avoir de grands périmètres de protection - Privilégier les effluents d'élevage et les sous-produits agro-alimentaires pour alimenter les méthaniseurs - En matière de mise aux normes environnementales des bâtiments d'élevage, les agriculteurs de l'Intercom sont « bons élèves » - Ne pas durcir les règles existantes - Maintenir un équilibre entre la rentabilité des exploitations et le respect de l'environnement - Aménager les abords des sites de production pour l'image de marque du métier et de la région - Accompagner les échanges parcellaires - Participer aux démarches de recyclage des pneus - Sensibiliser pour avoir des déchets verts propres consommer local pour consommer moins d'énergie et générer de nombreux emplois.

- **Synthèse générale des enjeux**

Une activité agricole dynamique mais avec des performances sociales et économiques fragilisées

Le territoire constitue un important bassin de production d'élevage. L'activité agricole est **dynamique et performante**. Mais elle est confrontée à une **conjoncture économique très difficile**.

La **baisse des prix agricoles** et **l'augmentation du prix des intrants**, enregistrés ces dernières années, fragilisent le revenu et peuvent encourager à l'agrandissement des exploitations, avec des conséquences sur les systèmes d'exploitation (gestion du pâturage, fonctionnalité et capacités des bâtiments et des équipements, dispersion du parcellaire) pouvant aboutir à une perte d'autonomie et une dégradation des conditions de travail.

L'astreinte du travail en production laitière, l'aspiration des éleveurs à bénéficier d'un temps de travail se rapprochant des autres catégories socio-professionnelles, la difficulté à embaucher des salariés qualifiés, constituent d'autres facteurs influant sur les éléments de base pour rester éleveur ou s'installer : le revenu et les conditions de travail.

Ces nouvelles "données" économiques et sociales pourraient convaincre des agriculteurs à spécialiser leurs systèmes de production d'élevage, à produire davantage de céréales de vente tandis que l'agrandissement des exploitations et la concurrence à l'acquisition de terres qu'elle implique seraient préjudiciables à l'installation et au maintien de la présence de l'esprit coopératif.

Une activité agricole qui cherche à cohabiter sur son territoire

Les agriculteurs de Villedieu intercom ne produisent pas uniquement des matières premières alimentaires. Vivant en étroite relation avec leur territoire, ils dépendent également de ses orientations, de ses contraintes et de ses atouts.

Dans ce territoire où cohabitent de multiples activités et usages mais où l'espace agricole occupe près de 80 % de la superficie, l'agriculture maintient un rôle économique et professionnel essentiel à sa vitalité.

L'espace agricole souffre assez peu de l'extension de l'urbanisation. Il est surtout confronté à la dispersion, souvent traditionnelle, de l'habitat, pouvant être source de conflits d'usage et de voisinage et d'impossibilité d'épandage des effluents d'élevage ou de constructions de bâtiments agricoles.

Ce phénomène d'incompréhension peut être accentué par le nombre relativement faible d'agriculteurs valorisant leur production en circuits courts ou exerçant une activité d'accueil à la ferme. Ce constat peut s'expliquer par un nombre potentiel de consommateurs faible sur le territoire et à l'inverse, des circuits de collecte et de transformation des produits agricoles « conventionnels » très implantés localement.

L'activité agricole est face à la présence de zones de protection de captages et de zones pour réduire la pollution par les nitrates qui peuvent limiter ses capacités de développement (mais qui peuvent aussi encourager la mise en place de nouvelles pratiques). Elle est aussi concernée, mais dans une moindre mesure, par des zonages réglementaires ou d'information pour la protection de la faune et la flore remarquables, du fait de présence de milieux spécifiques.

PARTIE 5 : ANNEXES

- **Tableau des exploitations agricoles du territoire avec codes des sites de production.**
- **Plaquette PLUI – communication aux agriculteurs**
- **Réunion le 18 juin 2019 du groupe de référents agri-territoriaux pour construire les enjeux agricoles**
 - Feuille d'émargement,
 - Panneaux présentant les constats et les dynamiques en cours de l'activité agricole
 - Photos des participants
- **Fiches charte GEPER actualisée et signée en juillet 2017**
 - A : Elaborer des documents d'urbanisme :
 - A0 « Les bonnes questions à se poser »,
 - A1 « Economiser l'espace »,
 - A2 « Encourager les réflexions d'aménagement à l'échelle intercommunale »,
 - A4 « Documents d'urbanisme et concertation ».
 - E : Le bâti agricole, son évolution et son intégration :
 - E1 « Evolution du développement des constructions agricoles »,
 - E2 « Création d'un logement de fonction pour les exploitations agricoles »,
 - E3 « L'intégration paysagère ».
- **Cartographies des sites de production et des terres fondamentales à la production au format A3**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM : LISTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES IDENTIFIEES

CODE	Nom exploitation	Nom exploitant	Lieu-dit	Code postal	Commune siège	Age	ATP, ATS, particulier	SAU approximative	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4
100	EARL GEFFROY FOLLEVILLE	GEFFROY Christophe, Isabelle	FOLLEVILLE	50800	BESLON	53	ATP	106 ha	vaches laitières	viande bovine	énergie	
101	LADROUE PASCAL	LADROUE Pascal	LA BINODIERE	50800	BESLON	49	ATP	> 10 ha	vaches laitières			
102	COLLAS DUGENETEL PHILIPPE	COLLAS DUGENETEL PHILIPPE	LA COSNILLIERE	50800	BESLON	61	ATP	60 ha	vaches laitières	volailles		
103	LEBAILLY PHILIPPE	LEBAILLY PHILIPPE	LA HOUITTELIERE	50800	BESLON	61	ATP	nsp > 10 ha	vaches laitières	viande bovine		
104	LEMAITRE MARC	LEMAITRE MARC	LA JONQUELINIERE	50800	BESLON	63	retraité	10 ha	génisses viande			
105	GAEC DE LA MONTARDERIE	LAVILLE Stoyan, Monique	LA MONTARDERIE	50800	BESLON	42	ATP	200 ha	porcs	vaches laitières	céréales	
106	LEBEURIER GILLES	LEBEURIER GILLES	LA TRINITE	50800	BESLON	48	ATP	50 - 100 ha	vaches laitières	viande		
107	LEROY JEREMY	LEROY JEREMY	LAUNAY	50800	BESLON	36	ATP	50 - 100 ha	vaches laitières	viande		
108	EARL LE BOIS	MONTIGNY Yannick	LE BOIS	50800	BESLON	43	ATP	180 ha	vaches allaitantes	veaux		
109	BOSQUET PHILIPPE	BOSQUET PHILIPPE	LE BOIS	50800	BESLON	57	ATS	> 10 ha	génisses viande			
110	JOURDAN LUC	JOURDAN LUC	LE BOIS	50800	BESLON	60	ATP	70 ha	vaches laitières			
111	EARL DU MESNAGE	LEBAILLY Pascal	LE MESNAGE	50800	BESLON	51	ATP	80 - 100 ha	vaches laitières	viande		
113	LEBASTARD MARC	LEBASTARD MARC	LES HAUTES VALLEES	50800	BESLON	59	ATP	45 ha	vaches laitières			
114	EARL LA FERME DES PALLIERES	MAILLARD Stéphane	LES PALLIERES	50800	BESLON	48	ATP	60 ha	volailles	viande		
115	SCEA DE LOSLERIE	MONTIGNY Philippe	LOSLERIE	50800	BESLON	47	ATP	60 ha	porcs	vaches laitières		
116	EARL DE SAINT FRAGUAIRE	LEPRIEUR Philippe	SAINT FRAGUAIRE	50800	BESLON	46	ATP	60 - 70 ha	vaches laitières			
120	JOURDAN CLEMENT	JOURDAN CLEMENT	LA HUARDIERE	50800	BESLON	30	ATP	80-100 ha	vaches laitières			
122	FREMIOT SEBASTIEN	FREMIOT SEBASTIEN	LE MESNIL EUDES	50800	BESLON	38	ATP	<10 ha	veaux			
151	EARL LEFEVRE	LEFEVRE Samuel	LA GUEDOITIERE	50800	BOISYVON	40	ATP	95 ha	vaches laitières	veaux		
152	LEHERPEUR BERNARD	LEHERPEUR BERNARD	LA GUERINIERE	50800	BOISYVON	63	ATP	10 ha	vaches allaitantes			
153	NORGEOT MICHEL	NORGEOT MICHEL	LA MAGUIONNIERE	50800	BOISYVON	57	ATP	20 ha	vaches allaitantes			
155	NORGEOT NICOLE	NORGEOT NICOLE	LA MAGUIONNIERE	50800	BOISYVON	54	ATP	40 - 50 ha	vaches laitières			
154	GAEC DE LA MARIERE	MARIETTE Olivier, David	LA MARIERE	50800	BOISYVON	/	ATP	110 - 120 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
156	PRIMOIS STEPHANE	PRIMOIS STEPHANE	LES MAZURES	50800	BOISYVON	64	ATP	> 100 ha	vaches allaitantes			
158	GAEC LA TOURNERIE	LELANDAIS Florent, Eric, Catherine	LA TOURNERIE	50800	BOISYVON	58	ATP	120 ha	vaches laitières	bovins viande		
159	EARL LE DOIRE	GAUTIER Guillaume	LE DOIRE	14380	NOUES DE SIENNE	40	ATP	> 10 ha	veaux	volailles	vaches allaitantes	
200	DELAPORTE JEAN-CLAUDE	DELAPORTE JEAN-CLAUDE	10 ROUTE DES FEUX	50800	BOURGUENOLLES	/	ATP + ETA	60 - 70 ha	vaches allaitantes			
201	EARL DE LA GAUTERIE	LEMENAGER Eric, Sophie	LA GAUTERIE	50800	BOURGUENOLLES	55	ATP	70 ha	vaches laitières	bovins viande	taurillons	
202	HERVY FABIENNE	HERVY FABIENNE	2 RUE LA MENARDIERE	50800	BOURGUENOLLES	49	ATS	20 ha	veaux			
203	BLOUET ALAIN	BLOUET ALAIN	BOURGUENOTTIERE	50800	BOURGUENOLLES	/	ETA	20 ha				

204	EARL DE LA MENARDIERE	BESNIER Laurent	LA MENARDIERE	50800	BOURGUENOLLES	47	ATP	55 ha	vaches laitières	bovins viande		
205	PIHAN BEATRICE	PIHAN BEATRICE	L EPINE	50800	BOURGUENOLLES	62	ATP	40 ha	vaches allaitantes			
206	EARL LA GISLIERE	MENARD Sébastien	DE LA GISLIERE	50800	BOURGUENOLLES	42	ATP	107 ha	vaches laitières	taurillons		
207	JOSSEAUME JEAN-FRANCOIS	JOSSEAUME JEAN-FRANCOIS	LA JOSSERIE	50800	BOURGUENOLLES	53	ATP	70 ha	vaches allaitantes	taurillons		
212	LECERF NICOLAS	LECERF NICOLAS	L EPINE	50800	BOURGUENOLLES	41	ATS	< 10 ha	chevaux			
213	DELAPORTE Jean-Pierre	DELAPORTE Jean-Pierre		50800	BOURGUENOLLES	/	ATP	<10 ha	vergers			
214	DUMONT Didier	DUMONT Didier	le Bois St Jean	50800	BOURGUENOLLES	/	ATS	10-20 ha	vaches allaitantes	chevaux		
251	GAEC L ARCHEVEQUERIE	PAYSANT Magalie, Bruno, Jérôme	L ARCHEVEQUERIE	50800	CHAMPREPUS	41	ATP	110-120 ha	vaches laitières			
252	LETOURNEUR JACQUES	LETOURNEUR JACQUES	route de 5 cailloux	50800	CHAMPREPUS	57	ATP	90 ha	vaches laitières			
253	GAEC DE LA DRIE	GAUTHIER Thierry, LIEGEARD Sylviane	L'HERBABE	50800	CHAMPREPUS	48	ATP	90-100 ha	porcs			
254	LEBRETON JACQUES	LEBRETON JACQUES	LA GRANDE MIJARDIERE	50800	CHAMPREPUS	61	ATP	40 ha	zoo			
261	LEBRETON Yves	LEBRETON Yves		50800	CHAMPREPUS	64	ATP		ovins			
255	LEVILLAIN MARIE-THERESE	LEVILLAIN MARIE-THERESE	LA GRINIERE	50800	CHAMPREPUS	57	ATP	70 ha	vaches laitières			
256	PLAINE MICHELINE	PLAINE MICHELINE	CHAUVIN	50800	CHAMPREPUS	61	ATP	50 ha	vaches laitières	volailles		
258	LESCOUET REGINE	LESCOUET REGINE	HOTEL MAHE	50800	CHAMPREPUS	64	ATS	10 ha	cultures			
259	EARL LECAUDEY	LECAUDEY Didier	L'HOTEL PIEL	50800	CHAMPREPUS	58	ATS	25 - 30 ha	vaches allaitantes ?			
260	DUCHEMIN JOEL	DUCHEMIN JOEL	VILLAGE LES AUBREES	50800	CHAMPREPUS	60	ATS	10 ha	chevaux	bœufs		
263	POSTIC LAURENT	POSTIC LAURENT	DE LA VALLEE	50800	CHAMPREPUS	47	ATS	10 ha	fauche uniquement			
264	PESLIN frères	PESLIN frères		50800	CHAMPREPUS	/	ATP	<10 ha	maraîchage			
265	JOUAUDIN Jean-Pierre	JOUAUDIN Jean-Pierre		50800	CHAMPREPUS	/	retraité	10 ha	bovins viande			
266	HAUPAIS Jean-Michel	HAUPAIS Jean-Michel		50800	CHAMPREPUS	74	retraité	3-4 ha	chevaux			
268	GAEC JORRET	MESNAGE Julien , Vincent	Hotel Jorret	50	le Mesnil Villeman	/	ATP					
269	LEFEVRE Michel Mme	LEFEVRE Michel Mme		50	le Mesnil Villeman	/	ATP	30 ha	vaches allaitantes			
270	MORIN Thierry	MORIN Thierry		50	ND de CENILLY	/	ATP					
271	VIVIER Annette	VIVIER Annette	Le Village Vavasseur	50800	Champrepus	72	retraité	<10 ha	ovins			
300	GEFFROY NATHALIE	GEFFROY NATHALIE		50800	CHERENCE LE HERON	54	ATP	nsp	vaches allaitantes			
309	GEFFROY NADIA	GEFFROY NADIA		50800	CHERENCE LE HERON	48	ATP	nsp	vaches allaitantes			
305	LEPERTEL VINCENT	LEPERTEL VINCENT	DE LA CHEVALERIE	50800	CHERENCE LE HERON	39	ATS	>10 ha	vaches allaitantes			
306	NORGEOT VANESSA	NORGEOT VANESSA	DES LANDES	50800	CHERENCE LE HERON	39	ATP	15 ha	veaux	bovins viande		
308	EARL FERME DU HOUEL	VANCAUWENBERGHE Annie	DES LANDES	50800	CHERENCE LE HERON	65	ATP	15-16 ha	yaourths	pain	maraîchage	
312	GAEC ALLAIN	ALLAIN Serge, Jérôme	LA MAQUILLONNIERE	50800	CHERENCE LE HERON	46	ATP	130 ha	vaches laitières	porcs	taurillons	
313	BARBOT Suzanne	BARBOT Suzanne	MONTRAVERT	50800	CHERENCE LE HERON	57	ATP	nsp	vaches laitières			
314	DUPONT CHRISTIAN	DUPONT CHRISTIAN	VILLAGE MONTRAVERS	50800	CHERENCE LE HERON	55	ATP	nsp	vaches laitières			

316	BLOUET DAMIEN	BLOUET DAMIEN	LES VAUX	50800	CHERENCE LE HERON	35	ATP	<10 ha	maraîcher			
350	EARL DE LA FOULERIE	MESNIL Philippe	DES SABOTIERS	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	53	ATP	90 ha	vaches laitières	taurillons		
352	COQUELIN DAMIEN	COQUELIN DAMIEN	GEORGES BLIN	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	36	ATP	40-50 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
353	AUVRAY REGIS	AUVRAY REGIS	JEAN HUET	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	nc	ATP	40-50 ha	vaches laitières			
354	EARL LETELLIER	LETELLIER Gilles	DU GENERAL BARTON	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	43	ATP	70 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
355	GAEC LES BOUILLONS	HESNAUT Freddy	DES ETAMEURS	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	40	ATP	130-150 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
356	DURAND JACKY	DURAND JACKY	DU GENERAL BARTON	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	64	retraité	40 ha	vaches allaitantes			
357	EARL DE LA HAIZIERE	BOUCEY Anthony	GEORGES BLIN	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	42	ATP	80 ha	vaches allaitantes			
358	DANGUY SYLVIE	DANGUY SYLVIE	L ANDRAIRE	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	56	ATS	20 ha	vaches allaitantes			
360	CHAUSSIERE PHILIPPE	CHAUSSIERE PHILIPPE	LA CHEVALLERIE	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	62	ATS	>10 ha	vaches allaitantes			
362	BARBOT ALAIN	BARBOT ALAIN	LA FORESTIERE	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	58	ATP	40-50ha	porcs			
363	GAEC DE LA GUILLARDIERE	TROCHON André, Marilyne, Romuald, Guillaume	DANJOU DU LONGUAY	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	73	ATP	130-150ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
365	GAEC DU BRIEU - LA TULLIERE	AUVRAY Frédérique, Magalie, Valentin, Julien, Stéphane	LA TULLIERE	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	73	ATP	400 ha	vaches laitières	porcs		
369	PRIMOIS CAROLE	PRIMOIS CAROLE	LA FOSSE	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	33	ATS	nsp	vaches allaitantes ?			
370	ROBICHON CHANTAL	ROBICHON CHANTAL	DES ETAMEURS	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	60	ATS	10-15 ha	vaches allaitantes			
371	SARL BARBOT	BARBOT Alain	JEAN HUET	50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	58	ATP	40-50 ha	porcs	vaches allaitantes		
372	TURPIN David	TURPIN David		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	nc	ATP	70 ha	vaches laitières	vergers		
373	QUIRIN Michèle	QUIRIN Michèle		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	76	retraîtée	20 ha	vaches allaitantes			
374	LECHAPTOIS Emilie	LECHAPTOIS Emilie		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	nc	ATP		chevaux			
375	LETELLIER Jérôme	LETELLIER Jérôme		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	37	ATS	30 ha	vaches allaitantes			
376	TOURGIS Véronique	TOURGIS Véronique		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	nc	ATS	20 ha	vaches allaitantes			
377	JEAHN Laurence	JEAHN Laurence		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	nc	ATS	70 ha	vaches allaitantes			
378	LEHODEY Emile	LEHODEY Emile		50670	COULOUVRAY BOISBENATRE	73	retraité	20 ha				
401	GAEC LA CHESNAIE	BRIENS Stéphane, GUESDON Romain	LA CHESNAIE	50800	FLEURY		ATP	120 ha	vaches laitières	céréales		
404	GAEC DE LA HERVIERE	MALBAUT Denis, LELOUP Yves, LEBOUVIER Joël	LA HERVIERE	50800	FLEURY		ATP	190 ha	vaches allaitantes	céréales		
407	GAEC DE LA MORINERIE	BOSQUET Thierry, Brigitte, Nicolas	DE MESNIL GARNIER	50800	FLEURY		ATP	130 ha	vaches laitières	bovins viande		
413	GAEC LA VICOMTERIE	QUESNEL Thérèse, Hubert, Damien	DE LA LIBERATION	50800	FLEURY		ATP	113 ha	vaches laitières	taurillons		
416	JOURDAN DENIS	JOURDAN DENIS	L'HOTEL LOUE	50800	FLEURY		ATP	70 - 80 ha	vaches laitières	bovins viande		
419	BOSSARD RODRIGUE	BOSSARD RODRIGUE	DU PETIT PONT	50800	FLEURY		ATP	60 ha	vaches laitières			
410	LADROUE SOLENE	LADROUE SOLENE	DE LA FORESTERIE	50800	FLEURY		ATP	9 ha	chiens			
420	PORRET, COUTANCE Claire	PORRET, COUTANCE Claire		50	Angers (près Sartilly)		ATP					
421	BRASY Véronique	BRASY Véronique		50800	FLEURY	52	ATP		volailles			
450	CHARDIN SYLVAIN, Thérèse	CHARDIN SYLVAIN, Thérèse	DU ROUGE POLU	50800	LA BLOUTIERE	54	ATS	40 ha	vaches allaitantes			

451	EARL du HAMEL ES PETITS	ARONDEL Philippe	DE LA VIERGE	50800	LA BLOUTIERE	66	ATP	150- 200 ha	vaches allaitantes	taurillons		
452	EARL DOLLEY LA CABOTIERE	DOLLEY Catherine	DE LA FORESTERIE	50800	LA BLOUTIERE	57	ATP	50 - 100 ha	vaches allaitantes	veaux		
455	JORET PATRICK	JORET PATRICK	68 ROUTE DE LA VIERGE	50800	LA BLOUTIERE	64	retraite	20 ha	vaches allaitantes			
456	QUIRIN DANIEL	QUIRIN DANIEL	SUERIE	50800	LA BLOUTIERE	63	ATS ?	nsp	nsp			
457	EARL DE L HOTEL TONDU	JEANNE Dominique	DE LA HAGUE	50800	LA BLOUTIERE	43	ATP	100 ha	vaches laitières	VA 20		
458	EARL DE LA SIENNE	LECORNU Mélanie, Gaylor	DU CHENE BRIENS	50800	LA BLOUTIERE	40	ATP	80 ha	vaches allaitantes			
459	LEDIEU JOEL	LEDIEU JOEL	LA FORGE	50800	LA BLOUTIERE	67	ATS	<10 ha	nsp			
460	GUILMARD ERIC	GUILMARD ERIC	DE LA HALAIZIERE	50800	LA BLOUTIERE	58	ATP	50 ha	vaches allaitantes	volailles		
461	GOSSELIN DANIEL	GOSSELIN DANIEL	LE HAMEL RENAULT	50800	LA BLOUTIERE	55	ATP	60 - 70 ha	vaches allaitantes			
464	NOVE JEAN BAPTISTE	NOVE JEAN BAPTISTE	DES BRULES	50800	LA BLOUTIERE	29	ATP	110 - 120 ha	vaches allaitantes	VA 10		
####	SARL Arc en Ciel SL	SEVAUX Bertrand		50800	LA BLOUTIERE	nsp			bovins viande			
504	DESMOTTES CAROLINE	DESMOTTES CAROLINE	ALBERT HAUPAIS	50800	LA CHAPELLE CECELIN	42	ATP	10 ha	chevaux			
505	CHANCE OLIVIER	CHANCE OLIVIER	DE L HIPPODROME	50800	LA CHAPELLE CECELIN	35	ATP	55-60 ha	vaches allaitantes	veaux		
506	BOURDON LAURENT	BOURDON LAURENT	DE L HIPPODROME	50800	LA CHAPELLE CECELIN	37	ATS	>10 ha	vaches allaitantes			
507	VAUGRANTE JOEL	VAUGRANTE JOEL	LA BUTTE	50800	LA CHAPELLE CECELIN	nc	ATP	25 ha	vaches allaitantes			
525	LEMOINE CLAUDINE	LEMOINE CLAUDINE	DES ISLES	50800	LA COLOMBE	52	ATP	<10 ha	volailles			
528	EARL DE LA FIEFFE	PERRIGAULT Nicolas	LA FIEFFE HERAULT	50800	LA COLOMBE	37	ATP	50-100 ha	porcs			
529	GAEC LEBOUVIER	LEBOUVIER Eric, Agnès	LA FIEFFE HERAULT	50800	LA COLOMBE	42	ATP	135 ha	vaches laitières	bovins viande	céréales	
530	GAEC DE LA JANIERE	HAMEL Olivier, Martine	LA JANIERE	50800	LA COLOMBE	49	ATP	> 100 ha	vaches laitières	bovins viande		
532	GAEC VIVIEN - RAULT	VIVIEN Karine - RAULT Pascal	DE LA SIENNE	50800	LA COLOMBE	40	ATP	> 100 ha	vaches laitières	taurillons		
533	GAEC HAMEL DES LONGS VOLS	HAMEL Nicolas, Jean-Claude	LA VOLLERIE	50800	LA COLOMBE	63	ATP	> 100 ha	vaches laitières			
536	GAEC BOURDON	BOURDON Marcel, Baptise, Colette	25 RUE DU PAVE	50800	LA COLOMBE	65	ATP	> 100 ha	vaches laitières			
537	GAEC DU BOURGUENOT	SEVAUX Thierry, Bertrand	DE LA CARRIERE	50360	LA COLOMBE	55	ATP	> 200 ha	vaches laitières	taurillons	vaches allaitantes	
539	GAEC DE LA BASSE COUR	BRASY Marlène, Jean-Yves	LE PAVE	50800	LA COLOMBE	62	ATP	100 ha	vaches laitières			
541	GAEC DES DOUZE SAPINS	HARDY Denis, Françoise, Christophe	DU BOIS	50800	LA COLOMBE	51	ATP	> 100 ha	vaches laitières	taurillons		
543	LEROULET ERIC	LEROULET ERIC	LES ILES	50800	LA COLOMBE	51	ATS	> 10 ha				
544	EARL HOMET	HOMET Patrick	LES VIVIENS	50800	LA COLOMBE	/	ATP	50 - 100 ha	vaches laitières	taurillons		
546	EARL LAURENT MOREL	MOREL Freddy	DE LA SIENNE	50800	LA COLOMBE	31	ATP	> 100 ha	vaches laitières	taurillons		
547	GAEC DU GROS CAILLOU	F+GEFFROY Jacques, Benoît	DU GROS CAILLOU	50800	LA COLOMBE	63	ATP	> 100 ha	vaches laitières			
575	GAEC ALLIET	ALLIET Régine, Mathieu	LA GRANDE HULOTIERE	50410	LA HAYE BELLEFOND	42	ATP	166 ha	vaches laitières			
576	LEMESLE JEAN-FRANCOIS	LEMESLE JEAN-FRANCOIS	LA ROULERIE	50410	LA HAYE BELLEFOND	50	ATS	15 ha	vaches laitières			
577	HARDEL SYLVAIN	HARDEL SYLVAIN	LE HAMEL VALLOIS	50410	LA HAYE BELLEFOND	42	nsp	/	transformation lait			
578	GAEC DU HAMEL VALOIS	LEGASTELOIS Thérèse, DEPINCE Meddhi, HARDEL Sylvain	LE HAMEL VALOIS	50410	LA HAYE BELLEFOND	67	ATP	170 ha	vaches laitières			

579	GAEC de la Balle	LEBOUVIER Yvon		50860	MOYON				bovins			
601	LEHODEY ELIANE	LEHODEY ELIANE	LA BARDELIERE	50800	LA LANDE D AIROU	63	ATP	nsp	vaches allaitantes			
602	LEBEDEL EVELYNE	LEBEDEL EVELYNE	LA BOUDELIERE	50800	LA LANDE D AIROU	60	ATP	nsp	vaches allaitantes			
604	GAEC ROGER	ROGER Luc, Fabien, Eliane	LA FOULLERIE	50800	LA LANDE D AIROU	62	ATP	130 ha	vaches laitières	taurillons	chevaux	
607	EARL LEBOUVIER - BLIN	LEBOUVIER - BLIN Jean-Christophe	LA GILBERDIERE	50800	LA LANDE D AIROU	/	ATP	50-60 ha	vaches laitières			
608	BLIARD MARIE	BLIARD MARIE-CATHERINE	LE FETIL	50800	LA LANDE D AIROU	64	ATP ?	<10 ha	chevaux			
609	LEBRETON JEAN-MARC	LEBRETON JEAN-MARC	LA HAMONIERE	50800	LA LANDE D AIROU	43	ATP	30-35 ha	vaches laitières			
610	DULIN MARIE-THERESE	DULIN MARIE-THERESE	LA JOURDONNIERE	50800	LA LANDE D AIROU	57	ATP	nsp	vaches laitières			
611	CHEMIN Philippe	CHEMIN Philippe		50800	LA LANDE D AIROU	68	nsp	20 ha	bovins viande			
612	BREILLON JEROME	BREILLON JEROME	LA PLANCHE COLOMBELLE	50800	LA LANDE D AIROU	43	ATP	30-40 ha	vaches laitières			
613	EARL DE L AIROU	HEUZE Christian	LE BOURG	50800	LA LANDE D AIROU	54	ATP	80 ha	vaches laitières			
616	GAEC BLIN	BLIN Ludovic, Hervé	LE DOMAINE	50800	LA LANDE D AIROU	47	ATP	200 ha	vaches laitières	taurillons		
618	NIVARD ERIC	NIVARD ERIC	LE HAMEL	50800	LA LANDE D AIROU	49	nsp					
619	NIVARD HERVE	NIVARD HERVE	LE HAMEL	50800	LA LANDE D AIROU	45	nsp					
626	GAEC DE LA MAISONNETTE	GRENTE Sonia, Dominique	LAUNAY	50800	LA LANDE D AIROU	43	ATP	80 ha	vaches laitières			
628	EARL DE LA HAMELIERE	LARUE Solène, FOUBERT Cédric	LA HAMELIERE	50800	LA LANDE D AIROU	35	ATP	nsp	vaches laitières			
629	LEBRETON JEAN MARIE	LEBRETON JEAN MARIE	LA CAILLEBOTIERE	50800	LA LANDE D AIROU	42	ATP	40 ha	vaches laitières			
631	EARL LE BISSON	HATEY Lilian	LE VILLAGE BISSON	50800	LA LANDE D AIROU	36	ATP ?					
632	GAEC DES CHATONS	BESNIER Pierre-Franck, Karine	LA GAUTERIE	50800	LA LANDE D AIROU	40	ATP	120 - 140 ha	vaches laitières			
633	DECORTE Hervé	DECORTE Hervé		50800	LA LANDE D AIROU	55	ATS	20 ha	vaches allaitantes	chevaux		
634	LEFEVRE Olivier	LEFEVRE Olivier		50800	LA LANDE D AIROU	45	ATP	60 ha	vaches laitières			
650	EARL DU PRATEL	GARDIN Nadine, Laurent	LA BOUCHERIE	50800	LA TRINITE	58	ATP	70 ha	vaches laitières	chevaux		
651	JEHAN LAURENCE	JEHAN LAURENCE	LA BOUCHERIE	50800	LA TRINITE	50	ATS	> 10 ha	vaches allaitantes			
653	CORNU JACQUELINE	CORNU JACQUELINE	LA FEUCHELLERIE	50800	LA TRINITE	64	retraité	<10 ha	vaches allaitantes			
654	GAEC GORON	GORON Mickaël, Florence	LA GUERINIERE	50800	LA TRINITE	42	ATP	110 ha	vaches laitières	taurillons		
655	EARL DE LA DOLLE	BLIN Francis	LA POISSONNIERE	50800	LA TRINITE	/	ATP	70 ha	taurillons			
656	GAEC DE LA TETELIERE	FONTENAY Florence, Emmanuel	LA TETELIERE	50800	LA TRINITE	41	ATP	180 ha	taurillons	céréales		
657	MASSUE DENIS	MASSUE DENIS	LA TIMONERAIE	50800	LA TRINITE	62	ATP	60 ha	vaches laitières	chevaux		
661	EARL DU MARRONNIER	SOHIER Siegfried, et père	LES VIVERIES	50800	LA TRINITE	27	ATP	70 ha	vaches laitières	veaux		
662	BARBOT CLAUDE	BARBOT CLAUDE	LA PILIERE	50800	LA TRINITE	72	retraité	nsp	vaches allaitantes ?			
663	BOISSEL Alain	BOISSEL Alain	la Pilière	50800	LA TRINITE	nc	particulier	nsp	chevaux			
664	Sté "A CHEVAL"	nsp	l'Yvonnaière	50800	LA TRINITE	nc	commerce	nsp	chevaux			
700	DELAFOSSE JACQUES	DELAFOSSE JACQUES	BEAUREGARD	50410	LE GUISLAIN	67	ATP	40 ha	vaches allaitantes			

701	LEFEVRE CHRISTOPHE	LEFEVRE CHRISTOPHE	LA GIRARDIERE	50410	LE GUISLAIN	39	ATP	100 ha	vaches laitières			
702	EARL de la Girardièr	LECOMTE Romain	LA GIRARDIERE	50410	LE GUISLAIN	25	ATP	100 ha	vaches laitières			
703	RIHOUE	RIHOUE	LA VALTOLINE	50410	LE GUISLAIN	45	ATP	50 ha	vaches laitières			
704	SCEA DOYERE	DOYERE Guillaume	LE BEAUREGARD	50410	LE GUISLAIN	44	ATP	100 ha	vaches laitières			
706	SAS ECO NATURE NORMANDIE	VARIN Christophe, Virginie	LA HUBERDIERE	50410	LE GUISLAIN	40	ATP	10 ha	caprins			
707	EARL LEMESLE-COILLARD	COUILLARD Laurent, Stéphanie	LE BEAUREGARD	50410	LE GUISLAIN	43	ATP	80 ha	vaches laitières			
708	VARIN Virginie	VARIN Virginie	LA HUBERDIERE	50410	LE GUISLAIN	/	ATP	10 ha	ovins	transformation lait		
726	ADAM FRANCK	ADAM FRANCK	LA BRESSINIERE	50320	LE TANU	44	ATS	10 ha	bovins viande			
727	LAHUPPE SERGE	LAHUPPE SERGE	LA BRESSINIERE	50320	LE TANU	67	retraité	10 ha	chevaux			
730	GAUQUELIN FRANCIS	GAUQUELIN FRANCIS	LA LOGERIE	50320	LE TANU	59	ATP	60-70 ha	vaches laitières	taurillons		
731	NIVARD BENOIT	NIVARD BENOIT	LA LOGERIE	50320	LE TANU	41	ATP	60 ha	vaches laitières			
732	EARL DE LA MERCERIE	LESOURD Séverin, Delphine	DE LA MERCERIE	50320	LE TANU	37	ATP	< 10 ha	maraîchage			
733	BLONDEL PATRICK	BLONDEL PATRICK	LA MERCERIE	50320	LE TANU	52	ATP	45-50 ha	vaches laitières			
734	ERNAULT THERESE	ERNAULT THERESE, Michel	LA TELLERIE	50320	LE TANU	65	retraite	<10 ha	chevaux			
735	BIDET PHILIPPE	BIDET PHILIPPE	LA VANRIE	50320	LE TANU	56	ATS	< 10 ha	chevaux			
736	OBERT ANNE	OBERT ANNE	LE HAMEAU GOMBAULT	50320	LE TANU	42	ATP	< 10 ha	maraîchage			
737	GORASSO ALAIN	GORASSO ALAIN	LE HAUT TANU	50320	LE TANU	65	ATS	>10 ha				
738	DUMONT JEAN-PIERRE	DUMONT JEAN-PIERRE	LE HAUT TANU	50320	LE TANU	61	retraite	< 10 ha	chevaux			
739	EARL DU VOUGE	BESNIER Dominique	LE VOUGE	50320	LE TANU	/	ATP	90 ha	vaches laitières			
743	MORIN GAELE	MORIN GAELE	L HOTEL BERGERIE	50320	LE TANU	36	ATP	< 10 ha	volailles			
746	EARL HERULF	QUERE Gwenaël	LE PETIT CHATEAU	50320	LE TANU	47	nsp	< 10 ha	chiens			
747	FLEURY JACQUELINE	FLEURY JACQUELINE	LA GRAFFARDIERE	50320	LE TANU	54	ATP	55 ha	vaches laitières	taurillons		
748	JOUANNE CYRIL	JOUANNE CYRIL, Elise	DU GUIBEL	50320	LE TANU	30	ATP	> 80 ha	vaches laitières	taurillons ?		
775	LECANU Maxime	LECANU Maxime	le Chêne Guérin		MARGUERAY	34	ATS	6 ha	ovins			
776	GAEC DE LA GENDRINIERE	HINARD Vincent, Noëlle	LA GENDRINIERE	50410	MARGUERAY	/	ATP	70-75 ha	vaches laitières			
777	ROUYER FREDERIC	ROUYER FREDERIC	LA VAULLONIERE	50410	MARGUERAY	37	ATS	6 ha				
778	EARL LEMOINE	LEMOINE Lydie	LE VICOMTIERE	50410	MARGUERAY	60	ATP	60 ha	vaches laitières	veaux	vergers	
779	EARL ROUSSEVILLE	DUGUE Loïc	ROUSSEVILLE	50410	MARGUERAY	36	ATP	60 ha	vaches laitières	veaux		
800	LES VERGERS DE LA CADERIE	MORIN LUCIE, Jean-Luc	LA CADERIE	50410	MAUPERTUIS	54	ATS	50 ha	vergers	transformation		
801	SCEA LES OEUF	MORIN Jean, Christine	LA CADERIE	50410	MAUPERTUIS	25	ATP	3 ha	volailles			
802	ALLAIN GERALD	ALLAIN GERALD	LA CLAVERIE	50410	MAUPERTUIS	nc	ATP	50 ha	vaches laitières			
803	GAEC GRE	GRE	LA COUR	50410	MAUPERTUIS	59	ATP	60 ha	bovins lait	cultures		
804	GAEC LA FERME DES L	LEBOUVIER Damien	LA GIRARDIERE	50410	MAUPERTUIS	56	ATP	220 ha	vaches laitières	vaches allaitantes	volailles	céréales

805	EARL AUBREE LA PAGERIE	AUBREE Benoît	LA PAGERIE	50410	MAUPERTUIS	31	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons		
806	EARL DE LA ROQUIERE	LEBOUVIER Yann	LE ROQUET	50410	MAUPERTUIS	42	ATP	95 ha	vaches laitières			
807	EARL LA VALLEE HUREL	HUREL Denis	LA VALLEE	50410	MAUPERTUIS	/	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons ?		
811	FEUILLET Jacques	FEUILLET Jacques		50410	MAUPERTUIS	/	ATP	20ha	vaches allaitantes			
826	GAEC DU MONT ROBIN	LEBOUVIER Arnaud	LA BUTTE	50410	MONTABOT	40	ATP	110 ha	vaches laitières	cultures		
830	GAEC DE LA VALLEE VERTE	DELAUNAY Benoît, Christelle	LA LEVERIE	50410	MONTABOT	48	ATP	130 ha	vaches laitières			
832	GOHIER FABRICE	GOHIER FABRICE	LE BOSCOQ	50410	MONTABOT	42	ATP	60 ha	vaches laitières			
836	DEJEAN MARIE	DEJEAN MARIE	LE HAMEL BOSSARD	50410	MONTABOT	62	ATP	0 ha	chiens			
837	GERVAISE SEBASTIEN	GERVAISE SEBASTIEN	LE HAMEL BOSSARD	50410	MONTABOT	45	ATP	70 ha	vaches laitières			
838	ROUSSIN MICKAEL	ROUSSIN MICKAEL	LE HAMEL DELAUNAY	50410	MONTABOT	52	ATP	0 ha	veaux			
840	FOLLIOT BRIGITTE	FOLLIOT BRIGITTE	LE HAMEL GODARD	50410	MONTABOT	nc	ATP	40 ha	vaches laitières			
841	GAEC BESSIN-ASSELOT	BESSIN Régis, ASSELOT Laurent	LE RAMBUS	50410	MONTABOT	/	ATP	150 ha	vaches laitières	céréales		
842	LEMASURIER SANDRINE	LEMASURIER SANDRINE	LES HAUTS VENTS	50410	MONTABOT	48	particulier	10 ha	vaches allaitantes			
843	GAEC LAVENIR	LARSONNEUR Yves, JULIEN François	LA FOULNIERE	50410	MONTABOT	35	ATP	200 ha	vaches laitières	céréales		
844	LEBOUVIER Jean-Paul		le Hamel Perron	50410	MONTABOT	53	ATP	130 ha	vaches laitières	céréales		
845	les Paysages d'Olivier	PACARI Olivier	la Mansellière	50410	MONTABOT	/	paysagiste	nsp				
846	GENDRIN Thierry	GENDRIN Thierry	la Mancellière	50410	MONTABOT	/	ATS	nsp	nsp			
847	GAEC du Hennequin	FAGNEN Nathalie, LAVALLEY Jérémy	Hannequin	50420	BEAUCOUDRAY	/	ATP	nsp	nsp			
850	PELLERIN PASCAL	PELLERIN PASCAL	LA BECANNIERE	50410	MONTBRAY	58	ATS	15 ha	vaches allaitantes			
852	GAEC BLESTEL GILLES	GILLES Philippe, Christelle	LA BOURDELINIERE	50410	MONTBRAY	41	ATP	150 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
853	EARL LECOURT	LECOURT Frédéric	LA CHEVALLERIE	50410	MONTBRAY	42	ATP	150 ha	vaches laitières	taurillons		
854	GOBE PATRICK	GOBE PATRICK	LA COFFINIERE	50410	MONTBRAY	62	ATP	50-60 ha	vaches allaitantes	volailles	chevaux	
855	EARL LES OEUFs DE LA COFFINIERE	LECLERC Vincent, COQUELIN Jean-Charles, HANGAR Claude	LA COFFINIERE	50410	MONTBRAY	55	ATP	0 ha	volailles			
859	EARL LECLERC	LECLERC Vincent	LA METAIRIE	50410	MONTBRAY	54	ATP	160 ha	volailles	œufs embryonnés		
860	SCL DES VILLAGES	LECLERC Vincent, BOUILLY Roger, LECLERC Florent	LA METAIRIE	50410	MONTBRAY	60	ATP	0 ha	vaches laitières			
861	GAEC HEREL	HEREL Patrick, Franck, Martine	LA NOUILLERE	50410	MONTBRAY	61	ATP	150 ha	vaches laitières	vaches allaitantes		
863	GAEC DE LA RENAUMIERE	KALLIES Wilfried, BOSCHER Luc, Anne	LA RENAUMIERE	50410	MONTBRAY	59	ATP	150 ha	vaches laitières	veaux		
864	DOUVILLE MARC	DOUVILLE MARC	LA RETENUE	50410	MONTBRAY	52	ATP	110 ha	vaches laitières	taurillons		
865	GAEC AGNAN	AGNAN Patrick, Marianne, Nicolas, Jennifer	LA SOUS L'AULNE	50410	MONTBRAY	60	ATP	110 ha	vaches laitières	taurillons		
866	PUILLANDRE GUY	PUILLANDRE GUY	L'ANGOTTERIE	50410	MONTBRAY	61	ATP	30 ha	vaches allaitantes			
871	BOUILLY ROGER	BOUILLY ROGER	LES HAUTS CHAMPS	50410	MONTBRAY	60	ATP	30 ha	vaches allaitantes			
874	GAEC DE LA GOSSELINIERE	HEREL Vincent, Alain, Catherine	LA GOSSELINIERE	50410	MONTBRAY	58	ATP	160 ha	vaches laitières	taurillons		
875	COQUELIN THOMAS	COQUELIN THOMAS	LA MAHEUDIERE	50410	MONTBRAY	33	ATP	100 ha	vaches laitières	volailles		

876	LIGNEUL FRANCINE	LIGNEUL FRANCINE	LA DAUDRIERE	50410	MONTBRAY	59	ATP	40 ha	veaux	vaches laitières		
878	FONTAINE DENIS	FONTAINE DENIS	LANGOTERIE	50410	MONTBRAY	48	ATP	60 ha	vaches laitières			
890	EARL DE LA SAULNERIE	ALLAIR Stéphane, Sylvie	LA SAULNERIE	50410	MORIGNY	51	ATP	50-60 ha	veaux	vaches laitières		
891	GAEC DE LA SAUSSAYE	HEREL Régis, Colette	LA SAUSSAYE	50410	MORIGNY	60	ATP	85 ha	vaches laitières			
892	SEVAUX GILLES	SEVAUX GILLES	LE GAUTIER	50410	MORIGNY	55	ATP	50-60 ha	vaches laitières			
893	GAEC DES FRERES LEROY	LEROY Patrice, Jacky	LE ROCHER	50410	MORIGNY	49	ATP	150-160 ha	vaches laitières	cultures		
673	GAEC DU PUECH BERTRAND	REDOULES Véronique, Patrick	Le Chefresne	50410	PERCY EN NORMANDIE	55	ATP	90 ha	vaches laitières	bovins viande		
674	GAEC LECANU	LECANU Philippe	Le Chefresne	50410	PERCY EN NORMANDIE	57	ATP	63 ha	vaches laitières	veaux		
675	BOUTELOUP JEAN-PAUL	BOUTELOUP JEAN-PAUL	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	61	ATP	70 ha	vaches laitières			
676	GAEC CANUET	CANUET Denis	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	/	ATP	90 ha	vaches laitières			
677	LEDORMEUR PASCALE	LEDORMEUR PASCALE	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	58	NSP	< 10 ha	caprins	volailles		
678	LEMASURIER DANIEL	LEMASURIER DANIEL	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	62	ATP	39 ha	vaches laitières			
679	MESNIL ANNE-MARIE	MESNIL ANNE-MARIE	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	62	ATP	10 - 15 ha	porcs	chevaux	ovins	
680	NICOLLE THERESE	NICOLLE THERESE	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	57	ATP	30 - 40 ha	vaches laitières			
682	SCEA OSMOND	OSMOND Martine, Jean-François	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	60	ATP	80 ha	vaches laitières	bovins viande		
684	HONORE Jean-Michel	HONORE Jean-Michel	LE CHEFRESNE	50410	PERCY EN NORMANDIE	nc	ATP	50	vaches laitières			
686	GAEC FERME DESLANDES	DESLANDES Romain, Coralie, PERROUAULT Jérémy	Les Hauts Vents	50410	GOUVETS	/	ATP	nsp	vaches laitières			
900	GAEC DE L HOTEL MOREL	DUMONT Valéry, Katia		50410	PERCY EN NORMANDIE	48	ATP	100 ha	vaches laitières			
901	GAEC DU HAMEL BRETON	POTÉY Denis, Aurélie		50410	PERCY EN NORMANDIE	41	ATP	50 - 100 ha	vaches laitières	volailles		
904	LEBOUVIER Michel	LEBOUVIER MICHEL		50410	PERCY EN NORMANDIE	61	ATP	85 -90 ha	vaches laitières	taurillons		
906	ANDRE BRIGITTE	ANDRE BRIGITTE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	64	ATP	<10 ha	cultures			
909	DANJOU DAMIEN	DANJOU DAMIEN	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	30	ATP	< 10 ha	veaux	vaches allaitantes		
912	EARL DE LA CHAPELLE	ANDRE Sylvie	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	54	ATP	70-80 ha	vaches laitières			
913	EARL DU MESNIL CERON	HUREL Sylvie	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	34	ATP	100 ha	vaches laitières	bovins viande		
914	EARL HAREL	HAREL Eric	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	51	ATP	60-70 ha	vaches laitières	veaux		
915	EARL LE HAMEL BLASTIER	HUBERT Françoise	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	56	ATP	80 ha	vaches laitières	bovins viande		
916	EARL LES BRETONNIERES	OURRY Valentin	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	29	ATP	110 ha	vaches laitières			
917	EARL SANONER	SANONER Thomas	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	54	ATP	50 ha	vergers			
918	EARL VOLAILLES DELABROISE	EUDE Emmanuel	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	41	ATP	70 ha	vaches laitières	volailles		
919	GAEC DE LA BINOUDIÈRE	CUDELOU Laurent, Hervé	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	41	ATP	110 - 120 ha	vaches laitières	cultures		
920	GAEC DE LA BLINIÈRE	DELARUE Romain, Karine	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	33	ATP	110 ha	vaches laitières	cultures		
921	GAEC DE LA FRESNÉE	GODARD Michel, Pascale	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	52	ATP	90 ha	vaches laitières	bovins viande		
923	GAEC DE LA NOBLERIE	LHERMITTE Marie-Françoise	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	37	ATP	110 - 120 ha	vaches laitières	bovins viande		

924	GAEC DE LA VERABLIERE	LEBOUTEILLER Marc, Alain	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	56	ATP	90-100 ha	vaches laitières	bovins viande		
925	GAEC DELARUE	DELARUE Monique, Christophe, Maxime	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	57	ATP	110 - 120 ha	vaches laitières	bovins viande		
926	GAEC DES PALMES	MORIN Yannick, Florent, Marie-Andrée	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	51	ATP	200 ha	vaches laitières	volailles	cultures	
927	GAEC DES TERRES ROUGES	BELLENGER Sylvie, Denis	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	55	ATP	90 ha	vaches laitières			
928	GAEC DU BOCAGE	LENEVEU Samuel, Mahité	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	43	ATP	130-140 ha	vaches laitières	veaux	escargots	
929	GAEC DU HAMEL LELEGARD	LEBOUVIER Denis, HERVY Hubert	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	/	ATP	95 ha	vaches laitières			
930	GAEC FORTIN	FORTIN Christophe, Sandra			CHASSEGAY							
931	GAEC JOULANDRE	JOULAN Robin, ANDRE Jean-Philippe	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	41	ATP	120-130 ha	vaches laitières			
932	GAEC LA FERME AUX CANARDS	LEROY Rodolphe	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	40	ATP	200 ha	vaches laitières	taurillons	cultures	
933	GERVAISE FRANCOIS	GERVAISE FRANCOIS	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	50	ATP	50 - 100 ha	vaches laitières			
938	HECQUARD STEPHANE	HECQUARD STEPHANE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	45	ATS	10 ha	vaches allaitantes			
941	HUBERT PASCAL	HUBERT PASCAL	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	47	ATP	70 ha	vaches laitières			
942	HUBERT PHILIPPE	HUBERT PHILIPPE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	51	ATP	80 ha	vaches laitières	bœufs		
946	LEBOUTEILLER CHRISTOPHE	LEBOUTEILLER CHRISTOPHE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	47	ATP	60 ha	vaches laitières			
949	LECHEVREL ERIC	LECHEVREL ERIC	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	47	ATP	60 ha	vaches laitières			
951	LEMAITRE ELIANE	LEMAITRE ELIANE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	57	ATP	40 ha	vaches laitières			
952	LEMAITRE PASCAL	LEMAITRE PASCAL	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	51	ATP	50 - 100 ha	vaches allaitantes			
957	TOULIER JEAN-MARIE	TOULIER JEAN-MARIE	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	45	ATP	100 ha	vaches laitières			
958	VOISIN BERNARD	VOISIN BERNARD	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	59	ATP	100 ha	vaches laitières	viande		
959	EARL DE LA RAIRIE	LEHODEY Philippe, Enzo		50410	PERCY EN NORMANDIE	53	ATP	100 ha	vaches laitières			
960	GAEC HERVY	HERVY Nicolas	PERCY	50410	PERCY EN NORMANDIE	38	ATP	95 ha	vaches laitières			
1026	SIMON RICHARD	SIMON RICHARD	ARMAND LIGOT	50800	STE CECILE	61	retraité	<10 ha	bovins viande			
1027	DEDIEU CHRISTINE	DEDIEU CHRISTINE	DES LANDES	50800	STE CECILE	49	ATS	> 10 ha	vaches allaitantes			
1028	GAEC DU CHATEAU D O	LETONDU Sébastien, Marc	AUGUSTE CHARDIN	50800	STE CECILE	63	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons		
1029	EARL PLAINE	PLAINE Thierry, Marcel	AUGUSTE CHARDIN	50800	STE CECILE	64	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons		
1030	LEPRINCE AURORE	LEPRINCE AURORE	DE LA LYRE	50800	STE CECILE	39	nsp		chiens			
1033	MOREL FRANCIS	MOREL FRANCIS	LA GOUPILLIERE	50800	STE CECILE	55	ATS	10 ha	bovins viande			
1034	HOREL LOUIS	HOREL LOUIS	LA MARTINIERE	50800	STE CECILE	/	nsp	>10 ha				
1035	RENAULT ALAIN	RENAULT ALAIN	LA PORTIERE	50800	STE CECILE	60	ATS	20 ha	vaches allaitantes			
1036	CAHU BENOIT	CAHU BENOIT	LE BOIS	50800	STE CECILE	41	ATS	>10 ha				
1037	LEPESANT GILLES	LEPESANT GILLES	LE BOURG	50800	STE CECILE	67	retraité	<10 ha	bovins viande			
1040	CHARDRON MICKAEL	CHARDRON MICKAEL	DES ETANGS	50800	STE CECILE	40	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons		
1041	GAEC LA FERME DES COTIS	LEPRINCE Nicolas, Aurore	DE LA LYRE	50800	STE CECILE	39	ATS	>10 ha	volailles	bovins viande		

1042	BEAUFILS MICKAEL	BEAUFILS MICKAEL	DES ETANGS	50800	STE CECILE	42	ATP	100 ha	vaches laitières			
1044	EARL DU MONT	MAUVIEL David	LES MONTS SARCELLES	50800	STE CECILE	37	ATP	100 ha	vaches laitières	cultures		
1009	TETREL Gérard	TETREL Gérard		50800	STE CECILE	69	particulier	50 ha	vaches allaitantes	ovins	chevaux	
1045	MULE Sophie	MULE Sophie		50800	STE CECILE	nc	ATS	15 ha	chevaux			
1061	HARIVEL HUBERT	HARIVEL HUBERT	LA BARENTONNIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	55	ATS	>10 ha	bovins viande	chevaux		
1062	SCEA LA BELTIERE et GAEC de la Beltière	LEPLANOIS SYLVAIN	LA BELTIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	46	ATP	>80 ha	vaches laitières	volailles		
1063	LEPLANOIS SYLVAIN	LEPLANOIS SYLVAIN	LA BELTIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	46	ATP					
1065	POTIER MARC	POTIER MARC	LA GIRARDIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	/	nsp	<10 ha				
1066	EARL DE LA COLLINE	LETELLIER Jacques, Véronique	LA HERISSIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	61	nsp	50 ha	vaches laitières			
1067	LETELLIER JOCELYNE	LETELLIER JOCELYNE	LA PERCERIE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	62	ATP	>30 ha	vaches allaitantes			
1068	GAEC LA REAUTE	TESNIERE Stéphane, Pascal	LA REAUTE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	40	ATP	>80 ha	vaches laitières			
1069	DEBROISE RODOLPHE	DEBROISE RODOLPHE	LA SOUAVIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	41	ATP	90 ha	vaches laitières			
1071	DUFOUR MICHAEL	DUFOUR MICHAEL	LA TRAISNIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	49	ATP	70-80 ha	vaches laitières			
1072	EARL LE BOURIGNY	HARIVEL Samuel	LE BOURIGNY	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	34	ATP	> 10 ha	cultures	bovins viande		
1073	TRAVERT CYRIL	TRAVERT CYRIL	LA BELTIERE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	43	ATP	nsp	chevaux			
1075	EARL ELEVAGE DE LA MARE PEROT	CROUIN Mathieu	LA MARE PEROT	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	29	ATP	>60 ha	vaches allaitantes			
1077	SEGUIN MARTIN	SEGUIN MARTIN	LE GUE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	38	ATP	nsp	chevaux			
1078	SAS LE BOURIGNY	HARIVEL Samuel	LE BOURIGNY	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	34	ATP	>10 ha	cultures	bovins viande		
1079	EARL DEBIEU CHRISTIAN	DEBIEU Romain, Christian	LA HAUTE NOURIE	50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	49	ATP	80 ha	vaches laitières			
1080	DEDIEU Fabrice	DEDIEU Fabrice		50800	ST MARTIN LE BOUILLANT	/	nsp	<10 ha	10 bœufs			
1081	Ferme des Loges	LECHAPELAIN Raymond, ROUSSEL Jérémy		50370	LES LOGES SUR BRECEY	/	ATP		vaches laitières	volailles		
1100	GAEC LA GERBAUDIERE	CHAPDELEINE Gisèle, Arnaud	10 RUE NEUVE	50800	ST MAUR DES BOIS	62	ATP	150 ha	vaches laitières	taurillons		
1101	DANJOU MARTINE	DANJOU MARTINE	DE L ALAMBIC	50800	ST MAUR DES BOIS	62	ATP	1 ha	maraîchage			
1102	GAEC LAVILLE	LAVILLE Philippe, Françoise	LA RESOUDIERE	50800	ST MAUR DES BOIS	/	ATP	120 ha	vaches laitières	porcs		
1104	BAZIN PATRICK	BAZIN PATRICK	ROUTE DES MOULINS	50800	ST MAUR DES BOIS	60	ATS	10 ha	vaches allaitantes			
1105	MORIN Paul-Emile	MORIN Paul-Emile	la Pichardière	50800	ST MAUR DES BOIS	81	ATS	15 ha	vaches allaitantes			
1128	EARL DES HAUTES BRUYERES	PICQUE Rolande, Christophe	DES CARRIERES	50670	ST POIS	59	ATP	65	vaches laitières	cultures		
1129	MONTCLAIR LAURENT	MONTCLAIR LAURENT	LA CHAUSSERIE	50670	ST POIS	48	ATS	10	vaches allaitantes			
1131	BOUILLET ETIENNE	BOUILLET ETIENNE	LES MARTINIERES	50670	ST POIS	40	ATS	>10 ha	vaches allaitantes			
1132	EARL DU PANGOT	COLASSE Laëtitia, Anthony	LA TURPINIERE	50670	ST POIS	36	ATP	80-90 ha	vaches laitières	bovins viande		
1133	COTE ANNE-SOPHIE	COTE ANNE-SOPHIE	LA COUR	50670	ST POIS	25	ATS ?	10 ha	chevaux			
1134	MARIAU WARREN	MARIAU WARREN	DE CUVE	50670	ST POIS	32	ATS	2 ha				
1135	CLEMENT CELINE	CLEMENT CELINE	LA CRAISNIERE	50670	ST POIS	32	ATP	5-6 ha	caprins			

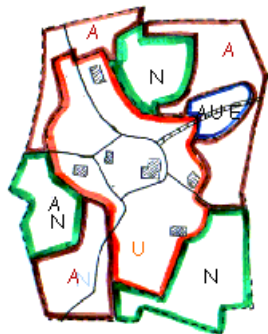
1135	AUGRAIN Mickaël	AUGRAIN Mickaël		50671	ST POIS	/	ATP	50-60 ha	vaches laitières			
1136	GUERVENOU Nadia	GUERVENOU Nadia		50671	ST POIS	/	ATS	10 ha	chevaux			
1137	MOREL François	MOREL François		50672	ST POIS	/						
1138	MOREL François	MOREL François		50672	ST POIS	/	ATP	180 ha	vaches laitières	taurillons		
1139	LAVILLE Alain	LAVILLE Alain		50673	ST POIS	/	ATP	> 10 ha	volailles ? lapins ?			
1150	GAEC 2 L'OISELIERE	MARIE MICHEL, Sylvie, Robin	L OISELIERE	50410	VILLEBAUDON	55	ATP	170 ha	vaches laitières			
1152	JAMARD STEPHANE	JAMARD STEPHANE	LA BRETONNIERE	50410	VILLEBAUDON	43	ATP	100 ha	vaches laitières	volailles		
1153	GAEC LEBOUVIER LA METAIRIE	LEBOUVIER Benoît, Valérie, Alexandre	LA METAIRIE	50410	VILLEBAUDON	26	ATP	160 ha	vaches laitières			
1154	EARL DE LA PETITE BRETONNIERE	LECOUSTEY Sébastien	LA PETITE BRETONNIERE	50410	VILLEBAUDON	48	ATP	100 ha	vaches laitières	bovins viande		
1157	EARL YBERT	YBERT Régis	LA VALLEE DE BAS	50410	VILLEBAUDON	46	ATP	80 ha	vaches laitières	volailles		
1158	EARL GOHIER	GOHIER Mickaël	LE BOURG NEUF	50410	VILLEBAUDON	37	ATP	80 ha	vaches laitières			
1159	GAEC DE LA METAIRIE	LEBOUVIER Philippe	LA METAIRIE	50410	VILLEBAUDON	60	ATP	nsp				
1161	SARL LEMAITRE ET FILS	LEMAITRE Jean-Luc	ROUTE DE TESSY	50410	VILLEBAUDON	/	négociant	0 ha	négoce animaux			
1162	JAMARD LILIANE	JAMARD LILIANE	LA VAUCELLE	50410	VILLEBAUDON	60	ATP	33 ha	volailles	vaches laitières		
1163	LEFEVRE SEBASTIEN	LEFEVRE SEBASTIEN	LA BAUDERIE	50410	VILLEBAUDON	37	ATP	100 ha	vaches laitières	taurillons		
1164	SARL TPX	PERRON Xavier	LA REAUTE	50410	VILLEBAUDON	37	ATP	70 ha	vaches laitières			
1165	AUMONT ERIC	AUMONT ERIC	LA POTERIE	50410	VILLEBAUDON	59	ATS	15-20 ha	veaux	bovins viande		
1166	EARL de l'Isle	SIMON Dominique	L'Isle	50860	MOYON	/	ATP	200 ha	vaches laitières			
975	BIDET OLIVIER	BIDET OLIVIER	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	44	ATP	20 ha	chevaux	vaches allaitantes		
977	EARL ECURIE DES PICKENVAL	LHERMITTE Muriel, Axel	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	49	ATP	12 ha	chevaux			
978	EARL MARIE ROCHER	ROCHER Patricia, Jean-Charles	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	38	ATP	60 ha	vaches laitières	transformation lait		
980	FRANCOIS STEPHANE	FRANCOIS STEPHANE	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	41	négociant	15 ha	négoce animaux			
981	GAEC BERRE COUETIL	BERRE Mathieu, COUETIL Vincent	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	42	ATP	150 ha	vaches laitières			
982	GAEC DE LA PETITE JAUNAIE	LECELLIER Catherine, Benoît	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	56	ATP	110 ha	vaches laitières			
985	LESAUVAGE COLETTE	LESAUVAGE COLETTE	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	68	ATP	20 ha	vaches allaitantes			
987	TRUBLET DIDIER	TRUBLET DIDIER	ROUFFIGNY	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	55	ATP	90 ha	vaches laitières	taurillons	vaches allaitantes	
1000	GUERIN ABEL	GUERIN ABEL	Villedieu les Poêles	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	66	ATS	10 ha	chevaux			
1001	LEPESANT MICHEL	LEPESANT MICHEL	Villedieu les Poêles	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	58	ATP	50-60 ha	vaches allaitantes			
1002	MOULIN JEAN-LUC	MOULIN JEAN-LUC	Villedieu les Poêles	50800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	64	ATP	50 ha	vaches allaitantes			
1008	TROCHU Hugues	TROCHU Hugues	St Pierre du Tronchet	50801	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	49	ATS	10-15 ha	chevaux	vaches allaitantes		

Source : enquête agricole mars-avril 2019, Chambre régionale d'agriculture de Normandie, Pôle territoire-environnement

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VILLEDIEU INTERCOM- DIAGNOSTIC AGRICOLE

C'est quoi un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

C'est un document de planification complet qui fixe les projets des communes en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisation et établit les règles générales d'utilisation du sol.



Le plan de zonage fait apparaître :

- les zones urbaines U
- les zones à urbaniser AU
- les zones agricoles A
- les zones naturelles N

Quelques hameaux peuvent être identifiés dans les STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité

d'Accueil Limitées), où quelques nouvelles constructions pourront être autorisées.

Le PLU est **opposable aux tiers**.

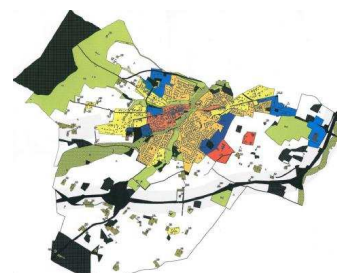
Son élaboration **à une échelle intercommunale** permet de réfléchir, à une échelle plus **cohérente**, à des projets d'aménagement du territoire (infrastructures, transports, activités économiques, habitats, services...).

A quoi sert un diagnostic agricole ?

A préserver l'espace agricole pour un partage équilibré entre **l'agriculture** et les autres activités du territoire.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, le diagnostic agricole fera bénéficier aux élus d'une connaissance locale et cartographique du fonctionnement de l'activité agricole.

A partir de ces informations, le projet du PLUI pourra plus aisément tenir compte des **abords des sièges d'exploitations** et de leur besoin de se développer, des espaces utiles aux cultures, aux pâtures, des zones épanables...



Le référent agri-territorial : un acteur-relais de proximité

Le référent assure un relais de communication entre les agriculteurs et Villedieu intercom/ les maires Chambre d'agriculture, sur l'élaboration du PLUI.

Ce relais de communication est assuré dans les deux sens :

- Informer les agriculteurs sur le sens de la démarche en cours
- Faire « remonter » aux communes / communauté de communes et à leurs partenaires les besoins et préoccupations du terrain

Référents agri-territoriaux ! Comment participer à la réalisation du diagnostic agricole début 2019 :

- En participant au repérage des sites de production lors d'une permanence en Mairie fin mars – début avril
- En participant à une réunion d'identification des enjeux agricoles locaux en juin

Contacts :

- **Chambre d'agriculture** – Pôle « Territoire-environnement » - **Delphine OMNES-LEBLANC**

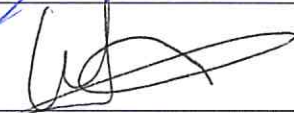
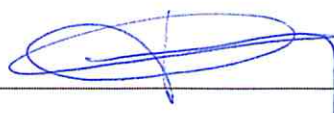
Avenue de Paris – 50009 SAINT-LO cédex Tél. 02 32 64 41 63 – 06 07 78 43 91

- e-mail : delphine.omnesleblanc@normandie.chambagri.fr - Site internet : www.manche.chambagri.fr

- **Villedieu intercom** – service « urbanisme & habitat » - **Eric BECET**

BP 58 50 800 VILLEDIEU LES POELES - Tél. 02 33 90 17 90

- e-mail : eric.becet@villedieuintercom.fr - Site internet : <https://www.villedieu-intercom.fr/>

Michel ALIX	
Daniel BIDEY	
Ludovic BLIN	
Marc BRIENS	
Christophe CHAUMONT	
Marie-Angèle DEVILLE	
Léon DOLLEY	
Freddy LAUBEL	excusé
Yves LECOURT	
Martine LEMOINE	
Françoise MAUDUIT	
Marie-Claude PLESSIS	
Thierry POIRIER	
Charly VARIN	excusé
Jean-Pierre VAVASSEUR	

Daniel VESVAL	
Dominique ZALINSKI	



Villedieu intercom

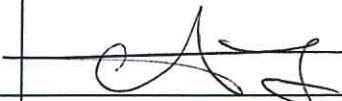
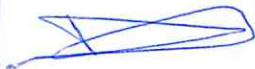
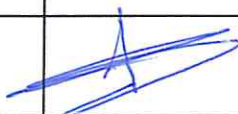
Mardi 18 Juin 2019 - 20 h 30

Maison des Services au Public – Villedieu les Poëles

1

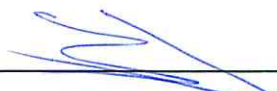
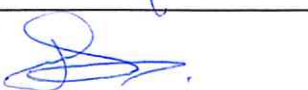
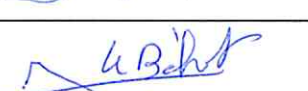
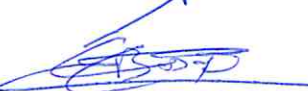
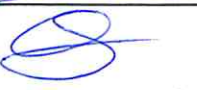
PLUI – Réunion restitution enquête agricole Identification enjeux agricoles

Mardi 18 Juin 2019 – 20 h 30
Maison des Services au Public – Villedieu les Poêles

Personne contact	Commune ou commune déléguée	Signature
AURAY Frédéric	Coahuvray	
DEBROISE Rodolphe	St Martin le Bl	
NOUE Jean Baptiste	La Bloutière	
GORON Mickaël	La Trinité	
Luc ROGER	La lande d'Airon	
Laville Philippe	ST Maurice des Bois	
SEVAUX Bertrand	La Bloutière	

PLUI – Réunion restitution enquête agricole Identification enjeux agricoles

Mardi 18 Juin 2019 – 20 h 30
Maison des Services au Public – Villedieu les Poêles

Personne contact	Commune ou commune déléguée	Signature
AORIN Yannick	PERCY	
Vessal Daniel	Fleury	
Lebouvier Yann	Maugy	
LEBOUVIER Eric	La Colombe	
Hauviel David	St-Etienne	
LE BEHOT Jean	PERCY	
Bazin Daniel	La Chapelle Levelin	
Bosquet Nicolas	Fleury	
LEBAIN Sylvain	CRAN POLETTE	
GEFFROY christophe	Boston	
OMNÈS LEBLANC Delphine	CRAN	

LES PRODUCTIONS

1- ETAT ACTUEL

- Espace agricole = 74 % du territoire – 21 848 ha SAU (72 % pour la Manche)
- 290 exploitations professionnelles (Agreste RGA 2010) et 335 exploitations identifiées lors enquête (toutes EA confondues, CA 2019)
- Important bassin de production d'élevage

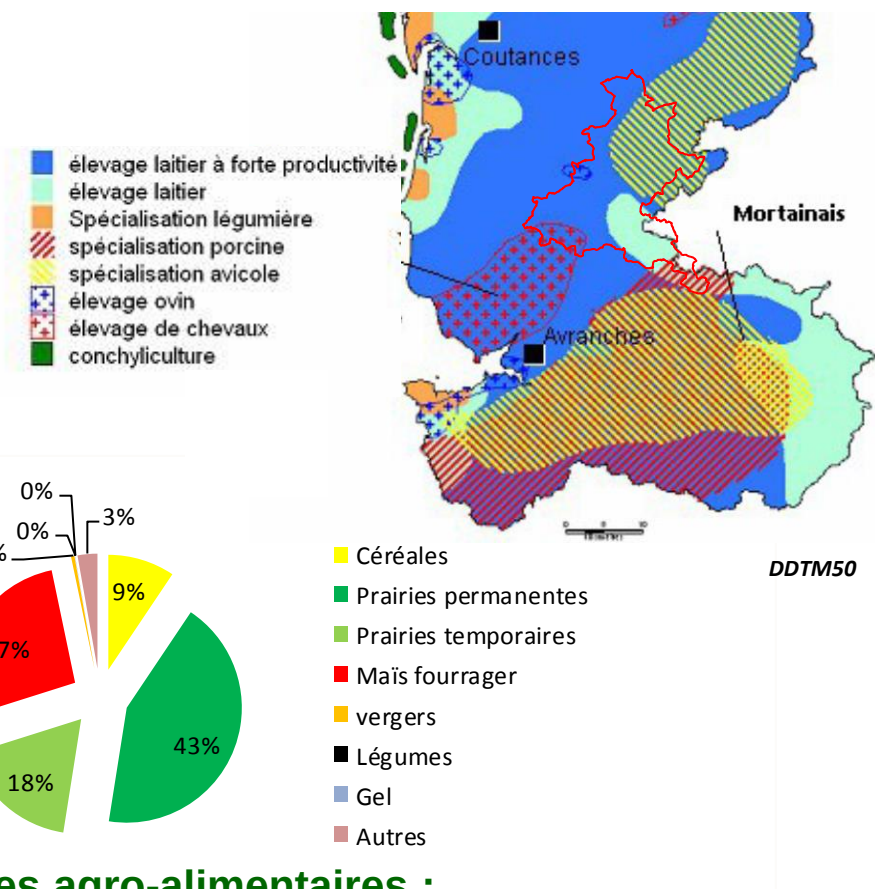


88 % des exploitations (source CA 2019)

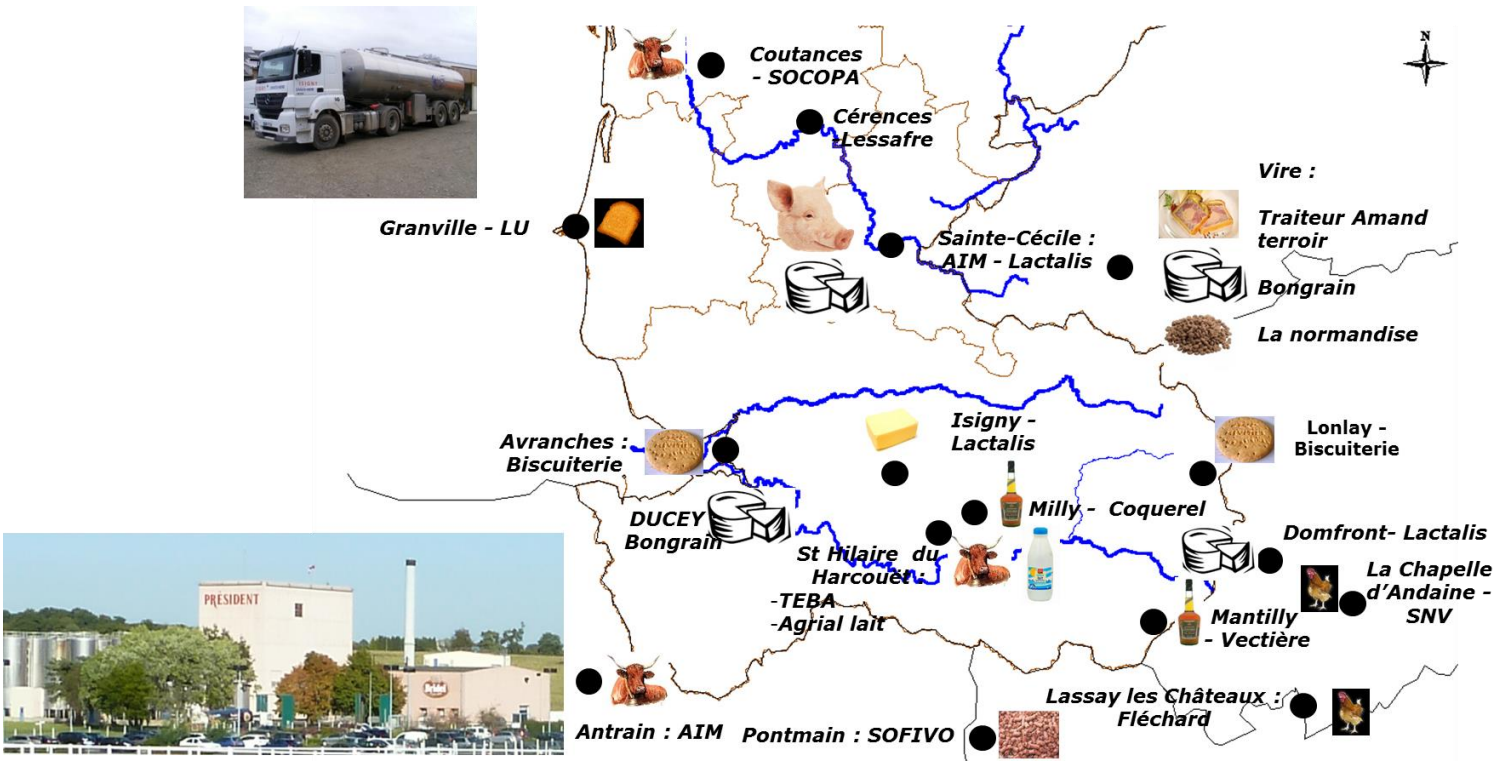


Répartition des surfaces cultivées

Principales productions :



- Forte présence des industries agro-alimentaires :



- Une bonne production fourragère, des conditions pédoclimatiques favorables avec des disparités

LES PRODUCTIONS

● Les signes officiels de qualité



Prés salés du Mont St Michel
Camembert de Normandie
Pont-l'Evêque
Pommeau de Normandie
Calvados

Volailles de Normandie
Porc de Normandie
Cidre de Normandie



- 25 agriculteurs engagés en AB
- Quelques productions en label rouge



● Les marques

- Cœur de Lion
- Beurre et camembert Président
- Cœur de Normandie

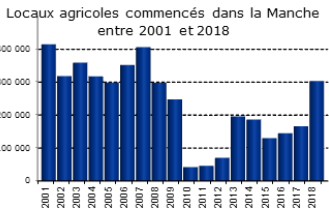


● Diversification

- Activité de vente directe exercée par quelques producteurs (21 soit 6% exploitations enquêtées)
- Quasiment pas d'agro-tourisme (2 adhérents BALF)
- Production d'énergie



2- DYNAMIQUES EN COURS



- Des cheptels de plus en plus grands, des besoins de développement des sites de production agricole



- Des productions en recherche de valorisation : quelles démarches qualité ? quelles diversifications ?



- Des pratiques agronomiques et d'élevage qui évoluent



méteil



- Des surfaces de moins en moins pâturées



- Une demande environnementale de plus en plus forte

- Des risques de déprise dans les parcelles difficiles à exploiter



Couvert herbacé en bordure cours d'eau

LES EXPLOITATIONS, LES EXPLOITANTS

1- ETAT ACTUEL

● Une baisse des installations aidées

Evolution du nombre d'installations /aidées an



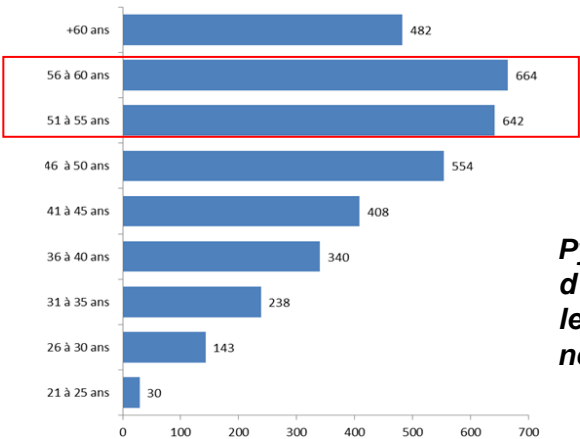
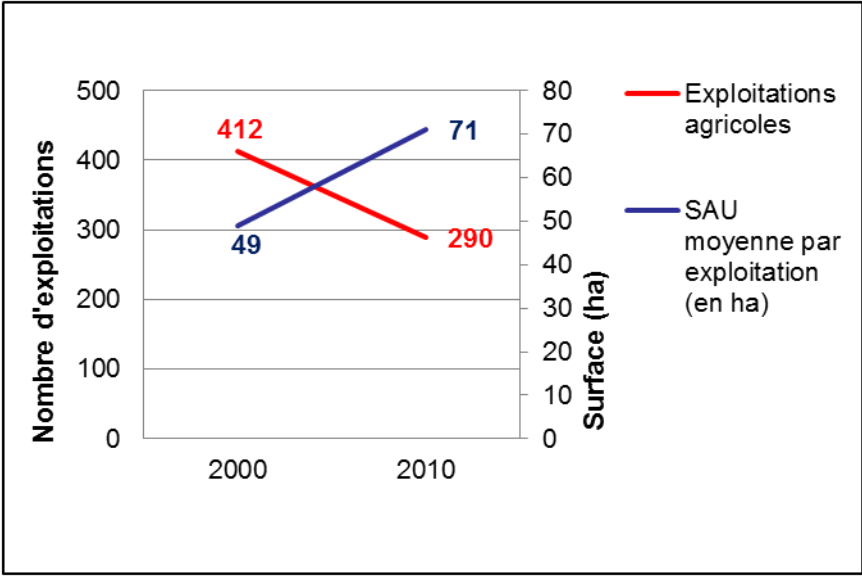
Installations aidées : Taux annuel moyen entre les périodes 1997-2006 et 2007-2018



● Forte présence d'entreprises de travaux agricoles et d'organisations collectives du travail : CUMA, groupements d'employeurs

2- DYNAMIQUES EN COURS

- -30% des exploitations professionnelles entre 2000 et 2010
- SAU moyenne par exploitation en 2010 : 71 ha (+ 44 %)



- Un vieillissement des chefs d'exploitation : moyenne d'âge : 47 (45 ans en 2010)

Pyramide des âges des chefs d'exploitation dans le PETR en 2016 : les classes d'âge 51-60 ans très nombreuses

- Difficultés d'installations / rareté des terres disponibles
- De plus en plus de salariés mais ne compensant pas la diminution de la main d'œuvre
- Des difficultés de recrutement liés à l'attractivité des métiers agricoles et du territoire
- Prix du foncier : + 48 % entre 2006 et 2016



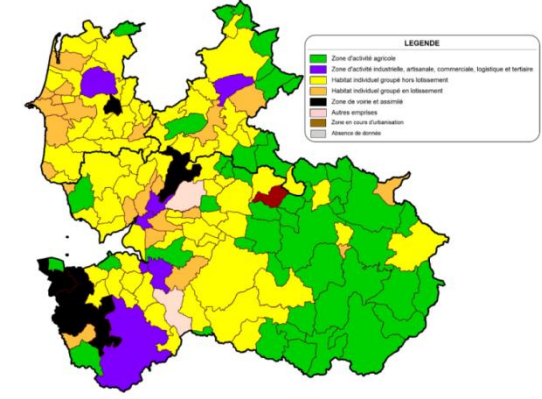
ORGANISATION DE L'ESPACE

1- CONSOMMATION D'ESPACE

● Evolution des surfaces urbanisées

- 22 ha/an urbanisés entre 2002 et 2007, 14 ha /an entre 2010 et 2015 soit plus de 19 terrains de foot /an

Nouveaux usages dominants des sols urbanisés entre 2002 et 2015 par commune (SAFER)



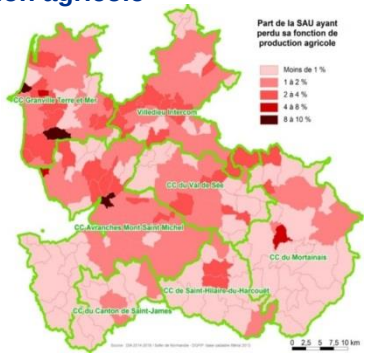
81 % des sols urbanisés étaient des prairies

L'habitat représente 2/3 des surfaces urbanisées sur les 8 années étudiées
Les zones d'activités agricoles ont représenté près d'1/4 de l'urbanisation totale

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

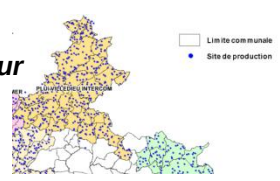
- Carte communale (149)
 - Plan d'occupation des sols (62)
 - Plan local d'urbanisme (147)
 - PLU intercommunal (2)
 - Règlement National d'Urbanisme
- Procédures en cours
- Carte communale (32)
 - Plan local d'urbanisme (53)
 - PLU intercommunal (13)

Indicateurs de Pression Urbaine (2014-2018)
: Part de la SAU ayant perdu sa fonction de production agricole



2- COHABITATION

466 sites de production agricole sur le territoire



Nombreuses CUMA et Entreprises de Travaux Agricoles



Un habitat et une activité artisanale traditionnellement dispersés



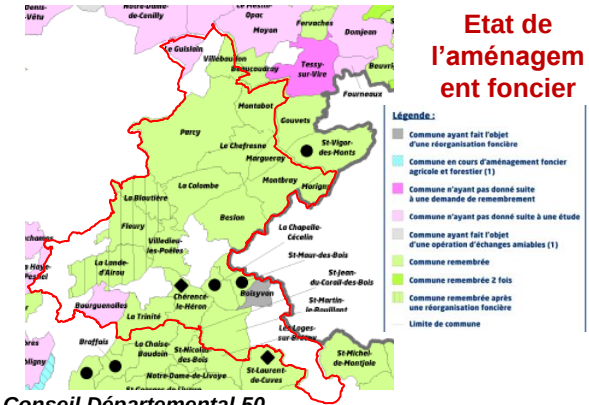
Une dispersion du parcellaire



Quel devenir des « dents creuses » ?

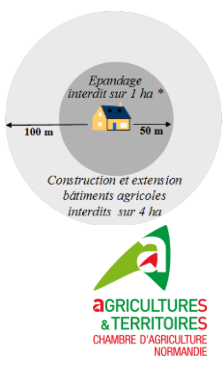


Nombreux usages de l'espace rural



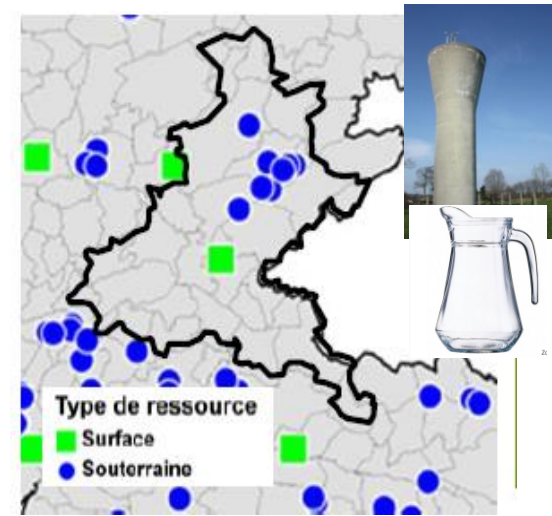
Etat de l'aménagement foncier

Conséquences d'une habitation isolée sur l'épandage et la construction de bâtiments agricoles



1- ETAT DES LIEUX

Ressource en eau



Even Environ 700 ha en périmètre de protection de captage

Biodiversité-paysage

Les milieux protégés



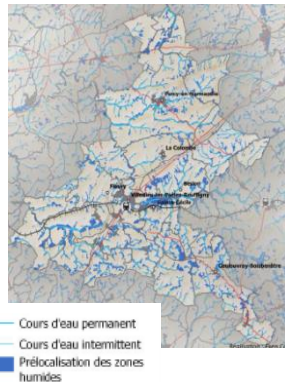
Le maillage bocager



Tache urbaine de plus de 500ha
Espaces forestiers
Densité de haies en 2022
■ plus de 100m/m
■ de 5 à 49 m/m
■ de 3 à 4 m/m
■ de 1 à 2 m/m
■ de 0 à 1 m/m

DREA
L

Les zones humides-cours d'eau



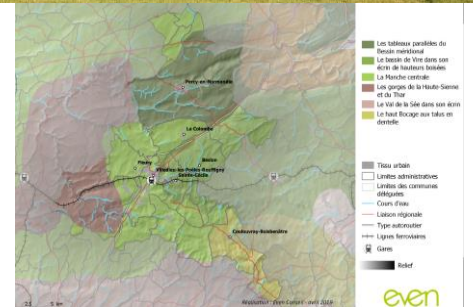
- Les 2/3 du territoire sont en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates
- Le territoire est dans le bassin versant de la Sienne

Près de 10 % du territoire en zones potentiellement humides

Espaces naturels sensibles : sur Percy (abords de l'abbaye d'Hambye)

4 363 ha de ZNIEFF de type 2

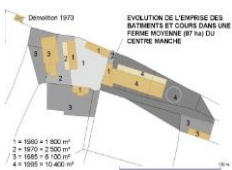
Paysage



Energie-climat



2- DYNAMIQUE ET DISPOSITIFS EN PLACE



- Mise aux normes et modernisation des bâtiments agricoles
- Projets d'unité de méthanisation



MAEC

- MAEC systèmes
- MAEC unitaires (Natura 2000 Airou)

Epandage de boues de stations d'épuration

Diagnostic agricole PLUI Communauté de Communes de VILLEDIEU INTERCOM : Réunion le 18 Juin 2019 : définition des enjeux agricoles

Maison des services – Villedieu Intercom –
Villedieu les Poêles

Photos des ateliers



Elaborer des documents d'urbanisme : Cap vers une couverture du territoire

Intérêts

- Organiser l'espace de manière rationnelle
- Réaliser un développement cohérent à différentes échelles
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Optimiser les équipements publics et les réseaux
- Réaliser des projets de développement publics ou privés

Points de vigilance

- Garder un équilibre (1) entre développement économique, habitat et utilisation économe de l'espace
- Gérer les priorités entre les enjeux économiques et environnementaux dans l'espace non urbanisé

Organismes ressource

- DDTM
- Chambre d'agriculture
- Syndicats Mixtes de SCOT, PNR
- CAUE

Les bonnes questions à se poser	A0
Économiser l'espace dans son document d'urbanisme	A1
Encourager les réflexions d'aménagement à l'échelle intercommunale	A2
Développement des communes dépourvues de documents d'urbanisme	A3
Documents d'urbanisme et concertation	A4
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers - CDPENAF	A5
Constructibilité en zone A et N des PLU(I), hors loi littoral	A6

(1)

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Articles de référence au code de l'urbanisme : L101-1 et 2 (objectifs généraux en matière d'urbanisme)



L'économie de l'espace est une préoccupation récente. Les documents d'urbanisme ont tendance à garder dans leur rédaction des formes ou des contenus hérités des périodes antérieures et incompatibles avec cet objectif. La totalité de leur rédaction, parfois dans le détail, doit être repensée en gardant à l'esprit la nécessité de gérer l'espace avec parcimonie.

Développement de l'offre résidentielle

■ Avant toute nouvelle extension :

- Existe-t-il des offres de terrains constructibles ou de logements à l'échelle communale voire intercommunale ?
- Y a-t-il du bâti en déprise, pas encore réhabilité ?
- La vacance des logements est-elle importante au sein de ma collectivité ?
- Les "dents creuses" ont-elles été recensées ? Quelle est leur importance ?
Quel besoin en logement peuvent-elles satisfaire ?
- Les besoins en logement à moyen terme ont-ils été évalués pour ma collectivité sur le plan quantitatif ? et sur le plan qualitatif ?

■ Si les développements sont affichés au niveau des SCOT* et les besoins réels face à une offre insuffisante :

- La demande en logement est-elle bien cernée en quantité et en qualité (type, surface des logements) ?
- Dans quel environnement peut-on satisfaire cette demande ?

Par les espaces publics, les services, l'assainissement collectif par exemple etc.

■ Dans quel cadre réglementaire évolue l'opération ?

- La collectivité ne dispose pas de document d'urbanisme : l'opération est-elle possible ?
- L'opération sert-elle le projet de la collectivité, par exemple grâce aux densités, aux implantations, aux prescriptions architecturales ?



Fiches "complémentaires"

La vacance des logements est-elle importante au sein de ma collectivité ?	A1
La collectivité ne dispose pas de document d'urbanisme : l'opération est-elle possible ?	A3
L'opération sert-elle le projet de la collectivité, par exemple grâce aux densités, aux implantations, aux prescriptions architecturales ?	A1-B1
Dans quel environnement peut-on satisfaire cette demande ? Par les espaces publics, les services, l'assainissement collectif par exemple etc.	B3
Les "dents creuses" ont-elles été recensées ? Quelle est leur importance ? Quel besoin en logement peuvent-elles satisfaire ?	B1-A3
Y a-t-il du bâti en déprise, pas encore réhabilité ?	B1-C2

Les bonnes questions à se poser

Développement des zones économiques

Dans tout projet de nouvelle zone d'activité, il faut :

■ Analyser la demande

- Quelles entreprises, quelles activités peuvent s'installer ?
- Quels sont leurs besoins (équipements privés ou publics, environnement) ?

■ S'interroger sur les alternatives

- Quel est le "potentiel d'accueil" non utilisé à l'échelle intercommunale ?
- Existe-t-il des friches industrielles sur la commune ?
- Des entreprises peuvent-elles s'intégrer au tissu urbain existant ?

■ Si les développements sont affichés au niveau des SCOT* et les besoins réels face à une offre insuffisante :

- Y a-t-il des surfaces en réserve ? Selon leur localisation, vont-elles servir à la compensation des activités agricoles ou à la réalisation de la zone ?
- L'emplacement est-il adapté au type d'activité prévu dans la zone (proximité d'infrastructures, du tissu urbain) ?
- La localisation envisagée a-t-elle fait l'objet d'une analyse des impacts sur l'activité agricole et l'environnement ?
- Des éléments du document d'urbanisme ne font-ils pas obstacle à une certaine densité au sein des ZA ?



Fiches "complémentaires"

Des éléments du document d'urbanisme ne font-ils pas obstacle à une certaine densité au sein des ZA ?	A1-B2
Y a-t-il des surfaces en réserve ? Selon leur localisation, vont-elles servir à la compensation des activités agricoles ou à la réalisation de la zone ?	C1-C2
La localisation envisagée a-t-elle fait l'objet d'une analyse des impacts sur l'activité agricole et l'environnement ?	D1-D3

Economiser l'espace dans les documents d'urbanisme

L'économie de l'espace est devenue une préoccupation constante. La rédaction des documents d'urbanisme est désormais à penser au regard de la lutte contre l'étalement urbain dans les deux niveaux de planification que sont le SCOT* et le PLU(l).

Depuis les lois Grenelle, ALUR* et d'Avenir pour l'Agriculture, le contenu des études sur la gestion économe du foncier et les moyens donnés aux documents d'urbanisme ont évolués.

Les moyens à votre disposition dans le SCOT

- Une analyse des capacités de densification et de mutation dans les espaces bâtis
- Une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma
- Des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par secteur géographique compris dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) ainsi que des objectifs d'offre de nouveaux logements répartis le cas échéant entre EPCI ou par commune, et de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existants public ou privé.
- Précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et peut comprendre un document d'aménagement qui détermine les conditions d'implantation de ces équipements en privilégiant la consommation économe de l'espace

Les moyens à votre disposition dans le PLU

- Une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme si elle concernait le même territoire
- Des objectifs chiffrés de consommation de l'espace dans le PADD, fixés, le cas échéant, par le SCOT
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés dans le PADD*
- Une analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le SCOT ainsi que de ceux identifiés par le rapport du PLU(l) lui-même
- Des dispositions à prendre pour favoriser la densification des espaces bâtis et la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles

Les orientations d'aménagement et de programmation vous offrent la possibilité :

- d'assurer la mise en œuvre d'un projet souhaité
- d'afficher un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation
- de réhabiliter, restructurer des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur
- de localiser les dessertes routières, voies et espaces publics
- de donner des indications sur les densités et les formes urbaines

Points de vigilance sur les procédures de modification du PLU

- Obligation de réviser le PLU(l) pour toute ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU de plus de 9 ans, sauf si l'organisme compétent a réalisé des acquisitions foncières significatives
- Obligation de modifier le PLU(l) par délibération motivée pour ouvrir une zone à l'urbanisation (2AU->1AU). Cette disposition amène la collectivité à justifier l'utilité de l'ouverture au regard des capacités d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées (si totalement exploitées ou non) et de la faisabilité opérationnelle du projet dans ces zones

Objectif : lutter contre le surdimensionnement des zones à urbaniser

Economiser l'espace dans les documents d'urbanisme

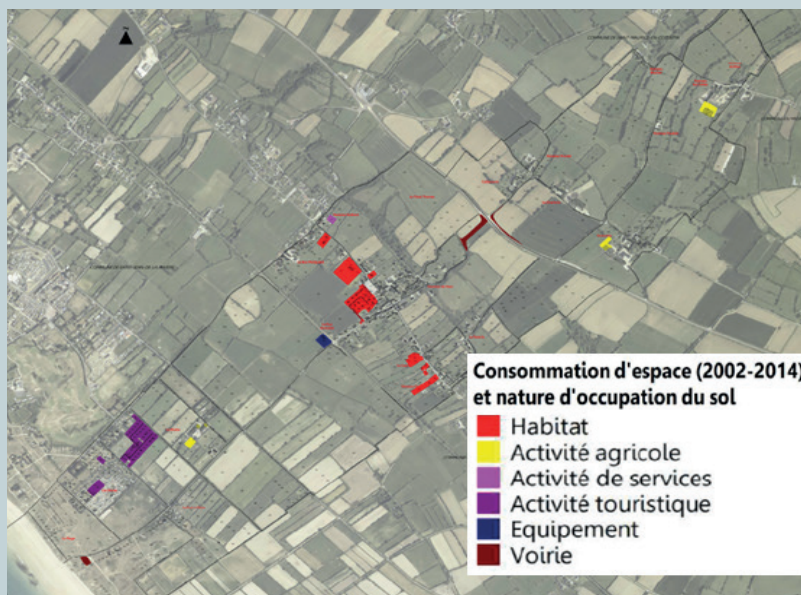
Les préconisations

■ L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers concerne tous les types d'artificialisation du sol (habitat, infrastructures et équipements, activités économiques et agricoles)

■ Projetez les aménagements futurs en utilisant de manière rigoureuse les chiffres d'analyse de la consommation d'espace passée, associée à un effort de modération mesurable (pourcentage de consommation cible, densité, renouvellement urbain...)

■ Privilégiez le développement des zones agglomérées existantes afin d'enrayer l'urbanisation diffuse

Objectif : limiter l'impact sur l'activité agricole (accès, plan d'épandage) et évitez l'extension coûteuse des réseaux d'eau, d'électricité, de voirie, d'assainissement...



Analyse de la consommation d'espace 2002-2014
par nature d'occupation des sols dans un PLU
PLANIS

■ Veillez à estimer les besoins en logement avec une méthode rigoureuse (fiche B0)

Objectif : favoriser les projets de renouvellement urbain, de densification, éviter leur mise en concurrence avec les projets en extension et éviter une surestimation des besoins

■ Affichez des objectifs de modération de consommation d'espace pour les différentes destinations (habitat, activités, services publics)

Articles de références du code de l'urbanisme

- L 131-1 à 3 (SCOT)
- L 141-3 (rapport de présentation du SCOT)
- L141-5 à 12 (document d'orientation et d'objectifs, sous-section 1 à 3, 5)
- L151-4 et R 151-1, 3 et 4 (rapport de présentation du PLU)
- L151-5 (projet d'aménagement et de développement durable)
- L151-6 et 7 (orientations d'aménagement et de programmation)
- L151-8 à 42 et R151-9 à 50 (règlement)
- L153-38 (modification du PLU - délibération motivée)
- L153-31 (révision du PLU au 4° de l'ex L123-13 / 2AU > 9 ans)

Fiches "complémentaires"

La concertation dans les documents d'urbanisme	A4
Forme urbaine pour une gestion économe des sols	B
Densifier les bourgs	B1
Politique foncière	C
Financer l'aménagement par la fiscalité locale	C4
La biodiversité dans les documents d'urbanisme	F1
Estimation des besoins en logement	B0

Encourager les réflexions d'aménagement à l'échelle intercommunale



La réflexion sur le développement résidentiel, économique, agricole, touristique et des infrastructures est plus pertinente à l'échelle intercommunale que communale. Elle permet de déterminer les secteurs stratégiques de développement de taille suffisante et d'autre part de mutualiser les coûts des réseaux.

Les outils à votre disposition

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUI permet :
 - De déterminer les sites porteurs de projet.
 - De tisser un maillage d'équipement.
 - D'appréhender les activités agricoles et leurs évolutions sur un territoire plus cohérent pour les structures d'exploitations agricoles actuelles.
 - De diminuer les coûts d'élaboration d'un document d'urbanisme.
 - De définir et partager une identité.
- L'Agenda 21 permet de définir un plan d'actions à court, moyen et long terme avec un grand nombre d'acteurs du territoire concerné.

Les préconisations

- Pensez votre territoire au-delà de la limite communale en initiant un projet de document d'urbanisme à l'échelle intercommunale.
Objectif : réfléchir l'aménagement, les services, l'activité économique et le développement résidentiel pour les organiser avec plus de pertinence.
- Organisez l'économie et les services autour de bassins d'habitat importants, identifiés dans les SCOT*, les SIAT* ou les PLU(I).
- Mutualisez les équipements de loisirs tels que les salles des fêtes, les terrains de sport.
Objectif : gérer l'espace de manière économe, et réduire les coûts des équipements des collectivités.
- Rassemblez les volontés pour envisager des réserves foncières portées ensemble.

Point de vigilance

Veillez aux équilibres territoriaux entre les zones littorales, rurales, urbaines et périurbaines.

Fiches "complémentaires"	
Elaboration de document d'urbanisme	A1
La concertation dans les documents d'urbanisme	A4
Forme urbaine pour une gestion économe des sols	B
Politique foncière	C
Diagnostic agricole	D



Les documents d'urbanisme doivent faire l'objet d'**une concertation**.

Le conseil communautaire (...) délibère sur les objectifs poursuivis et **les modalités** d'une concertation associant, **pendant toute la durée d'élaboration du projet**, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. La concertation ne se limite pas à l'enquête publique.

Cette concertation, au-delà des obligations réglementaires, est un atout pour des projets mieux construits, compris et réussis dans des délais maîtrisés.

Applications

Le principe de la concertation doit s'appliquer à l'ensemble des documents d'urbanisme et à des thèmes divers tels que les nouveaux quartiers, les projets énergétiques, industriels, la protection et la mise en valeur des paysages.

Objectifs

■ **Aider à la prise de décision** : faire remonter l'information des populations vers les décideurs, affiner la perception du territoire, adapter le projet aux besoins des habitants.

■ **Faciliter l'appropriation et la mise en œuvre** : Susciter l'adhésion des populations, créer une dynamique favorable et constructive.

Etapes clés

■ La concertation se situe en amont des décisions du Conseil Municipal / ou communautaire.

■ Délibérer sur l'organisation de la concertation - identifier les acteurs de la concertation.

■ Rendre accessible à tous les règles du jeu de la concertation.

■ Planifier la démarche, le déroulé.

■ Réunir les personnes publiques associées aux différentes phases du projet.

■ Concertation réglementaire, formalisme

■ Le projet de document d'urbanisme est soumis à **enquête publique** par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal compétent.

Modalités de concertation

■ Un grand nombre d'outils permet de réussir la concertation autour d'un projet :

■ **A destination d'un public large**

Expositions, dépôts du dossier en mairie, réunions publiques, permanences d'élus ou de techniciens, questionnaires à la population, mise à disposition d'un cahier de doléances, site web...

■ **A destination d'un comité de travail restreint**

Réunions restreintes sous forme de groupes de travail ou d'ateliers, plateforme de travail sur internet, intervention de compétences spécialisées dans la consultation pouvant par exemple figurer dans le cahier des charges...

Alerte

La concertation ne s'improvise pas. Elle nécessite de faire appel à des professionnels.

Articles de références du code de l'urbanisme

- L103-2 et suivants (concertation)

- R153-9 (enquête publique)

- L153-11 (prescription de l'élaboration du document d'urbanisme)

Le bâti agricole, son évolution et son intégration

Intérêts

- Traiter des besoins spécifiques de l'activité agricole en matière de bâti
- Allier fonctionnalité du bâti pour l'agriculteur et gestion économe du foncier agricole
- Assurer l'intégration paysagère des constructions agricoles
- Vivre dans un environnement satisfaisant pour tous

Points de vigilance

- Les bâtiments agricoles en activité sont avant tout des outils de productions rentables et évolutifs
- Le logement de fonction de l'exploitant n'est pas une habitation classique, et fait partie de l'unité d'exploitation agricole
- La cohabitation des usages de l'espace rural est à étudier lors d'un projet de changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation

Organismes ressource

- DDTM
- Chambre d'agriculture
- CAUE
- Conseil Général

Evolution et développement des constructions agricoles	E1
Création de logement de fonction pour l'exploitation agricole	E2
L'intégration paysagère des exploitations agricoles	E3
Réfléchir le bâti pour permettre la commercialisation sur place des produits issus de l'exploitation agricole	E4



Les bâtiments agricoles techniques (stabulations, bâtiments d'élevage, de stockage fourrage et matériels) doivent répondre à des exigences de fonctionnalité pour l'agriculteur : réduction du temps passé sur les routes, rentabilité des déplacements, sécurité.

La proximité des bâtiments techniques entre eux et leur regroupement permettent d'allier cette fonctionnalité à la gestion économe de l'espace agricole.

Les exploitations agricoles sont des outils de production évolutifs. A court terme, elles peuvent être amenées à se développer de manière importante. Une zone de développement est à anticiper dans les documents d'urbanisme.

Les préconisations

■ Dans le cadre d'une extension d'exploitation agricole, groupez les constructions agricoles.

Objectif : allier gestion économe de l'espace et fonctionnalité de l'outil de production.

■ Lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, **prévoyez un périmètre large** dépourvu de tout projet de développement urbain pour le développement des exploitations agricoles pérennes.

A partir de la réalisation d'un diagnostic agricole recensant les exploitations agricoles pérennes et leurs axes de développement futurs, une zone de développement pourrait être anticipée sur une distance de l'ordre de 2 à 3 fois la distance du principe de réciprocité.

Objectif : garantir une pérennité pour les exploitations agricoles et un développement conséquent possible à court ou à moyen terme pour ces entreprises, sous couvert de la réalisation d'un diagnostic agricole.

■ Localisez tant que possible l'implantation des nouveaux sièges d'exploitation agricole à 300 mètres minimum de zones d'habitat.



Photographie issue de l'ouvrage "Bâtiments d'élevage de ruminants", Institut de l'Elevage (2013)

Sur les communes littorales

Les projets d'extension ou de création de bâtiment agricole en commune littorale seront analysés au cas par cas.

Fiches "complémentaires"

Elaborer un document d'urbanisme	A
Elaborer un diagnostic agricole	D
Diagnostic agricole pour un territoire communal ou intercommunal	D1
L'intégration paysagère des exploitations agricoles	E3

Création de logement de fonction pour l'exploitation agricole

Le logement de fonction de l'exploitant n'est pas une habitation classique. Il répond à des besoins en terme de surveillance et doit faire partie intégrante de l'exploitation.

Les habitations des exploitants agricoles doivent s'implanter préférentiellement au sein des zones constructibles. La création d'un logement de fonction en espace agricole est une dérogation et n'est pas tacitement autorisée dans tout l'espace agricole.

Les préconisations

■ Localisez le logement de fonction de manière à ce qu'il fasse partie de l'exploitation agricole et forme un tout avec le siège d'exploitation.

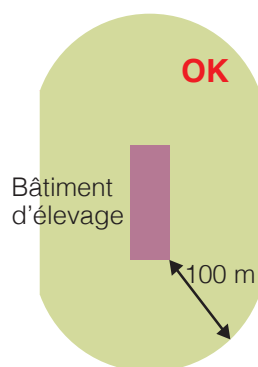
Objectif : contribuer à la gestion économe de l'espace et favoriser les transmissions pérennes d'exploitation agricole avec le logement de fonction.

Les points d'attention pour toutes demandes de logements de fonction en espace agricole :

- Le pétitionnaire doit être exploitant agricole à titre principal (cotisation à l'AMEXA*).
- La nécessité de surveillance et de proximité ou de présence sur l'exploitation doit être démontrée.
- Les bâtiments agricoles techniques doivent être construits au préalable.
- La localisation du logement de fonction à 100 mètres maximum des bâtiments abritant l'activité à surveiller.
- L'intégration du logement dans l'environnement.
- Leur localisation s'inspirera des schémas de principes suivants :

Schémas de principe de localisation des logements de fonction

Pour un siège d'exploitation isolé



Pour un siège d'exploitation avec une habitation à ou un hameau à proximité

Habitation isolée

Bâtiment d'élevage

Hameau

Moins de 300 m

Zone d'implantation préconisée

Zone de développement ultérieur de l'exploitation préservée

Pourquoi 300 m ?

Sont considérés comme isolés les sièges d'exploitation ayant une zone de développement ultérieur équivalente à 2 voire 3 fois le principe de réciprocité (donc 300 m) vierge de toute construction, dans toutes les directions (cf fiche E1).

Points de vigilance

- Envisagez à long terme l'incidence du logement de fonction sur les possibilités de développement des bâtiments de l'exploitation agricole et notamment pour les sociétés parents/enfants.
- Le régime dérogatoire du logement de fonction ne doit pas être fragilisé par une possible spéculation sur la destination future.

Fiches "complémentaires"

Diagnostic agricole pour un territoire communal ou intercommunal	D1
Evolution et développement des constructions agricoles	E1
L'intégration paysagère des exploitations agricoles	E3

L'intégration paysagère des exploitations agricoles

La localisation des constructions agricoles est la conjugaison de la pertinence technique et fonctionnelle pour l'exercice de l'activité agricole et de l'appréciation de l'environnement paysager.

L'attention paysagère se réfléchit en amont des projets de bâtiment agricole. La question paysagère s'accorde avec la viabilité économique et les besoins d'évolution du projet de bâtiment agricole.

Les préconisations

■ Préférez les bardages en bois pour les façades et murs des bâtiments projetés.

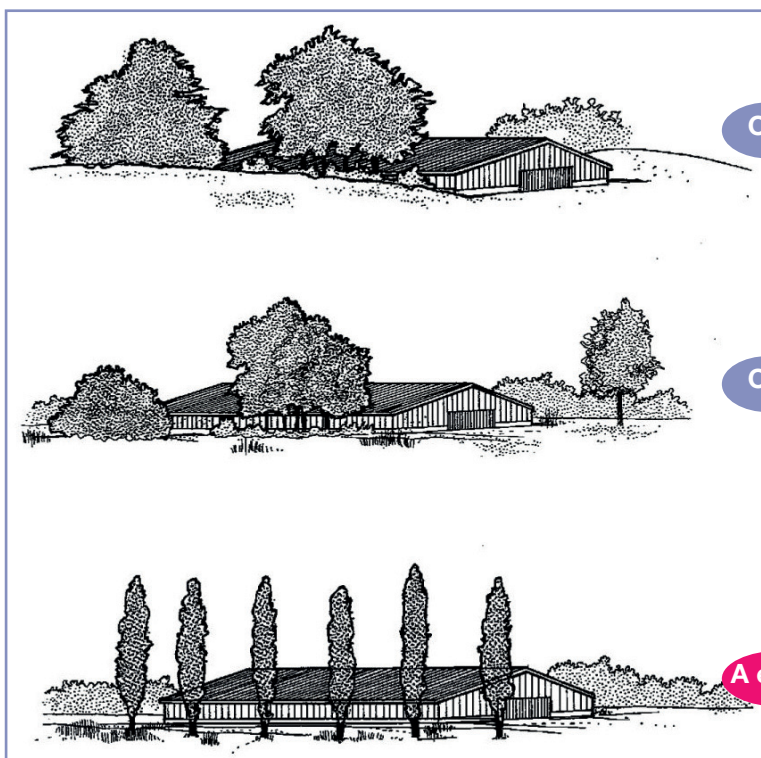
Objectif : le bois, avec le temps, intègre facilement le bâtiment à l'environnement.



Photographies issues de l'ouvrage "Bâtiments agricoles et paysages", CAUE de Loire-Atlantique (2003)

La recherche d'un camaïeu de teinte neutre, ou de gris facilite l'intégration d'un bâtiment dans l'espace rural.

■ Atténuez les volumes imposants par un travail sur la volumétrie, la végétation et en utilisant le relief. Il est important de porter un regard sur le positionnement du bâti par rapport aux pentes de terrain, aux terrassements engendrés, à leur orientation et aux positionnements des aires de circulation des véhicules.



Ok

Positionnement du bâti par rapport au relief

Ok

Utilisation de la végétation pour l'intégration du bâti

A éviter

Schémas issus de l'ouvrage :
"un nouveau bâtiment agricole : pourquoi ? comment ?"
CAUE - DDA du Calvados (1984)

L'intégration paysagère des exploitations agricoles

Les préconisations

■ Pensez aux plantations de haies, d'arbres isolés d'essences locales, de hautes tiges et basses tiges pour l'intégration paysagère des bâtiments ou installations agricoles.

Objectif : la haie plantée s'intègre elle-même à l'environnement ; elle n'est pas apparentée à un mur végétal.



Photographie issue de l'ouvrage :
"un nouveau bâtiment agricole : pourquoi ? comment ?"
CAUE - DDA du Calvados (1984)

Points de vigilance

La localisation des haies doit être réfléchie en fonction des évolutions possibles des constructions et de l'intégration du bâti dans son environnement.

Les installations annexes, type silos, laissent parfois une empreinte dans le paysage et doivent également faire l'objet d'un aménagement paysager.

Document à consulter

"La ferme revisitée, orientations et propositions pour mettre en valeur les sièges d'exploitations agricoles"
Collection conseils, CAUE de la Manche.

Fiche "complémentaire"

Evolution et développement des bâtiments agricoles

E1

PARCELLES FONDAMENTALES

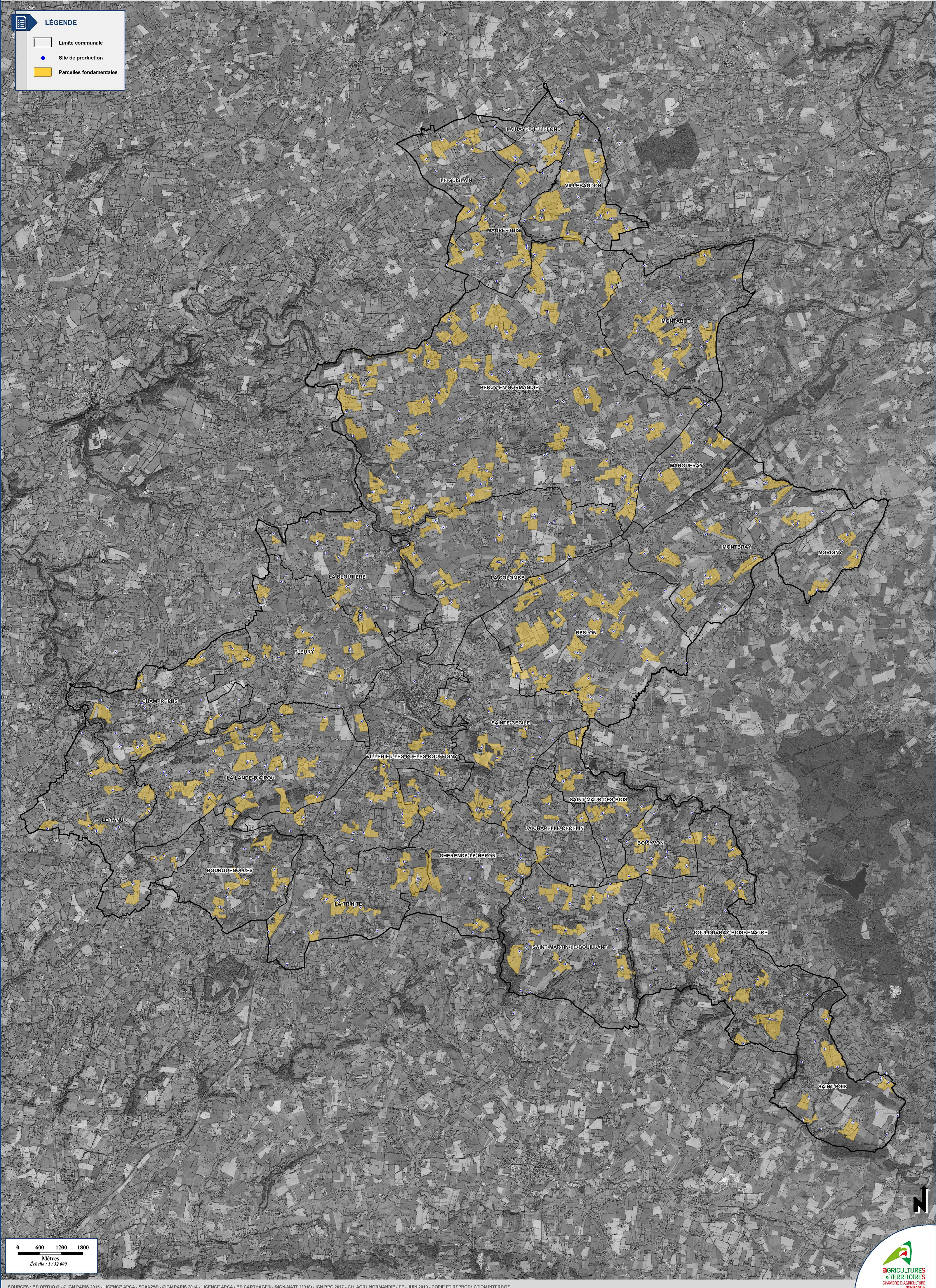
PLUi Villedieu Intercom - Diagnostic Agricole

LÉGENDE

Limite communale

Site de production

Parcelles fondamentales



PERIMETRES DE VIGILANCE

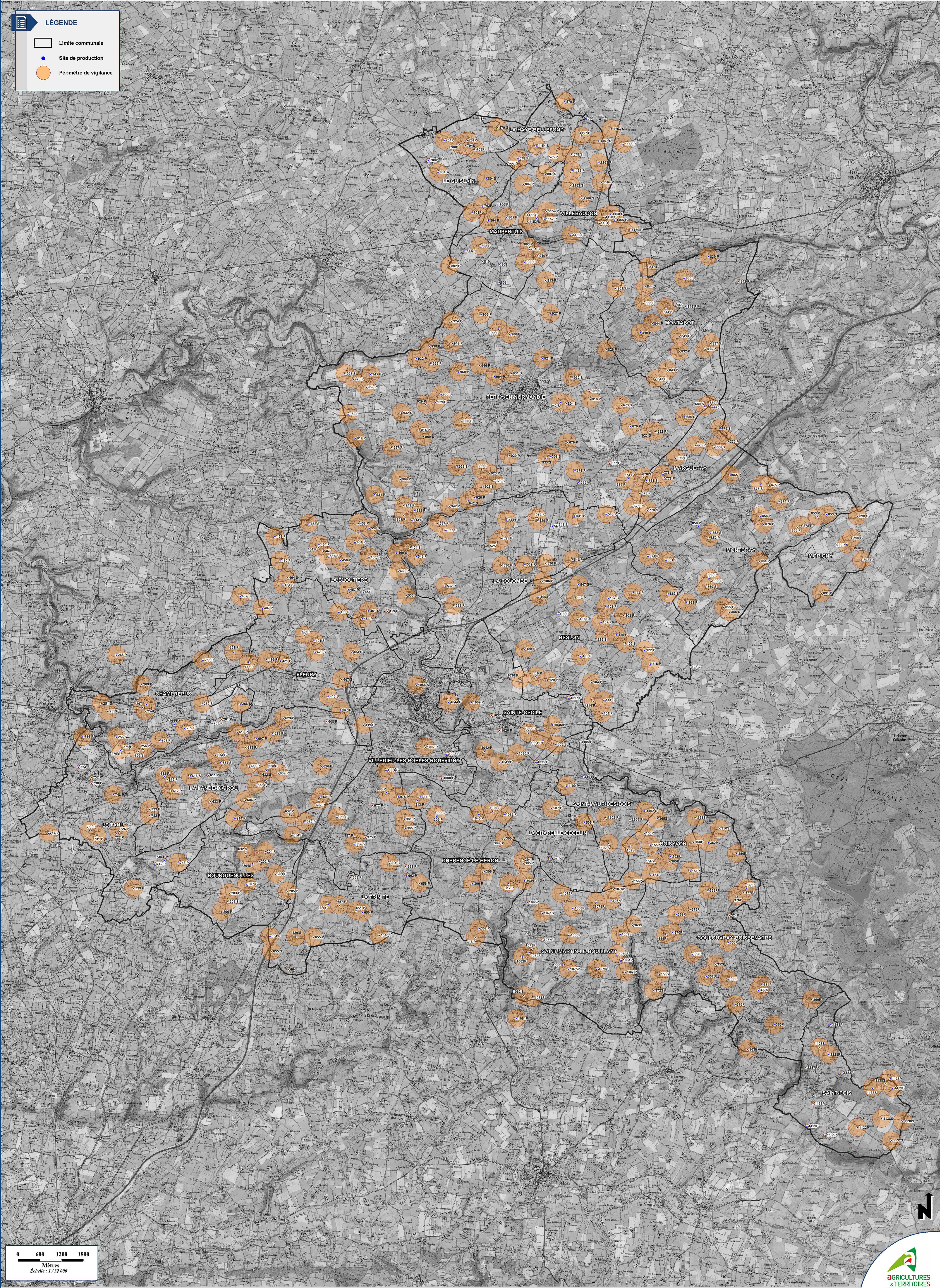
PLUi Villedieu Intercom - Diagnostic Agricole

LÉGENDE

Limite communale

Site de production

Périmètre de vigilance



0 600 1200 1800
Mètres
Echelle : 1/52 000

SOURCES : BD ORTHO © - © IGN PARIS 2015 - LICENCE APCA / SCAN250 - © IGN PARIS 2014 - LICENCE APCA / BD CARTAGE0 - © IGN-MATE (2018) / IGN RPG 2017 - CH. AGRI. NORMANDIE / EF / JUIN 2019 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



Etude réalisée par la Chambre d'agriculture de Normandie
Rédaction : Sylvain LEBAIN / Delphine OMNÈS LEBLANC
Cartographie : Emmanuel FONTAINE
Animation des ateliers : Sylvain LEBAIN / Delphine OMNÈS LEBLANC
Mise en forme et reproduction : Julie GOMES

Pôle Territoires & Environnement
Service Urbanisme & Aménagement
6 rue des Roquemonts – CS 45346
14053 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.47.22.47 / Fax : 02.31.47.22.60
<https://normandie.chambres-agriculture.fr/>